

Université de Montréal

« C'est une partie de mon travail avec laquelle j'ai beaucoup de difficultés » :  
*Une contre-histoire sur la collaboration entre intervenant.e.s de première ligne en itinérance et  
policière.s lors de la COVID-19*

Par  
Karl Beaulieu

École de criminologie  
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de M. Sc.  
en criminologie, option générale

Août, 2022

© Karl Beaulieu, 2022

## Résumé

Les personnes en situation d'itinérance (PSI) font face à plusieurs défis pour (sur)vivre dans l'espace public dont la judiciarisation, la criminalisation (Bellot et Sylvestre, 2017), les demandes de déplacements et la saisie de matériels (Herring, 2019) qui se manifestent aussi dans les espaces de soins (Dej, 2020). D'ailleurs, les intervenant.e.s de première ligne en itinérance opèrent avec des tensions complexes dans le cadre de leur travail, iels doivent assurer le bien-être de leurs usager.ère.s et répondre à des tâches de contrôle, en négociant leur mandat avec d'autres organisations telles que la police (Stuart, 2016). Les crises ont pour effet d'exacerber la discrétion individuelle des travailleur.euse.s en première ligne, soutenant les collaborations, mais aussi les résistances dans la rue (Brodkin, 2021). Au Québec, la gestion de la COVID-19 a été qualifiée de « punitive » (Fortin *et al.*, 2022), visant démesurément les quartiers pauvres et racisés (Luscombe et McClelland, 2020a). Bien que le profilage social est largement documenté à Montréal, jusqu'à maintenant peu de connaissances ont été produites quant aux conséquences des crises sur les organisations participant à la gouvernance de l'itinérance. Les travailleur.euse.s de première ligne ont largement été mobilisé.e.s, toutefois, peu de recherches se sont penchées sur leurs rôles (Alcadipani *et al.*, 2020). Suite à 42 entretiens réalisés avec des intervenant.e.s de première ligne en itinérance, j'ai utilisé la méthodologie de contre-histoire pour confronter une narrative-maître de collaboration. Les entretiens suggèrent que les intervenant.e.s ont plutôt chercher à limiter les interactions avec la police alors que différentes crises convergent et vulnérabilisent leurs usager.ères. Iels ont mis en place différentes stratégies pour limiter ces interactions et assurer le bien-être des PSI. Autant lorsqu'iels limitent les interactions que lorsqu'iels en viennent à collaborer avec la police, les intervenant.e.s font face à des dilemmes plus complexes qui engendrent des conséquences amplifiées sur leurs usager.ère.s. Ces résultats permettent de discuter des conséquences de la crise sur leurs pratiques d'intervention et du contexte dans lequel opère cette gouvernance de l'itinérance.

**Mots-clés :** itinérance, police, intervenant, profilage, pauvreté, pandémie, COVID-19, crise

## **Abstract**

People experiencing homelessness (PEH) face many challenges including judicialization, criminalization (Bellot & Sylvestre, 2017), banishment and seizures (Herring, 2019) while they survive in the streets. Studies show they also experience this punitive governance in spaces of care (Dej, 2020). Frontline workers (FW) have to work with complex tensions in the context of their work, they have to insure wellbeing of PEH, while also negotiating tasks of control alongside police public forces (Stuart, 2016). Scholars that study disasters and crisis help us appreciate how such exceptional times can exacerbate discretion bringing both collaboration but also resistance in the streets (Brodkin, 2021). In Quebec, the resolution of the pandemic has been qualified as "punitive" (Fortin *et al.*, 2022) while some scholars found disproportionate patterns of control in poor and racialized neighbourhoods (Luscombe & McClelland, 2020a). The social profiling and punitive control of PEH has been widely documented and studied in Montreal, yet little is known about the impacts of the COVID-19 pandemic on key issues that matter to practitioners who have been widely mobilized (Alcadipani *et al.*, 2020). Following 42 interviews realized with frontline workers in the homelessness sector, I used a counter-story methodology to challenge the master narrative of collaboration. Results suggest that FW rather limited their interactions with police officers in many amplified situations of overlapping crisis that marginalized their clients, bringing strategies to insure PEH wellbeing without relying on police interactions. Both, when they rely on or avoid police support, they faced more complex dilemmas that have amplified consequences for their clients. Finally, I discuss the impacts of the COVID-19 crisis on their practices considering the context in which takes place homelessness governance.

**Key words** : homelessness, police, frontline workers, profiling, poverty, pandemic, COVID-19, crisis

## Table des matières

<i>Résumé</i> .....	2
<i>Abstract</i> .....	3
<i>Table des matières</i> .....	4
<i>Liste des figures</i> .....	8
<i>Liste des abréviations</i> .....	9
<i>Remerciements</i> .....	10
<i>Introduction</i> .....	12
<b>CHAPITRE 1 - RECENSION DES ÉCRITS</b> .....	14
<b>1. Les études sur l'itinérance</b> .....	14
<b>1.1. La culture du contrôle</b> .....	15
1.1.2 La ville vengeance .....	17
<b>1.2. La gouvernance de l'itinérance</b> .....	19
1.2.1 Les différentes gouvernances de l'itinérance .....	20
1.2.2 Des réponses qui varient .....	21
1.2.3 Des soins punitifs et disciplinaires.....	22
<b>2. Les acteur.trice.s de l'itinérance</b> .....	24
<b>2.1 Les PSI</b> .....	25
2.1.1 Les stratégies de survie des PSI.....	26
2.1.2 L'expérience de l'itinérance : à placer sur un spectre .....	27
<b>2.2 Les travailleur.euse.s de première ligne</b> .....	28
2.1.1 Les forces policières .....	30
2.1.2 Les modèles de police « communautaire ».....	31
2.1.3 Une logique guerrière .....	33
<b>2.3 Les intervenant.e.s de première ligne en itinérance</b> .....	34
2.3.1 La transformation des organisations communautaires en itinérance .....	35
2.3.2 Le rôle des intervenant.e.s de première ligne en itinérance.....	37
<b>2.4 La négociation entre les intervenant.e.s de première ligne et les policier.ère.s</b> .....	39
2.4.1 Une ère de collaboration... ..	39
2.4.2 ...et de résistances .....	42
<b>3. Les crises et l'itinérance</b> .....	42
<b>3.1 La sociologie et la criminologie pour aborder la COVID-19</b> .....	43
<b>3.2 La résilience communautaire</b> .....	45
<b>3.3 Les crises et le travail de première ligne</b> .....	46
3.3.1 L'itinérance au Québec lors de la COVID-19 .....	47
3.3.2 Le contrôle et la surveillance au Québec lors de la COVID-19.....	49
3.3.3 Le contrôle des PSI durant la pandémie.....	50
<b>3.4 Le mouvement pour le définancement de la police en première ligne</b> .....	51
<b>4. Problématique</b> .....	53

<b>CHAPITRE 2 – MÉTHODOLOGIES</b> .....	<b>56</b>
<b>1. Projet de recherche Policing Homelessness Initiative</b> .....	<b>56</b>
1.1 Étude de cas de Montréal : survol du profilage social et de sa reconnaissance.....	57
<b>2. Cadre théorique : entre collaboration et résistance</b> .....	<b>59</b>
<b>3. Méthodologie qualitative</b> .....	<b>59</b>
<b>3.1 Cerner les discours et les expériences des acteur.trice.s</b> .....	<b>60</b>
<b>3.2 Posture épistémologique critique</b> .....	<b>61</b>
3.2.1 Positionnalité.....	61
3.2.2 Résilience, solutions et recherches de stratégies.....	62
<b>4. Collecte de données</b> .....	<b>64</b>
<b>4.1 L’entretien</b> .....	<b>64</b>
4.1.1 L’entretien directif et semi-directif.....	65
4.1.2 Consigne de départ et thématiques des entretiens.....	66
4.1.3 Les mémos d’entretiens .....	67
<b>4.2 Stratégies de recrutement</b> .....	<b>67</b>
4.2.1 Informations sur le déroulement du terrain .....	68
<b>4.3 Échantillonnage</b> .....	<b>69</b>
4.3.1 Critères d’inclusion.....	69
4.3.2 Critères d’exclusion .....	69
4.3.3 Critères de diversification .....	70
4.3.4 Profil des répondant.e.s.....	70
<b>5. L’analyse thématique</b> .....	<b>72</b>
<b>6. Criminologie narrative</b> .....	<b>74</b>
<b>6.1 Le contre-discours pour faire contre-pouvoir aux violences structurelles</b> .....	<b>74</b>
<b>6.2 La narrative-maître : la pandémie comme nécessité de collaborer</b> .....	<b>76</b>
<b>7. Considérations éthiques</b> .....	<b>77</b>
<b>7.1 L’éthique procédurale</b> .....	<b>77</b>
<b>7.2 L’éthique en pratique</b> .....	<b>77</b>
<b>8. Forces et limites de la démarche méthodologique</b> .....	<b>78</b>
<b>8.1 Forces</b> .....	<b>78</b>
<b>8.2 Limites</b> .....	<b>79</b>
<b>CHAPITRE 3 : RÉSULTATS</b> .....	<b>81</b>
<b>1. Limiter les interactions</b> .....	<b>81</b>
<b>1.1 Lors d’une crise de santé publique</b> .....	<b>82</b>
1.1.1 Opposition à l’approche répressive dans un moment de crise .....	82
1.1.2 Inefficacité de la police.....	83
1.1.3 Rôle des policer.ère.s lors d’une crise.....	84
1.1.4 Changements organisationnels au SPVM en temps de crise .....	85

<b>1.2 Lorsqu’iels interviennent avec des PSI plus marginalisées.....</b>	<b>85</b>
<b>1.3 Lors de situations de crises amplifiées.....</b>	<b>87</b>
1.3.1 Approches inadéquates des policier.ère.s lors des crises en santé mentale .....	87
1.3.2 Approches inadéquates des policier.ère.s lors des crises de surdoses .....	88
<b>2. Mettre en place des stratégies pour limiter les interactions avec la police et assurer la sécurité et le bien-être des PSI.....</b>	<b>89</b>
<b>2.1 Stratégies informelles.....</b>	<b>89</b>
2.1.1 Remettre en question la collaboration avec la police .....	90
2.1.2 Se fier à l’expertise communautaire.....	92
2.1.3 « Contrôler » le travail de la police.....	94
<b>2.2 Stratégies formelles .....</b>	<b>96</b>
2.2.1 Les plaintes en déontologie.....	96
2.2.2 S’engager pour des alternatives.....	97
<b>3. Les conséquences des interactions marquées par la résistance sur la pratique des intervenant.e.s et les PSI.....</b>	<b>98</b>
<b>3.1 Lorsqu’iels limitent les interactions entre les PSI et les policier.ère.s .....</b>	<b>98</b>
3.1.1 Tolérer le danger et prendre des risques.....	99
3.1.2 Faire face à des pistes d’interventions limitées.....	99
<b>3.1 Lorsqu’iels collaborent avec les policier.ère.s .....</b>	<b>101</b>
3.1.1 Provoquent du stress.....	101
3.1.2 Crée des conflits .....	103
3.1.3 Complexifie les tâches et le mandat.....	105
<b>4. Synthèse des résultats .....</b>	<b>106</b>
<b>CHAPITRE 4 : DISCUSSION ET CONCLUSION .....</b>	<b>109</b>
<b>1. Une contre-histoire sur la collaboration en première ligne .....</b>	<b>110</b>
<b>1.1 Un mandat incompatible en prévention .....</b>	<b>110</b>
<b>1.2 Des initiatives qui limitent l’accès aux soins.....</b>	<b>111</b>
<b>1.3 L’expansion des collaborations police-intervenant.e.s .....</b>	<b>111</b>
<b>2. Des résistances à plusieurs niveaux.....</b>	<b>114</b>
<b>2.1 La discrétion en première ligne .....</b>	<b>114</b>
2.1.1 Les valeurs et les croyances .....	114
2.1.2 De faux dilemmes encore plus faux.....	116
2.1.3 Des conséquences encore plus graves.....	117
2.1.4 Résister à l’allocation de tâches et de ressources.....	118
<b>2.2 Des résistances plus structurelles.....</b>	<b>119</b>
2.2.1 Opérer dans un cadre punitif .....	119
2.2.2 Élargissement du contrôle au sein de l’État thérapeutique .....	121
2.2.3 Une politisation du travail en première ligne .....	123
<b>Conclusion et études futures.....</b>	<b>125</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>130</b>
<b>Annexe A – Guide d’entretien .....</b>	<b>146</b>

*Annexe B – Formulaire de consentement ..... 147*  
*Annexe C – Document de recrutement ..... 149*

## Liste des figures

Figure 1 – Répartition des constats d’infraction remis sous la Loi sur la santé publique pendant la COVID-19 au Québec

Figure 2 – Profil des répondant.e.s



## Liste des abréviations

ATTRUEQ – Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec  
BAnQ – Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
CASW – Canadian Association of Social Work  
CCLA – Canadian Civil Liberties Association  
CDPDJ – Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse  
CISSS – Centre intégré de santé et services sociaux  
CIUSSS – Centre intégré universitaire de santé et services sociaux  
CLSC – Centre local de santé communautaire  
ECCR – Équipe de concertation communautaire et de rapprochement  
ESUP – Escouade de soutien aux urgences psychosociales  
ÉMMIS – Équipe de médiation et d'intervention sociale  
EMRII – Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance  
E=MC2 – Équipe multidisciplinaire de concertation communautaire  
LGBTQ+ – Lesbienne, gai, bisexuel.le, trans et queer  
SCS/SIS – Site de consommation supervisé, site d'injection supervisé  
SDS – Société de développement social  
SPCUM – Service de police de la communauté urbaine de Montréal  
SPVM – Service de police de la ville de Montréal  
STM – Société de transport de Montréal  
SRAS – Syndrome respiratoire aigu sévère  
PDQ – Poste de quartier  
PHI – Policing Homelessness Initiative  
PSI – Personne en situation d'itinérance  
RAPSIM – Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal  
RDM – Réduction des méfaits  
RSSS – Réseau de santé et services sociaux  
UDI – Personnes utilisatrices de drogues injectables  
UQAM – Université du Québec à Montréal  
VIH/sida – Virus immunodéficience humaine/syndrome immunodéficience acquise

## Remerciements

Merci à ma directrice de recherche, Marianne Quirouette, pour tes conseils, pour ta rigueur, pour les nombreuses opportunités et pour tes réflexions toujours plus justes les unes que les autres ; merci! Merci aux professeur.e.s Marion Vacheret et à Massimiliano Mulone pour leurs commentaires lors de la première révision de ce mémoire. Merci à Alexis Marcoux Rouleau, Ted Rutland, Jade Bourdages, Anne-Marie Livingstone, Isabel Gervais. Vous avez été des mentor.e.s au cours des dernières années, nos échanges ont certainement alimenté les propos qui se trouvent dans ce mémoire.

Merci à mes chers parents, mes sœurs et mes ami.e.s de m'avoir supporté tout au long de cette aventure. Merci particulier à Marlène qui savait déjà pour ce mémoire, bien avant moi, d'ailleurs. Merci à Jérémie pour sa (longue) relecture et ses nombreuses réflexions. Merci à Nicolas et Marianne de l'École de criminologie.

Merci aux intervenant.e.s qui ont accepté de se dévoiler, merci d'avoir été en première ligne en temps de crise, merci. À l'issue de ce mémoire, je suis persuadé que les réponses aux problématiques que nous avons collectivement créées sont structurelles, ancrées dans les communautés, dans la réparation et les soins, hors du champ de la violence légale de l'État. Ces réponses, vous les incarnez au quotidien. Saisissons ces crises comme une opportunité de créer un futur plus juste et égalitaire.

Merci à l'Observatoire des profilages (ODP) pour le soutien financier, mais aussi pour le soutien social! Merci à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (ESP), au Centre international de criminologie comparée (CICC) et à l'École de criminologie pour les bourses d'études.

Finalement, merci au Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) pour le soutien financier. Bien que je reconnaisse le privilège que j'ai eu d'être financé par un organisme subventionnaire, je tiens à dénoncer l'élitisme et la méritocratie qui sous-tendent ces bourses (Depelteau et Koromysova, 2012). Les études supérieures devraient être accessibles à tou.te.s ceux qui souhaitent en entreprendre et la pauvreté ne devrait jamais être un frein. L'accès universel et gratuit aux études post-secondaires est nécessaire et réalisable au Québec (Martin et Lesage, 2022). De

plus, je joins ma voix aux étudiant.e.s qui sont récemment sorti.e.s dans les médias pour revendiquer l'indexation de ces bourses au coût de la vie, alors qu'elles stagnent depuis 2003 (Carrier, 2022, 24 mai).

## Introduction

Plusieurs études ont été réalisées sur le contrôle de l'itinérance au cours des vingt dernières années (Smith, 1996; Beckett et Hebert, 2010; Stuart, 2016). Ces études, à situer dans le tournant punitif (Garland, 2001), font état de pratiques de judiciarisation, de criminalisation, mais aussi de déplacements, d'interpellations et de harcèlement de PSI, bien documentées, notamment à Montréal (Bellot et Sylvestre, 2017). D'ailleurs, récemment l'itinérance a joui d'un nouvel intérêt collectif alors que nos collectivités ont été frappées par une crise de santé publique, la COVID-19. Cette dernière aura eu pour effet d'accentuer les autres crises auxquelles sont confrontées nos sociétés telles que les surdoses, le logement et les violences policières, exacerbant les vulnérabilités des populations marginalisées. Au passage, ces crises ont réexposé l'ampleur des inégalités sociales préexistantes en plus de dévoiler la très grande précarité dans laquelle opérait tout le secteur de l'itinérance à Montréal (Bellot *et al.*, 2021). Les travailleur.euse.s de première ligne dont les intervenant.e.s<sup>1</sup> et les policier.ère.s ont largement été mobilisé.e.s pour faire face à cette pandémie (Alcadipani et al., 2020). Au moment d'écrire ces lignes, nous nous relevons à peine de cette crise de COVID-19. Les chercheurs.euse.s en sciences sociales urgent la communauté scientifique à documenter les conséquences sociales et psychologiques de cette crise et de porter un intérêt aux conséquences inégales sur les personnes marginalisées.

Mars 2020, je suis moi-même intervenant en itinérance impliqué dans le secteur communautaire à Montréal. Dans la rue et au sein de nos réflexions apparaît un dilemme fondamental qui deviendra rapidement au cœur de nos rencontres, comités et revendications lors de cette crise : les interactions avec la police dans le contexte d'une crise de santé publique. Comment assurer la sécurité des PSI alors qu'elles sont vulnérabilisées par la crise et que la police est souvent vécue comme une forme de violence ?

C'est donc dans cette conjoncture sociale et résolument ancrée dans une analyse pointue de la situation locale que prend place ce mémoire, en problématisant les interactions entre intervenant.e.s de première ligne en itinérance et les policier.ère.s du Service de police de la ville de Montréal (SPVM). D'emblée, ce mémoire débute dans une perspective qui tient compte de l'historicité des

---

<sup>1</sup> Dans l'objectif d'alléger la lecture du texte, le terme intervenant.e.s est utilisé pour référer aux intervenant.e.s de première ligne en itinérance.

rapports entre ces dernier.ère.s, notamment en prenant ancrage dans les travaux sur le profilage social à Montréal. De plus, il fait suite aux résultats d'un précédent projet de recherche dans lequel j'étais impliqué (Quirouette et *al.*, à paraître) qui faisait état d'une complexification du travail des intervenant.e.s première ligne en itinérance lors de leurs interactions avec la police à Montréal pendant la COVID-19. Ce travail faisait état d'histoires de collaboration et de résistance. Au sein de ce présent mémoire, il est proposé de s'intéresser plus spécifiquement aux interactions marquées par la résistance entre policier.ère.s et intervenant.e.s, en tenant compte de la perspective de ces dernier.ère.s.

L'objectif de ce mémoire est de comprendre et documenter l'expérience que font les intervenant.e.s des interactions marquées par la résistance avec les policier.ère.s lors de la COVID-19. En confrontant la narrative des intervenant.e.s à la narrative-maître de collaboration véhiculée par le SPVM, les sous-objectifs sont de comprendre A) dans quelles situations les intervenants cherchent-ils à limiter les interactions avec la police B) quelles stratégies mettent-ils en place pour limiter ces interactions et assurer le bien-être des PSI et C) quelles sont les conséquences qu'ils perçoivent de ces interactions sur leurs pratiques et sur les PSI. En recourant au contre-discours, ce mémoire cherche à complexifier le regard porté sur les collaborations entre policier.ère.s et intervenant.e.s alors que ces dernières jouissent d'un nouvel intérêt depuis la COVID-19 (Urban Institute, 2020). Il s'inscrit dans l'idée que les crises représentent des opportunités pour changer la narrative que nous entretenons collectivement sur les questions de crime et de son contrôle (Sandberg et Fondevilla, 2022).

Pour répondre aux intentions de ce mémoire, il sera question d'explicitier 1) une revue de littérature sur la gouvernance de l'itinérance en les croisant avec celles sur la bureaucratie de la rue et la sociologie des crises, ainsi que la problématique de recherche ; 2) la méthodologie employée pour l'étude ; 3) les résultats et finalement 4) une discussion sur le sujet accompagnée d'une conclusion.

## CHAPITRE 1 - RECENSION DES ÉCRITS

Afin de comprendre comment l'objet de résistance entre intervenant.e.s de première ligne en itinérance et la police dans le contexte de crise, il convient tout d'abord de dresser l'état des connaissances de plusieurs littératures, en recourant à différentes disciplines académiques notamment en criminologie, en études urbaines, ainsi que dans le champ de l'administration publique. Tout d'abord, j'exposerai comment la gouvernance de l'itinérance prend place dans un contexte social et politique punitif dans lequel les villes et plus largement les sociétés occidentales se sont engagées depuis le tournant des années 1990 (Garland, 2001). À terme, je connecterai ces littératures avec celles sur les bureaucrates de la rue (Lipsky, 1980) en démontrant comment les PSI, les policier.ère.s et les intervenant.e.s mettent en place des pratiques qui témoignent de leur agentivité dans la rue pour résister aux mandats organisationnels (org. policières et communautaires) tout en répondant à des exigences de collaboration. Enfin, j'utiliserai le cadre issu de la sociologie des crises (Drabek et Evans, 2003) pour dresser un portrait des savoirs quant aux collaborations et aux résistances lors de la COVID-19, dans un contexte de crise de santé publique, marquée par une gestion punitive (Fortin *et al.*, 2022).

### 1. Les études sur l'itinérance

La première section de cet état des connaissances se penche sur les études sur l'itinérance d'une perspective criminologique de la réaction sociale et de la sociologie. Depuis les premiers jours de la discipline, l'itinérance est un sujet de prédilection en sociologie, comme elle exprime la (re)production des inégalités sociales et de la pauvreté (Stuart, 2016). Cette section vise à documenter les principaux débats qui entourent les prises en charge de l'itinérance. La première partie des débats, de la fin des années 1990 à 2005, est surtout influencée par la thèse de la culture du contrôle, à situer dans l'expansion sans précédent de la sociologie de la punition à cette époque, notamment portée par David Garland (2013). La deuxième partie s'intéresse plutôt au cadre de gouvernance de l'itinérance, alors que DeVerteuil *et al.* (2009) invitent à s'intéresser aux complexités qui marquent la prise en charge de l'itinérance (2005 à aujourd'hui). Ces littératures permettent de jeter les bases de l'objet de recherche en examinant le contexte social et politique dans lequel opèrent les intervenant.e.s de première ligne en itinérance.

## 1.1. La culture du contrôle

Les dernières décennies ont été marquées par un renouveau punitif tel que théorisé par Garland (2001). Face aux différents problèmes sociaux qui marquent les années 1980-1990, les sociétés à forte criminalité font appel à l'utilisation du système pénal pour assurer le sentiment de sécurité des citoyen.ne.s. Les chercheur.euse.s notent le passage de l'État-providence vers l'État pénal (*Penal Welfarism*) (Garland, 2001; Bellot et Sylvestre, 2017). S'inscrivant dans le courant néolibéral marqué par une réduction de l'intervention de l'État, les politiques pénales mises en place à partir des années 80 sont teintées par un désir de punir et une chute de l'idée de réhabilitation (Garland, 2001; Wacquant, 2009; Bellot et Sylvestre, 2017). Les sociétés occidentales sont traversées par des transformations socio-économiques majeures telles que la désindustrialisation des villes et le chômage de masse (Garland, 2007; Wacquant, 2009). Wacquant (2009) suggère que nous assistons à une dualisation des espaces sociaux et physiques des villes. Les personnes racisées et pauvres sont reléguées et concentrées dans certains territoires en marge qui deviennent des espaces de haute marginalité. Ces sociétés sont aussi caractérisées par une fatigue de compassion à l'égard des personnes dites « marginales », notamment à l'égard des personnes pauvres et des personnes issues de l'immigration (Garland, 2007), perçues comme « dégradantes » (Wacquant, 2009, 25). Les programmes sociaux et de réinsertion sont d'ailleurs vus comme étant désuets, la criminologie et les institutions pénales traversant une crise de légitimité.

Cette fatigue à l'égard de cette « population marginale » intervient suite à un ordre social de l'époque fragilisé par différents mouvements sociaux, tels que ceux des droits des femmes qui entrent sur le marché du travail, des personnes Noir.e.s qui luttent pour les droits civiques, ainsi que ceux des minorités sexuelles et de genre qui rompent avec l'idéal de la famille bourgeoise (Garland, 2001; Garland, 2007). Ces années sont aussi marquées par une montée de la criminalité pour atteindre un pic historique en 1990 (Harcourt, 2001). En somme, les avancées sociales sont rendues responsables des problématiques que traverse l'Occident à cette époque. Des mesures punitives ainsi que de contrôle sont désirées par les citoyen.ne.s issu.e.s de la classe blanche moyenne qui se sentent oublié.e.s et qui désirent un retour vers un conservatisme social (Garland, 2007).

Éventuellement, cette conjoncture mène à une pénalisation des problèmes sociaux qui exacerbe les difficultés vécues par les groupes marginalisés, notamment ceux qui sont pauvres et racisés (Wacquant, 2009). Évoquant la logique victimes/criminel.le.s de Garland, Herring (2019) argumente que la classe moyenne serait aussi plus prompte à se sentir désabusée devant une classe politique qui met des mesures en place pour les PSI, au détriment des citoyen.ne.s qui ont un logement. Ce sentiment d'injustice créerait une frustration généralisée à leur égard, expliquant la crise des plaintes au 911 liées à l'itinérance aux États-Unis (Herring, 2019). D'ailleurs les policier.ère.s joueraient un rôle central dans la mise en œuvre de cet État pénal (Garland, 2001). Les policier.ère.s occupent dorénavant moins un rôle de combattant du crime, qu'un service public visant à réduire la peur, les désordres, ainsi que les incivilités, prenant en compte le sentiment d'insécurité de la classe moyenne au sein de leur action.

Finalement, la culture du contrôle est surtout marquée par un déplacement du contrôle de la criminalité au sein de la communauté, jusqu'à en devenir LA garante de la sécurité (Garland, 2001). Cette transformation s'inscrit d'ailleurs au sein d'un nouveau paradigme de la responsabilisation qui rend les organisations, les communautés, les agences privées et les citoyen.ne.s responsables de la criminalité. Garland (2001) note le développement d'un secteur tiers, qui vient se rajouter aux institutions de la police et de la justice à l'intersection entre le système pénal et la société civile. Les efforts sont déployés vers la prévention d'opportunités criminelles. Ainsi, le sociologue documente une extension du contrôle à l'extérieur des institutions qui se matérialise par une prolifération des partenariats, des alliances, ainsi que des coopérations entre les différentes parties impliquées dans le contrôle de la criminalité. En somme, l'État se décharge de sa mission de contrôle de la criminalité afin de la partager avec un ensemble d'acteur.trice.s sociaux.ales et économiques de la société civile. Cette époque voit donc apparaître de nouveaux phénomènes tels que les patrouilles de quartier, l'expansion de la sécurité privée ou les pratiques de surveillance de certains lieux quasi publics qui ont des effets sans précédent sur la composition des espaces publics et la régulation de certaines populations. Le rôle des intervenant.e.s des milieux communautaires s'inscrit directement dans le développement de ce tiers secteur. Iels occupent un rôle de prévention et de contrôle de la criminalité et connectent plus facilement, plus rapidement les citoyen.ne.s au système pénal en dehors des murs des institutions pénales.



### 1.1.2 La ville vengeance

S'inscrivant dans la thèse du tournant punitif, de nombreux.e.s chercheurs.euse.s en sciences sociales, particulièrement en sociologie, en géographie, ainsi qu'en études urbaines (Smith, 1996; Mitchell, 2001; Amster, 2003) se sont intéressé.e.s au contrôle de l'itinérance dans les espaces publics. La contribution qui a eu le plus d'ampleur dans le monde académique est sans doute celle de Smith (1996; 2001) qui émet l'idée que les villes néolibérales sont des villes vengeances. Sa thèse soutient que les différentes entités politiques cherchent à restaurer l'ordre et la civilité des bon.ne.s citoyen.ne.s formant la classe libérale blanche qui seraient disparues des villes au détriment des comportements « marginaux » qui contaminent et envahissent les villes (Smith, 1996). Ces villes sont principalement caractérisées par trois éléments au sein de la littérature : l'exclusion des personnes marginalisées, le recours à une police proactive, ainsi que des espaces physiques hostiles à l'itinérance.

Tout d'abord, ces villes dévoilent des discours d'exclusion des PSI dans la sphère publique (Johnsen et Fitzpatrick, 2010). Par exemple, c'est le cas avec l'augmentation des représentations négatives des PSI dans les discours politiques (Johnsen et Fitzpatrick, 2010). Ces auteur.rice.s documentent l'exclusion socio-spatiale et légale des PSI. Beckett et Herbert (2010) se sont intéressé.e.s aux pratiques d'exclusion sociale qu'ils nomment *banishment*. Ces pratiques impliquent des déplacements de PSI pour les concentrer dans des quartiers délimités des villes, alors qu'à d'autres moments, les objectifs sont plutôt de les concentrer dans certains lieux (refuges) ou de diluer leur présence, par exemple en organisant des événements et festivals là où les populations marginalisées se retrouvent.

De plus, au début des années 1990, les villes se dotent de règlements de « civilités », des règlements permettant une application assez large pour judiciaireiser et criminaliser certains comportements participant au « désordre des villes » (Smith, 1996; Beckett et Herbert, 2010). Les chercheurs.euse.s qui s'inscrivent dans cette thèse de ville vengeance ont aussi documenté des transformations des modèles de police en Amérique du Nord. Iels documentent un nouveau paradigme, celui de la vitre brisée, popularisée à New York pour faire face à une criminalité montante qui a constitué une « révolution du champ de la police » (Kelling et Wilson, 1982). Depuis, ce paradigme a été implanté dans l'ensemble des corps de police dans le monde entier, notamment au Canada, et continue de

définir le rôle de la police contemporaine (Harcourt, 2009). La vitre brisée suggère que les délits laissés pour compte seraient signe d'une absence de réponse policière. Ainsi, les citoyen.ne.s d'une ville donnée qui ressentent que les rues sont hors de contrôle seront moins prompt.e.s d'y passer du temps, ce qui fait que le contrôle informel entre citoyen.ne.s (gardien.ne.s) cesse de fonctionner. En somme, les petits délits mèneraient inévitablement vers une augmentation ainsi qu'une intensification des crimes dans un lieu donné. Plutôt qu'être en réaction aux crimes, cette théorie prévoit que la police doit être proactive, en contrôlant, en amont, les comportements antisociaux et les petits délits pour mettre frein à la criminalité (Harcourt, 2009). Le modèle de police proactif vise directement les désordres urbains, ainsi que certaines populations qui sont étiquetées comme responsables de ce désordre urbain (itinérance, travail du sexe, jeunes).

Finalement, la thèse de la ville vengeance documente des pratiques d'aménagement physique et spatial au sein des villes qui sont « hostiles » à la présence de PSI (Jonhsen et Fitzpatrick, 2010). Ces villes réaffirment les lieux publics comme lieux de transit avec des endroits dédiés à la mobilité continue. Ainsi, les villes ont recours à différentes techniques qui impliquent, entre autres, la mise de pics anti-itinérances proches des commerces, de même que des bancs qui ne peuvent être utilisés pour s'allonger ou s'asseoir dans des lieux publics (Grainger, 2021), donc qui limitent le flânage et l'utilisation du mobilier urbain à d'autres fins que le transit, la consommation ou le divertissement. Ces villes sont aussi caractérisées par la multiplication, ainsi que l'intensification de pratiques de surveillance des espaces publics et quasi publics. Les endroits intérieurs sont façonnés en espaces ouverts, empêchant d'avoir un espace plus « intime » (Grainger, 2021).

En somme, la géographie légale permet d'analyser comment certaines populations sont rendues contrôlées dans les villes contemporaines (Smith, 1996; Sylvestre *et al.*, 2020). Sylvestre *et al.* (2020), qui s'inscrivent dans cette posture, disent que « Space is not an inert surface, but is actively constituted by legal institutions and practices » (p.23). Il s'agit d'une territorialisation des espaces dans lesquels des personnes, des pratiques ou des comportements sont rendus (il)légaux. Cette dichotomisation spatiale, subtile, voire invisible, permet de structurer une normativité quant à ces espaces : certaines actions peuvent et doivent se faire dans certains lieux. L'espace est utilisé pour mieux prendre en charge ces populations qui sont dépeintes comme « contamination ». Ainsi, les territoires permettent d'évacuer, de concentrer, d'exclure, de déplacer et de disperser les PSI.

## 1.2. La gouvernance de l'itinérance

En réponse à la montée de la littérature qui s'inscrit dans une lecture de la ville vengeance, une nouvelle frange de chercheur.euse.s (DeVerteuil, 2006; DeVerteuil *et al.*, 2009; Murphy, 2009; Johnsen et Fitzpatrick, 2010; DeVerteuil, 2014; Stuart, 2015) appelle à ce qu'on s'intéresse aux complexités et aux nuances qui marquent la prise en charge de l'itinérance. À cet égard, DeVerteuil *et al.* (2009) dénoncent que les chercheur.euse.s aient utilisé des termes sensationnalistes (par ex. vengeance, hostile, bannir) qui voilent la complexité des réponses marquant la prise en charge de l'itinérance. Le concept de gouvernance de l'itinérance permet d'analyser les plus récentes politiques sociales mises en place dans les villes contemporaines (DeVerteuil *et al.*, 2009; Stuart, 2014; Stuart 2015). Ce cadre permet d'analyser les mesures punitives co-existantes en parallèle aux espaces de soins. Elles sont dynamiques, ambivalentes et parfois floues, puis oscillent entre compassion et punition (Jonshon et Fitzpatrick, 2010; DeVerteuil, 2014; Stuart, 2014; Hennigan et Speer, 2019; Clarke et Parsell, 2020; Margier, 2021). Comme DeVerteuil *et al.*, (2009, p.652) le rappellent : « there has in fact been a remarkable proliferation of homeless spaces over recent years, including the considerable expansion of abeyance, ambiguous and interstitial structures that accommodate and support homeless people ».

Les chercheur.euse.s, tout en étudiant l'exclusion et la criminalisation, ne devraient pas occulter les moments et les espaces de soins et d'inclusion (Hennigan et Speer, 2019). À cet effet, il est possible de noter une augmentation des refuges, ainsi que d'organismes en réduction des méfaits (RDM)<sup>2</sup> qui prolifèrent dans les villes nord-américaines (DeVerteuil, 2014; Stuart, 2015; Clarke et Parsell, 2020). Plutôt que de simplement analyser l'itinérance du point de vue limité du contrôle de l'État, le concept de gouvernance permet de prendre davantage en compte les différent.e.s acteur.trice.s (policier.ère.s, ambulancier.ère.s, intervenant.e.s, élu.e.s politique, etc.) qui participent à la prise en charge de l'itinérance (DeVerteuil *et al.*, 2009; Stuart, 2015). DeVerteuil (2014) émet la critique que le cadre punitif est américano-centré et conceptualisé pour des études concernant New York et Los Angeles (Hennigan et Speer, 2019). Or, les pays tels que le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont marqués par des mesures réhabilitatrices plus importantes

---

<sup>2</sup> La réduction des méfaits (RDM) est une approche d'intervention qui, plutôt que de prôner l'abstinence d'un comportement, vise la réduction des méfaits y étant associés. À titre, d'exemple, au sein de cette perspective, les intervenant.e.s distribuent du matériel de consommation (aiguille stérilisées, pipes stérilisées, bandelette de détection de fentanyl) qui vise à limiter les risques de surdoses et ceux liés à la transmission de virus.

qu'aux États-Unis et le cadre de gouvernance permet de mieux analyser ces nuances (Clarke et Parsell, 2020).

### 1.2.1 Les différentes gouvernances de l'itinérance

En répondant à l'appel de DeVerteuil *et al.* (2009), plusieurs chercheur.euse.s ont depuis documenté cette coexistence de mesure de compassion et de punition. Grainger (2021) dit d'emblée que les chercheur.euse.s ont depuis les années 2000 surtout développé le cadre de la gouvernance punitive, notamment au sein de la thèse de la ville vengeance.

Quant aux mesures de compassion, les chercheur.euse.s (Stuart, 2016; Herring, 2019; Grainger, 2021) ont documentés, notamment avec le cadre de la gouvernance de l'itinérance, qu'elles peuvent être volontaires et/ou coercitives, tant qu'elles visent à soutenir les PSI dans leurs démarches. Les mesures de compassion volontaires impliquent l'échange, les compromis, la tolérance, ainsi que la compréhension lors des interventions. Ces interventions sont non-obligatoires et peuvent être acceptées ou refusées par les PSI (matériel RDM, vêtements, nourriture) dans des espaces d'ouverture, de compassion, ainsi que de respect (dans les centres de jour, refuges, rue). Ces espaces permettent donc la création de lien visant ensuite à travailler sur différentes sphères de vie de la personne, selon ses besoins, motivations et capacités. Les soins volontaires permettent aux PSI de mieux transiger le logement, d'éviter la criminalisation, ainsi que d'améliorer la situation de santé mentale de plusieurs PSI (Dej, 2020).

Les interventions de compassion qui sont plutôt coercitives « poussent » les client.e.s dans les services ou utilisent la coercition pour qu'ils.elles acceptent les interventions. Au sein de la littérature académique, elles sont désignées *coercitive cares* (Grainger, 2021), *compassionate revanchism* (Hennigan et Speer, 2019) ou *therapeutic policing* (Stuart, 2016). Dans cette approche, les intervenant.e.s de première ligne iraient dans les campements pour les amener dans les services, utilisent les caméras de surveillance autour des refuges pour les filmer (Huey, 2010) ou échangent des biens essentiels en échange de participation à des programmes de réhabilitation (Stuart, 2014). Les forces de l'ordre, quant à elles, forcent les PSI à aller vers les ressources en donnant des constats d'infraction à celles qui sont « *shelter resistant* », limitent les ressources et les interventions de support qui ont lieu dans la rue ou utilisent les menaces de la judiciarisation pour

éviter des événements de victimisation. Ces interventions, bien qu'elles restreignent l'autonomie et l'accès à certains biens essentiels, viseraient toutefois à assurer le bien-être des PSI, plus qu'à leur causer du mal. Ainsi, elles sont considérées comme étant « légitimes » et visent à assurer le soutien des PSI qui « ne veulent pas s'aider ou qui ne peuvent pas » (Grainger, 2021, p.7). Grainger (2021) nous indique que ce sont plus souvent les grands refuges qui agissent en coalition avec d'autres acteur.trice.s qui ont recours aux soins coercitifs.

### 1.2.2 Des réponses qui varient

Le concept de gouvernance de l'itinérance permet aussi à Stuart (2014) de complexifier le regard sur les prises en charge qui coexistent au sein des villes : cette prise en charge varie selon les quartiers. Il crée une distinction entre les « *marginal spaces* » et les « *prime spaces* », ces derniers correspondant aux lieux qui sont utilisés par la population générale (détente, consommation, loisirs). Selon lui, dans l'ensemble de la littérature, celle qui s'est ancrée dans le cadre punitif s'intéressait davantage aux *prime spaces*. Pourtant, la régulation policière dépend des lieux dans lesquels elle prend place. Les personnes marginalisées sont reléguées au sein des *marginal spaces* (Stuart, 2014). Les logiques utilisées correspondent donc plutôt à « contenir » ces populations pour éviter les débordements vers les autres quartiers. Les *marginal spaces* seraient ainsi vus comme des zones de réhabilitation et de transition au sein desquelles les personnes marginalisées peuvent (ré)apprendre les bonnes attitudes, valeurs, comportements qui leur permettraient de pouvoir (ré)intégrer la société active. Cette transformation s'explique aussi par l'expansion, ainsi que la prolifération des organisations communautaires concentrées dans certains quartiers, qui multiplient, en parallèle, les partenariats et les collaborations avec ce qu'il désigne comme étant les « *mega-shelters*<sup>3</sup> ». Le sociologue conclut donc que le rôle des policier.ère.s en vient à rendre la vie dans la rue difficile pour les PSI, notamment avec des demandes de déplacement, afin qu'elles se résignent à aller dans les services (Stuart, 2014; Grainger, 2021). Ainsi, dans les quartiers dits *marginal spaces* les formes de soins prennent davantage une forme paternaliste. Ensuite, Herring (2019) complexifie à son tour la littérature et explique que la crise de l'itinérance est aussi accompagnée d'une « crise des plaintes » en lien avec l'itinérance, provenant des

---

<sup>3</sup> Les *mega-shelters* correspondent aux très grands refuges, ou pôle de services, bien établis, surtout retrouvés dans les centre-villes (DeVerteuil, 2006).

commerçant.e.s, des citoyen.ne.s, ainsi que d'autres professionnel.le.s. Plusieurs acteur.trice.s en viennent à être impliqué.e.s dans les activités de gouvernance de la criminalité tels que le voisinage ou les commerçants, rejoignant la thèse de Garland (2001) sur la fatigue à l'égard des populations marginales au sein des villes contemporaines. Ainsi, la prise en charge de l'itinérance ne pourrait être comprise que par la dichotomie punitivité ou compassion : plusieurs policier.ère.s n'ont pas recours aux arrestations, mais à la fois ne voient pas la pertinence de les lier avec les refuges, leur réponse demeurant plutôt neutre (Herring, 2019). Les policier.ère.s ont recours aux déplacements de façon temporaire ou permanente, géographiquement ou bureaucratiquement. Les travaux d'Herring (2019) démontrent que sur plusieurs millions d'appels réalisés au 9-1-1, 89 % finissent avec une obligation de déplacement, plutôt que la judiciarisation ou la criminalisation.

### 1.2.3 Des soins punitifs et disciplinaires

Enfin, d'autres chercheur.euse.s postulent que ces interventions de compassion serviraient à discipliner les corps et à les rendre sujets responsables et profitables économiquement. Les techniques de discipline visent surtout à incorporer les sujets dans des logiques du marché privé, de l'emploi, etc. (Hennigan et Speer, 2019; Margier, 2021). Plusieurs auteur.trice.s situent la prolifération des programmes *Housing First* dans cette posture (Hennigan et Speer, 2019). Dans cette lecture, les intervenant.e.s de première ligne sont vu.e.s comme des agent.e.s de prise en charge des problèmes sociaux à faible coûts, pour que les populations élites puissent continuer leurs activités de détente, loisir et consommation. Tant les mesures punitives que celles de disciplines visent d'autres objectifs que le bien-être personnel des PSI, ce pour quoi elles sont discutées comme illégitimes par les chercheur.euse.s (Grainger, 2021).

Plusieurs auteur.trice.s ont répondu que ces espaces de soin n'existeraient pas à l'extérieur d'une logique punitive et invitent les chercheur.euse.s à continuer de construire autour du cadre de la punitivité (Hennigan et Speer, 2019; Clarke et Parsell, 2020; Herring, 2021; Margier, 2021). Hennigan et Speer (2019) argumentent que les espaces de soin servent à contrôler les mouvements des PSI dans les villes contemporaines. La gouvernance de l'itinérance est principalement orientée pour déplacer les PSI pour favoriser la réalisation de projets économiques, ainsi que la revitalisation des espaces publics (Hennigan et Speer, 2019). Les nombreux espaces de soins se seraient développés en parallèle des lois criminalisant l'itinérance. Hennigan et Speer (2019, p.1)

argumentent, à cet égard, que les intervenant.e.s de première ligne deviennent les « architectes de la ville vengeance ».

Herring (2021) soutient que les espaces, tels que les refuges, ne doivent pas être intrinsèquement vus comme étant des espaces de soins. Il invite à explorer plus en profondeur quels sont les mécanismes et les logiques qui caractérisent ces refuges. Ainsi, il critique l'évolution de la littérature sur la gouvernance de l'itinérance de s'être arrêtée à une lecture simple des espaces de soins. Au cours de son étude qui triangule observation, ethnographie et analyse documentaire au sein de la ville de San Francisco, Herring (2021, p.267) dévoile que : « [...] the extension of shelters supports and directs the increased criminalization of homelessness in public spaces ». L'auteur soutient d'ailleurs que les nouveaux refuges qui ont des barrières minimales à l'accès, ouverts 24h/24, sont tout autant dans des logiques de contrôle et visent l'invisibilisation. Il soutient que l'expansion des refuges, depuis la foudrue du cas *Martin v. Boise*<sup>45</sup>, sert la criminalisation de l'itinérance. Selon Herring (2021), il faut donc comprendre l'expansion des refuges comme une solution pour criminaliser légalement l'itinérance. Ces refuges visent plutôt à répondre aux besoins des citoyen.ne.s, des policier.ère.s et des commerces qu'aux besoins des PSI. Ainsi, Margier (2021, 15) dit que cette nouvelle gouvernance de l'itinérance « follows the line of revanchism as it is still aimed at removing out of view the homeless, although it relies on supportive practices and different legal geography ».

À l'instar de Dej (2020), plusieurs chercheur.euse.s ont aussi situé les refuges comme lieux de contrôle les décrivant comme « institutions totales » (Goffman, 1968), alors que d'autres les décrivent comme hostiles. Plus particulièrement avec le concept de transcarcéralisation, l'autrice envisage les refuges comme lieux opérant en collaboration pour surveiller et gouverner les individus qui n'adhèrent pas au projet individuel néolibéral reposant sur les choix individuels et l'autonomie. Les institutions totales (prisons, hôpitaux psychiatriques, camps militaires) sont des lieux où les normes sociales peuvent diverger de la communauté, qui allouent peu de temps libre,

---

<sup>4</sup> Martin v. City of Boise

<sup>5</sup> Dans ce cas, un juge donne raison à une PSI qui poursuit la ville de Boise pour lui avoir remis un constat d'infraction pour dormir dans la rue, alors que la ville ne peut lui offrir un hébergement adéquat, violant ainsi le 8e amendement qui protège les citoyen.ne.s contre les punitions cruelles et non raisonnables. Le jugement aura pour effet de laisser planer l'idée que « [...] for an officer to cite or arrest someone, the specific individual must first be offered a form of "adequate" shelter » (Herring, 2021, p.270). En d'autres mots, cette histoire judiciaire souligne la nécessité légale pour une municipalité d'avoir une place de refuge disponible pour pouvoir criminaliser une PSI.

où les règles sont nombreuses et rigides. Rejoignant la thèse de Garland (2001), Dej (2020) soutient que l'État pénal s'est déchargé d'une partie de son pouvoir de contrôle au-delà des murs de la prison pour l'imposer dans les communautés et les organisations. Les PSI sont suivies quotidiennement et sont objets de contrôle, elles sont constamment sous le regard de toute une frange de professionnel.le.s et de para-professionnel.le.s qui documentent, suivent et observent leurs activités quotidiennes au refuge, mais parfois aussi à l'extérieur (Dej, 2020). Les besoins sont peu pris en compte pour se concentrer sur des horaires rigides permettant le contrôle dans le temps et dans l'espace. Ce sont des lieux froids, non familiers et chaotiques, où les PSI peuvent se sentir dénigrées (Ferah, 2020, 4 septembre). Ainsi, le passage dans ces refuges doit être court, temporaire, utile et éviter de rendre confortable, avec des horaires de service de nourriture et de sommeil qui sont stricts. Selon Dej (2020), les conflits entre les travailleur.euse.s et les PSI seraient récurrents, exacerbant le rapport de pouvoir entre les deux groupes. Toutefois, plusieurs (Quirouette, 2017b; Dej, 2020) rappellent l'importance du personnel des refuges dans la sortie de la rue des PSI. Les refuges sont aussi des lieux de bienveillance, de partage et de soins à certains égards et à certains moments.

## **2. Les acteur.trice.s de l'itinérance**

Cette deuxième section, ancrée dans l'interactionnisme symbolique, est nécessaire pour comprendre comment les intervenant.e.s peuvent mobiliser leur discrétion individuelle pour résister au contexte punitif. Il sera question d'un bref survol de la problématique de l'itinérance au Canada en déplaçant plutôt l'accent sur les PSI elles-mêmes en tant qu'acteur.trice.s. Ensuite, suivant les travaux de Lisky (1980), qui situe l'action des intervenant.e.s et des policier.ère.s comme bureaucrates de la rue. Cette section permettra de saisir comment les intervenant.e.s de première ligne en itinérance peuvent mettre en place des stratégies de résistances lors de leurs interactions avec la policier.ère, mais aussi face à leur mandat organisationnel, afin de répondre à des besoins en itinérance qui sont divers. Ces interactions seront documentées en parallèle de l'historique de collaborations et de résistances entre les organisations policières et les intervenant.e.s en itinérance.



## 2.1 Les PSI

La problématique de l'itinérance est devenue majeure au Canada au cours des 40 dernières années, alors que les années 1980-1990 ont été marquées par des changements politiques et économiques majeurs au niveau des politiques sociales et de la régulation du marché immobilier, ce qui pousse certain.e.s chercheur.eure et activistes à parler d'une crise nationale de l'itinérance (Gaetz, 2014). Chaque année, 235 000 Canadien.ne.s expérimentent l'itinérance, qu'elle soit dans la rue, en refuge ou avec des mesures alternatives (motels, *couchsurfing*, etc.). Ce serait de 4 000 à 8 000 Canadien.ne.s qui vivent l'itinérance chronique au Canada, soit de manière continue (pendant plus de six mois ou un an selon les sources) (Gaetz, 2014). C'est aussi la forme la plus visible et celle qui entraîne beaucoup d'interventions, ainsi que des coûts importants tant pour l'individu que pour la société.

L'itinérance est un phénomène complexe causé par une accumulation de facteurs de risque tant individuels que structurels (Piat *et al.*, 2014). La littérature des dernières années met l'accent sur l'importance de considérer les facteurs structurels et de dépathologiser l'itinérance (Dej, 2016). Les facteurs de risque individuels sont, selon Piat *et al.* (2014) : l'abus de substances, les relations conflictuelles, la pauvreté, les problèmes de santé mentale, les conflits familiaux, le trauma et la violence. Les facteurs structurels qui peuvent jouer un rôle dans l'émergence d'une trajectoire en itinérance concernent le chômage, la stigmatisation, le prix des logements, l'application de la loi par le corps policier, les systèmes de services sociaux, le manque de logements sociaux et le taux de criminalité dans un quartier (Pleace, 2011). La spirale de l'itinérance se traduit par des facteurs structurels et individuels qui interagissent et se renforcent entre eux dans la trajectoire de l'individu (Piat *et al.*, 2014). Les problématiques de santé mentale et l'abus de substance sont des causes, mais aussi des conséquences de l'itinérance qui maintiennent l'individu dans une situation de précarité extrême (Piat, 2014). Grenier *et al.* (2020, p.7) illustrent ce propos en disant que « le mouvement spiralé tend à glisser vers le bas au fil du temps lorsque les facteurs fragilisants se cumulent ou quand les conditions des individus s'amoindrissent, augmentant les possibilités que perdure la situation de précarité ».

De plus, bien que les vingt dernières années aient été marquées par une diversification des visages de l'itinérance, la lecture qui en est faite socialement reste toutefois principalement blanche et

masculine (Bellot et Rivard, 2017). Les sous-groupes tels que les femmes représentent 40% de la population en situation d'itinérance (Bellot et Rivard, 2017). Les jeunes représentent de 10 à 20% des PSI. Les jeunes issu.e.s de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que ceux qui ont été sous la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) sont largement surreprésentés dans ce groupe (Goyette *et al.*, 2022). L'identité des PSI a aussi des impacts sur leurs interactions avec les policier.ère.s et les intervenant.e.s de première ligne. En effet, les jeunes, de même que les femmes ayant des enfants, sont plus susceptibles de recevoir des services empathiques de la part des différentes parties, alors que les femmes qui sont seules font face à de la stigmatisation supplémentaire (Stuart, 2015). Les personnes racisées, celles qui appartiennent à la diversité sexuelle et de genre, puis celles qui utilisent des drogues sont aussi plus à risque de devoir faire face à des interpellations répétitives, des demandes de déplacement, ainsi que de la discrimination dans leurs interactions avec les professionnel.le.s (Hermer et Foranev, 2020).

### 2.1.1 Les stratégies de survie des PSI

Certaines études tendent à caractériser les PSI comme un bloc homogène. Or, ces populations sont variées et font face à des défis spécifiques. Une forte prévalence des études dans le champ de l'itinérance conçoit ces personnes comme passives et sans pouvoir sur leur trajectoire de vie (DeVerteuil *et al.*, 2009). Pourtant, selon Snow et Anderson (1993, p.40), elles sont dotées d'une agentivité :

Like every people, homeless must eat, sleep, eliminate, make ends meet and carve out a sense of meaning and self-respect. The homeless, however, must attend to these survival requisites without the resources and social-support structures that most of us take for granted [...] they become specialists in a few survival activities.

Il est aussi possible de se référer aux travaux de Colombo (2005) pour mieux saisir comment les PSI peuvent être comprises comme sujets dotés de capacité de choisir. Actuellement, la compréhension de l'itinérance se fait surtout à travers des cadres épidémiologiques, plus souvent de nature quantitative qui ne s'intéresse pas aux expériences des acteur.trice.s qui les qualifient d'emblée comme population « à risque » qui mérite protection (Colombo, 2005; Kidd et Davidson, 2007). Ainsi, peu d'études ont été réalisées sur la résilience, l'autonomie et les choix faits par ces personnes, plutôt que sur leurs pathologies et leurs facteurs de risques qui problématissent, par essence, leur situation d'itinérance. Citant Mead (1963), Colombo (2005, p.194) affirme que « ce

mode de vie est qualifié de marginal, car il ne s'organise pas selon les axes considérés de la culture prédominante [...], or, même la marge a une existence sociale qui lui est propre ».

Ainsi, l'espace de la rue peut alternativement être vu comme un lieu de socialisation, notamment pour les jeunes, et peut participer à leur construction identitaire et interpersonnelle (Colombo, 2005; Kidd et Davidson, 2007), d'autant plus lorsqu'ils appartiennent à la diversité sexuelle et de genre (Gaetz, 2014). Cette lecture, qui comprend la rue comme lieu (possible) de développement et de socialisation, tend ainsi à nuancer l'objectif de sortie de la rue (Quirouette *et al.*, 2016). Les interventions visent donc moins la finalité de la sortie de la rue que le processus de construction du jeune : la rue est vue comme étape du parcours de vie. Les interventions qui s'intéressent aux expériences subjectives des PSI sont donc principalement érigées dans une perspective de RDM : elles servent à améliorer les conditions de vie dans la rue, accroître les relations interpersonnelles et le sentiment d'appartenance, puis diminuer l'expérience de stigmatisation (Kidd et Davidson, 2007).

### 2.1.2 L'expérience de l'itinérance : à placer sur un spectre

Les PSI font aussi preuve de différentes stratégies pour assurer leur (sur)vie dans l'espace public (Colombo, 2005 ; Kidd et Davidson, 2007; Parazelli *et al.*, 2013). Les groupes de femmes (Bellot et Rivard, 2017), les groupes de jeunes (Bellot, 2003) et les Autochtones (Leblanc *et al.*, 2020) développent des stratégies pour limiter les expériences de victimisation. Tel que Colombo (2005, p.202) le suggère : « Une stratégie est un moyen utilisé par un individu pour gérer concrètement une situation délicate ». Kidd et Davidson (2007), au cours d'une étude impliquant 208 jeunes en situation d'itinérance vivant à New York et Toronto, ont étudié comment ces dernier.e.s (sur)vivaient dans la rue. Les réalités sont plurielles, certain.e.s dorment en refuge, refusent d'accepter tous services, *couch surf* d'un endroit à l'autre, sont complètement en rupture avec les différentes institutions, alors que d'autres sont impliqué.e.s dans des activités scolaires et professionnelles. Les auteur.trice.s notent une franche distinction entre ceux qui sont en situation d'itinérance par choix, qui évoquent des situations de plaisir marquées par le sentiment de communauté, en comparaison à d'autres récits où les choix semblent plus restreints, découlant plutôt d'histoires de violence et de traumatismes. Bien qu'elle soit plus souvent liée à des

expériences négatives, l'itinérance peut être vécue de différentes façons qu'il convient de placer sur un spectre dont les pôles sont traumatismes et construction identitaire.

Quant à la question de la (sur)vie dans l'espace public, plusieurs évoquent des sentiments de fierté quant à leur capacité de répondre à leurs besoins de manière indépendante : « *people finding pride in being survivors* » (Kidd et Davidson, 2007, p.225). Ces adaptations pour (sur)vivre dans la rue réfèrent d'ailleurs à « l'intelligence de rue » et correspondent aux capacités qu'un individu possède pour (sur)vivre dans la rue. « L'intelligence de rue » élevée permettrait de régler les situations sans dépendre de la police ou de la famille en bâtissant un réseau de rue. L'espace de la rue en est donc aussi un d'apprentissage, de partage de ressources et d'observations (Kidd et Davidson, 2007). Toutefois, les relations y seraient plus souvent superficielles et temporaires (Waldron, 2000). De surcroît, l'espace de la rue en est un où les expériences de victimisation sont récurrentes, en plus des expériences de racisme, de sexisme (Huey et Quirouette, 2009), ainsi que de LGBTQ+phobies (Gaetz, 2014). Les PSI, pour assurer leur (sur)vie, vont donc souvent se retrouver en groupes, notamment pour assurer la sécurité, prévenir les vols et les expériences d'agression. D'autres stratégies peuvent consister à se tenir proche des refuges, de la police ou de caméras de surveillance pour éviter la victimisation (Huey, 2012). Finalement, iels font des choix dans des paramètres limités pour (sur)vivre l'itinérance : certain.e.s vont éviter les refuges, car les fréquenter implique d'arrêter la consommation et/ou de devoir suivre un horaire, par exemple. Iels préfèrent ainsi les campements collectifs (Leblanc *et al.*, 2020; Leblanc, 2021). D'autres décident stratégiquement d'aller en prison à certains moments (Schneider, 2021). D'ailleurs, les dernières années – marquées par les crises économiques – ont vu se multiplier les campements collectifs dans les villes d'Amérique du Nord. Ceux-ci sont caractérisés par leur grande taille, ainsi que leur durabilité. Les campements, en plus de représenter des espaces de communautés et de ressources, peuvent permettre de se mobiliser, de contester pour des politiques pour le logement accessible et de se protéger de la police (Herring, 2014; Cohen *et al.*, 2019).

## 2.2 Les travailleur.euse.s de première ligne

Tout comme le fait Herring (2019), il est possible de situer les acteur.trice.s de première ligne qui gouvernent l'itinérance dans les travaux de Lispyk (1980). Issu des études de l'administration

publique, Lipsky (1980) théorise les travailleur.euse.s des secteurs publics en première ligne – telles que les infirmières, les travailleur.euse.s sociaux.ales ou les policier.ère.s – comme des bureaucrates de la rue. Ces travailleur.euse.s représentent le « visage du gouvernement » et constituent le « lien entre le gouvernement et la population ». Leur rôle est chargé de pouvoirs comme leurs fonctions leur permet de déterminer quel.le.s citoyen.ne.s ont accès aux services ou non, et dans quelle mesure. Dans le cadre de leur travail, iels doivent continuellement s’en remettre à leur discrétion personnelle, comme iels entrent en contact avec des situations complexes et imminentes, pour lesquelles il n’existe pas de guide exact. Iels en viennent à être les « *gatekeeper* » de l’accès aux services publics. De plus, leurs fonctions sont marquées par un dilemme fondamental : plus les services sont rapides et efficaces, plus grande sera la demande des citoyen.ne.s pour ces services. Ainsi, leur travail est voué à être surchargé, alors qu’iels doivent au même moment négocier une pauvreté de ressources. En somme, iels ne peuvent atteindre les plus hauts standards de services (Lipsky, 1980). Cette rareté concerne tant les ressources, leurs informations que le temps et engendrent des frustrations auxquelles iels répondent en agissant comme « décideur.euse.s politiques » sur le terrain. Toutes ces caractéristiques font que leur travail est continuellement scruté à la loupe par différents groupes qui remettent constamment en question leur efficacité (citoyen.ne.s, politicien.ne.s), notamment dans un contexte marqué par une réduction des dépenses publiques. D’ailleurs, cette notion d’efficacité est difficile à circonscrire, car elle est de nature politique : il n’existe pas de consensus sur comment mesurer l’efficacité d’un.e bon.ne travailleur.euse social.e ou d’un.e bon.ne policier.ère. Comme cette efficacité est difficile à mesurer, iels peuvent relativement esquiver le contrôle de leurs supérieur.e.s et les sanctions sont très limitées (Lipsky, 1980). Iels jouissent donc d’une autonomie qu’iels cherchent toujours à conserver et à étendre et qui peut être en contradiction avec les objectifs organisationnels « à atteindre ».

En somme, la théorie des bureaucrates de la rue rompt avec une lecture du pouvoir qui est concentrée vers le haut des organisations. Les travailleur.euse.s de première ligne sont vu.e.s comme ayant un rôle prépondérant dans la mise en place de politiques comme ce sont elleux qui sont sur le terrain. Leur rôle est chargé de discrétion et d’autonomie dans la réalisation des tâches quotidiennes (Lipsky, 2010; Stuart, 2015). Selon Stuart (2016), il existe des lacunes dans les études sur l’itinérance, comme les études se sont principalement intéressées aux faits « *on the book* »,

telles que des textes de loi, mettant de côté l'agentivité des acteur.trice.s impliqué.e.s dans le phénomène. Pourtant, leur agentivité, leurs croyances et leurs valeurs sont importantes pour comprendre comment se déroule la pratique de leur travail au quotidien (Lispky, 2010).

### 2.1.1 Les forces policières

La théorie de Lipsky (1980) permet d'analyser le rôle de la police comme acteur politique. Selon Stuart (2016), la police est d'ailleurs l'exemple par excellence des bureaucrates de la rue. Ce dernier stipule qu'il faut porter attention à l'agentivité des officier.ère.s au sein des corps policiers. Les organisations policières existent en parallèle avec d'autres organisations étatiques avec lesquelles elles doivent composer dans le cadre de leur mandat (Stuart, 2015). Selon Beauchesne (2010, p.20) : « [...] elle [la police] situe son action dans un contexte politique, économique et social dont les divers acteurs moulent les directions, de même qu'ils influencent sur les lois pénales en place et sont influencés par elles ». La légitimité de l'institution policière est vitale à son mandat, elle ne peut opérer que lorsque ses actions sont légitimées socialement. Les policier.ère.s doivent exercer dans des situations très diverses et ont peu de directives pour régler chacune des situations particulières. La discrétion est au centre de leur travail. D'ailleurs, les études sur la police (Bittner, 1967; Fassin, 2014) se sont depuis longtemps intéressées à ce « pouvoir discrétionnaire ». Herring (2019) démontre que les policier.ère.s doivent gérer des appels qui sont lancés par des citoyen.ne.s, des organisations ou d'autres professionnel.le.s et que ceux-ci doivent entrer en conflit ou collaborer avec les travailleur.euse.s sociaux.ales ou des agent.e.s municipaux.ales pour résoudre ces demandes.

Les policier.ère.s entrent en contact quotidiennement avec les PSI qui fréquentent les lieux publics. Ce sont près de 70% des PSI qui entreraient au moins une fois en interaction avec la police annuellement (Zakrison *et al.*, 2004). Johnsen et Fitzpatrick (2010) disent que les policier.ère.s, malgré qu'ils puissent mobiliser la criminalisation de différents comportements liés à l'itinérance, fermeraient les yeux à de nombreux moments dans le cadre de leur travail. Elles notent plusieurs exemples où les policier.ère.s ne criminalisent pas les comportements en question parce qu'ils ne perçoivent pas ce mandat comme relevant de leur tâche. D'autres policier.ère.s seraient aussi critiques des retombées que peut engendrer la criminalisation (Johnsen et Fitzpatrick, 2010). Les policier.ère.s peuvent refuser d'arrêter une PSI qui n'est pas en conflit avec la loi, malgré des

demandes répétées par des commerçant.e.s (Simpson, 2015; Herring, 2021), alors que d'autres évitent de demander l'identification de personnes qui sont soupçonnées être en bris de conditions (Margier, 2021). Les organisations policières sont généralement marquées par une opacité au niveau des communications, ainsi qu'un manque de cohérence et de redevabilité organisationnelle entre les différents postes, mais aussi entre les différents niveaux hiérarchiques (Chan, 1996). En outre, il existe un grand écart entre les politiques officielles sur les pratiques policières et les pratiques informelles qui sont réalisées au quotidien par les policier.ère.s, ce qui leur permet de pouvoir négocier les demandes qui leur sont faites (Stuart, 2016).

### 2.1.2 Les modèles de police « communautaire »

Bien que les policier.ère.s soient traditionnellement appelé.e.s à travailler dans des contextes variés (Bittner, 1967), les organisations policières voient leurs tâches et leur mandat augmenter de manière drastique au tournant des années 1980, alors qu'elles étaient auparavant plus sceptiques à l'idée de diversifier leurs tâches (Vitale, 2017, 50). Des auteurs.trice.s notent une expansion dramatique et sans précédent du rôle de la police au cours des quarante dernières années (Vitale, 2017). Les tâches se diversifient et ne concernent plus seulement le contrôle de la criminalité, mais aussi des tâches auparavant réalisées par des organisations communautaires ainsi que des bénévoles (Millie, 2013), notamment des tâches psychosociales et pédagogiques au sein des écoles. Cette expansion des tâches concerne aussi l'utilisation de la police dans le cas de désastres, iels sont d'ailleurs le point de contact entre les différentes organisations (Millie, 2013). Millie (2013) parle d'une *policification* de l'assistance sociale, notamment suite à l'implantation du modèle de police communautaire.

Les modèles de police communautaire s'étendent aussi dans ce contexte de développement du tiers-secteur théorisé par Garland (2001), bien qu'ils soient mis en branle dès les années 1960 (Brodeur, 2003). Il est difficile de définir ce qu'est la police communautaire (Manning, 1984) et d'évaluer son implantation dans les pratiques (Dupont, 2011), mais de manière générale, elle est liée à une présence policière accrue, à proximité des citoyen.ne.s dans certains quartiers ciblés, privilégiant le sentiment de sécurité des citoyen.ne.s (Fortin, 2018). Elle vise à restaurer la légitimité policière à la suite des différentes émeutes liées aux violences policières, notamment avec les populations

racisées (Brodeur, 2003; Rutland, 2020). À cette époque, le modèle de police au Québec est en profonde transformation. Le SPVM implante le modèle de police communautaire en 1997, notamment avec l'instauration des postes de quartiers. Les corps policiers se basent sur les « [...] connaissances des organismes du milieu, des comités de citoyen.ne.s et des groupes communautaires, de même qu'aux compétences des différents spécialistes et intervenant.e.s des institutions, tant publiques que privées, impliqués à l'échelle locale (Ministère de la sécurité publique, 2000, p.21) pour prévenir la criminalité. Ils cherchent donc à travailler en partenariat avec les communautés et les acteur.trice.s des organisations, ainsi que dans les écoles et les services publics (Garland, 2001; Ouellet *et al.*, 2021). Les organisations policières intègrent aussi une approche basée sur la résolution de problèmes, en tentant de trouver des solutions communes et fondées aux problématiques variées auxquelles doivent répondre les policier.ère.s (Goldstein, 1990).

Les effets de ces implantations restent discutés au sein du milieu académique, notamment les milieux critiques qui remettent en doute l'efficacité de ce modèle à « réformer » les pratiques policières (Rutland, 2021), les qualifiant même « d'écrans de fumée » (Beauchesne, 2010) qui jettent éventuellement sur une criminalisation du social (Beauchesne, 2019). Rutland (2021) nous indique que derrière les discours de communauté, les modèles de police communautaire ont répondu aux besoins de certain.e.s citoyen.ne.s et de certaines organisations, avec des positions socio-économiques favorables, ayant pour conséquence de mener « une guerre » à d'autres franges de la communauté, notamment celles marginalisées (Beauchesne, 2019). Les intentions de réformes ont rapidement servi de rempart pour contrôler et judiciaireiser certains groupes de la population : les citoyen.ne.s deviennent peu à peu des sources d'informations pour criminaliser les petits délits (Beauchesne, 2019).

De plus, puisque ce travail rompt avec le « *real police work* » (Manning, 1984), les policier.ère.s seraient réticent.e.s à faire du travail de relation d'aide tel que celui qui implique le travail communautaire. Effectivement, ce travail est principalement vu comme féminin et dévalorisé en opposition au « vrai travail policier » (Herring, 2019), masculin et actif, qui concernerait plutôt la lutte contre la criminalité (Rabe-Hemp, 2009). Herring (2019) soutient que les policier.ère.s qui sont relégué.e.s aux interventions psychosociales sont plutôt « forcé.e.s » de le faire en raison de



leur manque d'ancienneté au sein des organisations, ces dernier.ère.s n'ayant parfois aucune formation particulière. Desbiens (2002) démontre bien comment le SPCUM (avant d'être nommé SPVM) a longtemps eu de la difficulté à investir dans les programmes communautaires, puisque ceux-ci étaient perçus comme étant la suite de mouvements anti-police. D'ailleurs, les policier.ère.s socio-communautaires sont perçu.e.s comme « police bonbon » au sein de l'institution et sont réputé.e.s ne pas faire « du vrai travail policier » (Diaz et Desbiens, 2010) pour reprendre les termes de Manning (1984). De plus, l'augmentation de ressources policières dédiées à répondre aux appels en lien avec l'itinérance donne lieu à une multiplication des appels, paradoxe qui crée de la frustration auprès de certain.e.s policier.ère.s (Herring, 2019). Les interventions seraient répétitives, longues et auraient pour effet de limiter d'autres interventions policières qu'iels jugent plus urgentes (Herring, 2019). Les policier.ère.s elleux-mêmes reconnaissent que leur mandat est parfois trop large, qu'iels sentent un repli sur le mandat policier pour des tâches qui ne devraient pas être les leurs (Ouellet *et al.*, 2021). Leurs rôles entrent parfois en contradiction les uns avec les autres, certain.e.s ajoutant être dans l'incapacité de répondre aux tâches qui leur sont demandées (Zakimi *et al.*, 2022). Iels doivent, à certains moments, aider, assister, accompagner, écouter, mais à d'autres moments, judiciaiser, réprimer et punir (Ouellet *et al.*, 2021). Dans ce même ordre d'idées, les études soutiennent que les policier.ère.s rejoignent les organisations policières pour combattre le crime plutôt que de faire du travail psychosocial (Ouellet *et al.*, 2021).

### 2.1.3 Une logique guerrière

Finalement, les organisations policières seraient plutôt, selon Vitale (2018, p.3), dans une « logique de guerriers » (*warrior mentality*) contre la population, ce que Rutland (2021) nomme la « contre-insurrection » au Québec. Cette idée d'une logique guerrière qui serait en expansion se manifeste notamment par la popularisation du symbole de « *thin blue line* » auprès des policier.ère.s, dont ceux du SPVM (Tiranti, 2021, 3 septembre). Ce symbole, porté par certain.e.s policier.ère.s, symbolise la division que crée les policier.ère.s entre les criminel.le.s et la population générale. Cette logique guerrière aurait soutenu la militarisation de leur arsenal et de leurs pratiques au cours des dernières décennies, plus spécifiquement aux États-Unis, mais aussi au Canada (Cobbina-Dungy et Jones-Brown, 2021). Ce constat pousse Harcourt (2018) à parler de gouvernements qui sont entrés en guerre avec leurs citoyen.ne.s, expliquant, en partie, la crise de violences policières

dont les meurtres et les pratiques agressives ainsi que punitives. Selon Cobbina-Dungy et Jones-Brown (2021), le modèle policier de la vitre brisée aurait un rôle à jouer dans l'émergence de la logique guerrière au sein des forces policières. Cette logique aurait pour effet de réduire la discrétion des policier.ère.s dans le cadre de leur travail, leur permettant moins de fermer les yeux dans certaines situations ou de faire preuve de compassion (Cobbina-Dungy et Jones-Brown, 2021).

De plus, cette logique du « nous contre eux » où des communautés entières sont perçues comme dangereuses, suspicieuses et criminelles peut avoir un rôle à jouer dans l'opacité qui marque la culture policière. Vitale (2018) nous dit que la police est une institution extrêmement isolée et défensive qui jouit d'une culture du secret dont les autres institutions ne pourraient jouir dans une société démocratique. À cet égard, selon les chercheur.euse.s, la police s'oppose au projet de connaître (Brodeur, 2003; Monjardet, 2006). Plusieurs études se sont d'ailleurs intéressées au poids énorme qu'ont les syndicats de police pour orienter les politiques municipales, soutenant l'intérêt de s'intéresser à leur narrative dans le cadre d'études en criminologie (Hayes, 2022). Les cultures policières sont difficilement transformables et sont caractérisées par un conservatisme social (Chan, 1996; Stuart et Beckett, 2021), ainsi qu'une culture machiste (Diaz et Desbiens, 2010). Effectivement, les corps de police se battent pour ne pas voir leurs activités scrutées par différentes recherches académiques ou enquêtes journalistiques, minant les critiques qui peuvent être réalisées envers leurs pratiques (Samuels-Wortley, 2021), soutenant d'autant plus le « nous contre eux ».

### 2.3 Les intervenant.e.s de première ligne en itinérance

Nous assistons dans les années 1980-1990 à une première reconnaissance de l'enjeu de l'itinérance à Montréal (Bourbonnais et Parazelli, 2020), qui pave la voie à une prise en charge politique et un premier dénombrement du nombre de PSI. Une panoplie de ressources sont mises en branle, notamment dans le contexte de la crise du VIH/sida qui popularise l'approche de RDM. Les organismes sont, en outre, chargés d'intervenir auprès des populations qui sont plus à risque de contracter le virus : les personnes de la diversité sexuelle, les personnes qui consomment des drogues injectables et les jeunes. Différents organismes communautaires tels que le PIaMP (1982), l'Anonyme (1989), PACT de rue (1991), Spectre de rue (1991), Plein milieu (1993) et le GIAP (1993) sont mis sur pieds (Bourbonnais et Parazelli, 2020). Pour une grande partie d'entre eux, leur

travail se réalise dans la rue à la suite de la popularisation des pratiques de *outreach* dans les années 1960 (Fontaine *et al.*, 2001; Larose-Hébert *et al.*, 2021) comme les PSI entretiennent généralement des relations négatives avec les institutions de services sociaux, ainsi que ses représentant.e.s (Fontaine, 2011). Leur travail se réalise aussi dans des milieux de vie tels que des refuges, centres de jour et centres de services, etc. (Fontaine, 2011). Les intervenant.e.s ont pour objectif de tisser des liens, de les référer vers des services plus spécialisés (Fontaine, 2011; Larose-Hébert *et al.*, 2021), de répondre aux besoins de base et de les accompagner dans la recherche de services en habitation, en santé et en droit (Gaetz, 2014). Leur support est aussi au niveau psychosocial, dans une approche de respect, de patience, de non-jugement et de défense de droits qui visent à améliorer les conditions de vie. Iels travaillent aussi pour assurer la santé publique, leur sécurité, leur santé physique et mentale (Renedo, 2013).

### 2.3.1 La transformation des organisations communautaires en itinérance

L'action communautaire autonome occupe un rôle important au Québec et fournit un très grand apport à la société en termes d'assistance sociale (Fournier *et al.*, 2001). Le travail communautaire se définit comme : « [un] domaine de spécialisation du travail social qui s'appuie sur les potentialités de l'action collective » (Leducq et Bourque, 2020, p.80). Comprenant les problématiques psychosociales comme découlant de pratiques collectives, le travail communautaire vise à trouver des solutions collectives, en misant sur les déterminants sociaux de la santé tels que le revenu et l'exclusion sociale (Leducq et Bourque, 2020). Le Québec est reconnu comme un État social où les citoyen.ne.s jouissent de politiques sociales visant à atténuer les inégalités (Lachappelle, 2007). Toutefois, nous assistons, dès la fin des années 1990, à une série de restructurations du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) qui s'inscrit dans le paradigme de la Nouvelle gestion publique (NGP) (MacDonald et Côté, 2021). Cette mouvance du rôle de l'État intervient dans la mise en place du néolibéralisme, à la suite d'une remise en cause de l'État-providence : ainsi, l'État limite son rôle quant à l'administration des soins de santé et services sociaux la déchargeant à la communauté (Fournier *et al.*, 2001; Plourde, 2020). Suivant une tendance remarquée dans l'ensemble des pays industrialisés, le Québec orchestre une ère qui sera marquée par les partenariats (Fournier *et al.*, 2001) avec la volonté de mettre fin aux dépenses publiques. Les chercheur.euse.s notent ce passage d'un rôle d'État social à un rôle d'État partenaire

(Fournier *et al.*, 2001; Michaud O'Grady, 2015). Le cadre de la NGP engendre des conséquences politiques et pratiques sur l'intervention en itinérance au Québec (MacDonald et Côté, 2021).

Au niveau politique, avec la montée de la NGP, certain.e.s chercheur.euse.s dévoilent que l'État est entré dans une dynamique de sous-traitance avec les organisations communautaires. Margier (2022) parle d'une « *non-profitization* » de la gouvernance de l'itinérance : les organisations communautaires en viennent à compétitionner entre elles pour obtenir les subventions de l'État, permettant à ce dernier de réduire ses dépenses en matière d'assistance sociale. Les logiques basées sur le marché privé misant sur une plus grande compétition entre les organisations et sur la reddition de comptes sont instaurées (Parazelli, 2010; Soss *et al.*, 2011). Les gouvernements ont besoin des organisations communautaires pour répondre à leur mission et les organisations ont besoin de l'État pour être financées. Bien que l'État reconnaisse désormais davantage leur expertise en les intégrant au RSSS, les organisations vivent ce rapport comme inégal (Soss *et al.*, 2011). D'une part, ces partenariats permettent à l'État de se décharger des problèmes auxquels il n'arrive pas à faire face en ayant recours à des services à faibles coûts. D'autre part, ils permettent un contrôle accru dans les pratiques des organisations communautaires afin qu'elles deviennent complémentaires aux services de santé et services sociaux du Gouvernement du Québec, en échange d'un financement plus soutenu (Fournier *et al.*, 2001). Michaud O'Grady (2015) note d'ailleurs que ces organisations qui jouissaient auparavant d'un rôle de mobilisation et de critique se voient cantonnées à un rôle de tierce partie qui doit collaborer avec l'État. Dans ce contexte, le rôle des organisations communautaires vise dorénavant moins un rôle de défense des droits, mais plutôt un rôle qui tend à se professionnaliser en étant intégré aux institutions de services sociaux, en les mettant dans une situation de codépendance (Margier, 2021). Michaud O'Grady (2015, 21) illustre cette tendance ainsi :

Under this transformed arrangement, community groups were progressively mandated to deliver specific services to the population through service agreements and other contractual relations as the state divested from the same areas.

Au niveau pratique, la NGP a suscité des réformes soutenant le paradigme des « meilleures pratiques » fondées sur les données probantes (*evidence-based practices*) qui recourent à des rationalités positives issues des sciences naturelles, dont la biopsychologie, la neurologie (Parazelli, 2010) et la psychologie développementale. Au sein de ce paradigme, les interventions

sont davantage orientées vers la clinique et visent la gestion des risques pour répondre à des objectifs mis en place par l'État. Les objectifs d'intervention valorisés par l'État en viennent à influencer la mission des organisations communautaires. Cette situation a d'ailleurs été étudiée au sein du RSSS québécois (Parazelli *et al.*, 2013). Les pratiques des organisations communautaires seraient, en effet, plus standardisées qu'auparavant, avec des guides et des outils cliniques principalement quantitatifs qui miseraient moins sur le pouvoir-action des personnes, ce qui provoque de la colère chez les différent.e.s praticien.ne.s (Côté *et al.*, 2020). Couturier *et al.*, (2013, p.113) discutent du contrôle que crée ce paradigme sur les intervenant.e.s : « Elle peut être lue comme une tentative d'imposition d'une paix épistémologique plus ou moins totalitaire, dont le régime de vérité a aussi pour fonction d'unifier les groupes professionnels autour d'une seule posture à fondement médical ». Cette perspective permet donc le contrôle des praticien.ne.s et la régulation d'une pratique autour d'une vérité imposée à tous.tes, connue comme « meilleures pratiques » ou « données probantes », plus souvent basée sur une lecture individuelle des problèmes sociaux. Soss *et al.* (2011) disent que ces transformations nuisent à la prestation de soins centrés sur les besoins de la personne. Selon Parazelli (2020, p.241), les subventions obtenues par les organisations deviennent ainsi basées sur leurs performances « [...] à réintégrer des sans-abris dans la normalité », donc selon des logiques de mérite, tout en étant portées responsables d'entretenir les personnes dans l'itinérance.

### 2.3.2 Le rôle des intervenant.e.s de première ligne en itinérance

Les intervenant.e.s de première ligne en itinérance, tant dans les milieux institutionnels que communautaires, jouent un rôle important dans la gouvernance de l'itinérance (Tangen, 2016; Quirouette, 2017a). Comme les policier.ère.s, le travail des intervenant.e.s est aussi marqué par une forte discrétion, qui leur permet de prendre des décisions dans le cadre de leur travail. Iels font aussi parties des bureaucrates de la rue (Lipsky, 1980; Alden, 2015). Iels pratiquent dans un contexte marqué par plusieurs limites dont des règles strictes dans les procédures, ainsi qu'une vision de l'itinérance qui est construite comme individuelle, notamment au sein du paradigme des meilleures pratiques (Renedo, 2013). Différentes études soulignent que les intervenant.e.s doivent faire preuve d'innovation pour satisfaire les besoins des populations avec lesquelles iels travaillent (Renedo, 2013; Quirouette, 2017a). D'autres études (Côté *et al.*, 2020) démontrent que les travailleur.euse.s en itinérance mettent en place des pratiques silencieuses qui leur permettent de

contourner les exigences organisationnelles qui leur sont imposées, mais aussi celles des autres acteur.trice.s avec qui iels travaillent. La collaboration entre les organisations est marquée par un manque de confiance, ce qui rend leur expérience de travail difficile et demande à ce qu’iels utilisent leur discrétion pour maintenir le lien humain nécessaire à l’intervention en itinérance (Renedo, 2013; Quirouette, 2021).

Les travailleur.euse.s de première ligne en itinérance font face à des tensions complexes : iels doivent négocier les demandes qui proviennent de différentes organisations telle que la police, mais doivent en même temps réussir à créer des liens humains avec leurs client.e.s (Renedo, 2013). La notion de négociation s’inscrit dans une longue tradition de littérature sur les soins et le contrôle (Tomczak, 2015; Quirouette, 2017a). Certain.e.s notent l’extension du filet carcéral dans les pratiques mises en place par les intervenant.e.s de première ligne en itinérance (Tomczak, 2015), alors que d’autres parlent d’une carcéralisation du travail social (Jacobs *et al.*, 2020). Leur rôle suivrait un glissement vers des fonctions qui relèvent davantage du contrôle et de la surveillance des personnes marginalisées, notamment avec une collaboration étroite avec la justice et les milieux policiers (Jacobs *et al.*, 2021). Quirouette (2018, 2) dit qu’iels travaillent « avec, pour et contre le système de justice pénale » à l’aide d’outils d’évaluation de risques qui ne cessent de se multiplier et qui réduisent les vulnérabilités – dont le faible capital social ou les expériences antérieures de pauvreté – à des logiques de risques. La collecte d’information que les outils requièrent exacerbe les logiques punitives, obligeant les usager.ère.s à consentir au partage de leurs données personnelles et fragilisent le lien de confiance avec les intervenant.e.s (Quirouette, 2021).

Les intervenant.e.s vivent différentes frustrations dans le cadre de leur travail et iels utilisent tout un éventail de solutions pour résister à la punitivité (Quirouette, 2018; Quirouette, 2021). Iels remettent le bien-être de leurs usager.ère.s à l’avant-plan en participant à des comités, en s’impliquant dans des actions bénévoles ou militantes qui luttent pour le droit des personnes. Iels participent à des actions (lettres ouvertes, manifestations, etc.) soutenant les ressources communautaires, ainsi que les logiques de compassion et de RDM. Les intervenant.e.s useraient aussi de discrétion pour contourner les effets punitifs de l’utilisation des outils d’évaluation, en limitant le rôle de la prédiction de ces outils et en intégrant leurs savoirs cliniques dans les outils actuariels (Quirouette, 2018). En construisant autour de cette notion de discrétion, Quirouette

conclut que les pratiques et les discours des intervenant.e.s varieraient largement au regard de leurs expériences et de leurs valeurs : certain.e.s sont impliqué.e.s dans des activités de militantisme dans des groupes anti-racistes, LGBTQ+, féministes et/ou, anticapitalistes. Ces constats sont supportés par ceux de Dej (2020) qui témoignent du manque de cohérence des services en itinérance, lesquels dépendent en large partie des intervenant.e.s qui sont en place. Certain.e.s sont très flexibles, alors que d'autres ont davantage recours aux arguments sécuritaires pour appliquer leur rôle. Ces incohérences entre les approches généreraient un lot de frustrations chez les PSI (Dej, 2020). Ceci étant dit, selon Evans (2011), ces précédents constats ne devraient pas servir à blâmer l'évolution du secteur communautaire. En fait, les implications du néolibéralisme (individualisation, pathologisation, médicalisation) seraient à l'œuvre quant à cette diffusion du contrôle dans le rôle des intervenant.e.s de première ligne en itinérance qui doivent négocier une assistance sociale qui est toujours de plus en plus hostile à l'égard des pauvres (Evans, 2011).

## 2.4 La négociation entre les intervenant.e.s de première ligne et les policier.ère.s

### 2.4.1 Une ère de collaboration...

Les intervenant.e.s de première ligne en itinérance entretiennent traditionnellement peu de relations avec les milieux policiers puisqu'ils sont perçus comme un obstacle à la création de lien et à la confidentialité. L'Association des travailleurs et travailleuses de rue (ATTRueQ, 1997, p.55) dévoile dans sa mise à l'écrit des pratiques du travail de rue que la collaboration entre les policier.ère.s et les intervenant.e.s doit être minimale, délimitée et qu'elle peut être de nature utilitaire :

Les conditions de relation avec les policiers doivent n'engager à aucune délation ou "collaboration". Cela correspondrait à une trahison dans le milieu. Par ailleurs, le travailleur de rue peut entretenir des rapports clairs et explicites avec les policiers. Il peut avoir avec eux des échanges francs de confrontation où chacun agit selon son rôle, dans le respect de ses valeurs et de son approche.

Ainsi, la collaboration avec les policier.ère.s est assez limitée dans la tradition même du travail de rue au Québec. Les intervenant.e.s de première ligne en itinérance en viennent à collaborer avec la police pour différentes raisons, notamment pour gérer certaines situations qui posent des risques pour la sécurité des PSI et la leur, notamment alors que la santé est compromise, telles que des crises psychosociales, conflits entre les usagers (Solensten et Willits, 2015). Pour certaines

organisations, ces collaborations sont mieux cristallisées et peuvent même se matérialiser par des appels quotidiens entre les agences pour prévenir les crises et revenir sur les différentes situations (Simpson, 2015). Les collaborations entre policiers et intervenant.e.s ont plusieurs fonctions qui peuvent aller de recréer le sentiment de confiance entre les usager.ère.s et les policier.ère.s, mais aussi défaire des tentes de manière « plus adaptée » (Solensten et Willits, 2015).

De plus, les dernières années ont été marquées par une volonté de rétablir le lien de confiance entre les communautés marginalisées et les policier.ère.s dans la montée de ce que Ouellet *et al.* (2021) appellent l'État thérapeutique. Les chercheur.euse.s (Wexler, 1990; Ouellette *et al.*, 2021) qualifient d'État thérapeutique les nouvelles fonctions du droit pénal qui mutent au tournant des années 1990 vers un rôle thérapeutique plutôt qu'exclusivement punitif. Dans le contexte de désinvestissement massif dans les soins de santé et services sociaux, les institutions judiciaires et pénales en viennent à être chargées d'un nouveau rôle qui concerne la régulation de comportements problématiques pour « faire la promotion d'une bonne santé mentale et de comportements jugés sains » (Ouellet *et al.*, 2021). Ces mutations du rôle du droit pénal impliquent une transformation de pratiques et de discours qui viseraient à « soigner » les problèmes sociaux tels que l'itinérance, la toxicomanie et la santé mentale via tout un apanage de professionnel.le.s thérapeutiques retrouvé.e.s au sein des postes de police, des prisons et des tribunaux. Le droit pénal s'inscrit donc en continuum des services sociaux et en collaboration avec les professionnel.le.s de la relation d'aide avec des objectifs de gestion des risques, ainsi que de transformation de l'individu. Dans cette nouvelle approche, les institutions judiciaires, plutôt qu'uniquement punir, utilisent un discours et des pratiques visant à réformer les comportements des individus, en s'alliant aux domaines socio-sanitaires :

Ces dispositifs thérapeutiques intègrent en « continuum » les services de santé et services sociaux, de la sécurité publique et de la justice [...]. Ils visent l'hybridation entre les missions des différents services impliqués, la formation d'une structure cohérente de contrôle et de normalisation et reposent sur la croyance en la réforme des comportements. (Ouellet *et al.*, 2021, p.4)

Les logiques de collaboration, de continuum et de concertation représentent d'ailleurs un paradigme dans lequel les institutions socio-sanitaires et judiciaires se sont ancrées au cours des dernières années. Les différents agent.e.s de l'État, comme les travailleur.euse.s sociaux.ales, agent.e.s carcéraux.ales, policier.ère.s, infirmier.ère.s et médecins, sont vu.e.s comme des agent.e.s



thérapeutiques qui doivent travailler à l'intégration du social et judiciaire, dans un contexte marqué par l'accès difficile aux services, dans un réseau en crise. Dans cette optique, de nombreux partenariats ont été mis en place pour que les organisations policières aient des équipes dites d'*outreach* qui interviennent en communauté. En réponse aux conséquences de la criminalisation de l'itinérance au cours des dernières années, les municipalités ont commencé à s'intéresser aux collaborations police-intervenant.e.s. Ces collaborations jouissent d'un intérêt encore plus marqué depuis la crise de COVID-19, alors que plusieurs municipalités ont mis en place différentes équipes de police spécialisées (Urban Institute, 2020). Ces équipes prennent des formes différentes, dont des duos policière-intervenant.e.s (aussi appelées équipes mixtes), des programmes de police spécialisée qui travaillent en plus grande proximité avec les intervenant.e.s et des équipes d'intervention psychosociale<sup>6</sup> qui ont des relations privilégiées et qui travaillent en parallèle des policier.ère.s. Elles visent à désamorcer les situations de crise et à connecter les gens vers les ressources qui peuvent leur venir en aide (Urban Institute, 2020) en poursuivant des objectifs psychosociaux et de sécurité. Ces intervenant.e.s jouissent habituellement d'un recours privilégié aux policier.ère.s et à des communications fréquentes entre les organisations (Ouellet *et al.*, 2021).

Plusieurs études dites « des meilleures pratiques », notamment dans le champ des études policières, ont vanté les avantages de ces partenariats inter-agences au cours des dernières années (Watson et Fulambarker, 2012; Hipple, 2016). Les conséquences de ces collaborations restent toutefois peu discutées au sein de la littérature (Urban Institute, 2020), les études qui ont été réalisées impliquant des résultats partagés selon la lecture qui en est faite. Selon Margier (2021), l'approche des policier.ère.s dans ces unités est plus souvent marquée par une empathie, ainsi que l'écoute qu'au sein de l'approche policière « normale ». Ces équipes peuvent, entre autres, permettre de réduire le nombre d'hospitalisations en santé mentale (Ouellet *et al.*, 2021). Pourtant, il revient aux agent.e.s policier.ères de décider de l'arrestation, de recommander des alternatives à la judiciarisation ou plutôt de criminaliser ; bref, ces interventions se déroulent à travers un script policier. De plus, certaines interventions demeurent agressives, de plus, les policier.ère.s restent armé.e.s, ce qui freine certains proches à appeler ces services (Hirshi, 2022). Enfin, les personnes concernées et les proches ressentent un niveau de coercition équivalent à l'approche policière traditionnelle (Ouellet *et al.*, 2021; Hirschi, 2022).

---

<sup>6</sup> UPS-J et EMMIS

## 2.4.2 ...et de résistances

Comme le soutient Margier (2021, p.14) : « The rise of outreach practices in the police must be understood in relation to this context, as a means for the City to adapt its practices to its legal obligations while preserving flexibility for evicting homeless people from public spaces ». L'objectif de ces pratiques reste donc toujours le déplacement et le contrôle, tout en répondant à ces nouvelles injonctions thérapeutiques. Les intervenant.e.s rapportent aussi plusieurs situations conflictuelles avec les policier.ère.s, notamment quant à leurs mandats respectifs. Outre ces tensions qui émergent au sein des collaborations police-intervenant.e, Herring (2021) soutient que plusieurs intervenant.e.s évitent d'aller dans les lieux où la police se trouve afin d'éviter d'être lié.e.s au travail policier, en plus de s'opposer de différentes façons aux situations de judiciarisation des PSI. De plus, Larose-Hébert *et al.*, (2021) disent que les intervenant.e.s sont elleux-mêmes victimes de profilage social dans le cadre de leur pratique, notamment parce qu'ils occupent des espaces communs, y sont associé.e.s ou relèvent une allure vestimentaire pouvant y être associée. En somme, plusieurs intervenant.e.s ont elleux-mêmes une expérience vécue de l'itinérance, de travail du sexe ou d'injection de drogues.

Par ailleurs, une étude au sein de laquelle j'ai été impliqué (Quirouette *et al.*, à paraître) fait état d'expériences de contrôle et de surveillance, ainsi que de menaces de judiciarisation dans le cadre de leurs fonctions. Ces situations ont plusieurs conséquences sur les intervenant.e.s, ainsi que sur leurs pratiques d'intervention. Elles exacerbent la méfiance qu'ils ont envers les policier.ère.s, créent une réticence à collaborer avec la police, les poussent à intervenir dans des lieux plus reculés pour éviter la judiciarisation en plus de complexifier leurs interventions (Larose-Hébert *et al.*, 2021; Quirouette *et al.*, à paraître). Larose-Hébert *et al.* (2021) concluent que les intervenant.e.s en viennent à craindre et résister au travail de la police. Iels entretiennent aussi des relations conflictuelles, minant leurs capacités à pouvoir intervenir pour assurer l'inclusion des PSI.

## 3. Les crises et l'itinérance

Finalement, puisque ce mémoire s'intéresse aux interactions entre intervenant.e.s et policier.ère.s lors de la COVID-19, il convient de porter attention à la notion de « crise ». Pour s'y faire, il est utile de recourir aux savoirs sur les crises produits en sociologie et en criminologie. À terme, le croisement entre la sociologie des crises et la théorie sur les bureaucrates de la rue seront croisés permettra de documenter la gouvernance de l'itinérance à Montréal lors de la COVID-19.

### 3.1 La sociologie et la criminologie pour aborder la COVID-19

Bien que la sociologie du désastre a un long historique d'analyse des événements naturels qui déstabilisent l'ordre social, certain.e.s chercheur.euse.s ont appliqué ce cadre à la crise de la COVID-19 (Peek *et al.*, 2021). Parmi les événements qui ont été saisis par ce cadre, notons l'ouragan Katerina, l'explosion de Fukushima ou la grippe de SRAS de 2003 (Peek *et al.*, 2021). Il existe un consensus selon lequel les études sur les désastres restent fortement insuffisantes pour expliquer le social lors de ces événements, notamment au niveau des sciences humaines (Matthewman et Uekusa, 2021). Les angles d'analyse sont pluriels : si certain.e.s s'attardent à comprendre la temporalité des crises, les impacts différentiels des crises sur les différents sous-groupes sociaux ou les étapes de résolution des crises, d'autres se sont intéressé.e.s aux réponses, aux adaptations étatiques et institutionnelles. Au niveau du temps, les chercheur.euse.s créent une distinction entre les crises aiguës telles que la COVID-19 qui sont caractérisées par un degré d'urgence important et qui sont innatendues, ainsi que les crises chroniques qui, elles, sont inscrites dans le temps (Brodkin, 2021). Ces différentes crises peuvent converger ensemble l'une, l'autre : les crises aiguës peuvent devenir chroniques, et les crises chroniques, peuvent s'exacerber et devenir aiguës. La sociologie des crises s'est intéressée aux conséquences inégales qui frappent les différents groupes sociaux lors des événements de crises (Peek *et al.*, 2021). Les communautés racisées, les personnes pauvres et les femmes sont les groupes qui auraient le moins de ressources pour se préparer et pour réagir à ces événements (Peek *et al.*, 2021). Les crises viendraient exposer les inégalités sociales préexistantes, en plus de les amplifier.

En ce qui concerne la criminologie, outre que pour discuter des institutions carcérales et policières, elle n'a que quelques fois eu recours au concept de crise (Maier *et al.*, 2020). Le concept a principalement été occulté par la discipline, pourtant, Maier *et al.* (2020) indiquent que les crises sont fertiles pour les sciences humaines puisque l'ordre social est plus clairement exposé et défendu

au sein des discours et des pratiques, plus particulièrement par ceux qui profitent de l'organisation des structures en place. Pour la criminologie, le rôle des institutions de contrôle serait d'autant plus explicite quant à leur mission normative, notamment en définissant mieux quelles vies comptent collectivement en temps de crise, à savoir qui vit et qui meurt (Peek *et al.*, 2021).

Début 2020, les collectivités à travers le monde sont désorganisées par l'arrivée de la pandémie de COVID-19 qui créera une crise de santé publique, mais aussi économique et sociale. Les différents gouvernements mettent des mesures sanitaires en place (distanciation physique, couvre-feu, port du masque, etc.) visant à restreindre la propagation du virus. Les moments de crise sont des événements « exceptionnels qui nécessitent des réponses exceptionnelles » (Davitovitz *et al.*, 2021, p. 122). Ces événements menacent la sécurité des citoyen.ne.s et sont caractérisés par une urgence d'agir et une imprévisibilité (Brescia et Stern, 2021). Les désastres marquent des changements importants dans l'organisation sociale (Quanrattelli, 1998), ce qui peut mener à la création de nouvelles organisations et au démantèlement de certaines autres (Brodkin, 2021). Ces changements soudains seraient aussi propices à soutenir une coopération entre les différent.e.s acteur.trice.s (Peek *et al.*, 2021). Drabek et Evans (2003) soutiennent qu'à l'instar du « mythe du désastre », les individus, ainsi que les groupes, seraient plus unifiés et coopératifs dans les moments de stress collectif. Les différents groupes mettent en place des stratégies et font preuve de résilience en prenant des responsabilités quant aux dégâts causés par la crise (Peek *et al.*, 2021). Matthewman et Uekesa (2021) utilisent le terme de « *communitas* » pour mettre l'accent sur les innovations prosociales et les stratégies qui sont développées lors de ces moments. De plus, les crises représentent des opportunités pour penser à des stratégies de sortie de crise plus justes et égalitaires (Wu et Karabanow, 2020). Les crises demandent de mettre des mesures en place rapidement, celles-ci faisant moins l'objet de décisions communes qu'en temps habituels (Koselleck *et al.*, 2006). D'un point de vue organisationnel, Drabek et Evans (2003) soutiennent que les organisations vont partager des tâches et des ressources ensemble. Toutefois, en raison de l'imprévisibilité et du manque de familiarité avec ces tâches, elles ne sont pas clairement définies et attribuées. Ainsi, les crises peuvent initier une réallocation de tâches et de ressources qui peuvent se pérenniser suite à la sortie de crise, affectant qui fait quoi et comment (Brodkin, 2021).

### 3.2 La résilience communautaire

Gagnant en intérêt au sein de la littérature sur la résilience (Kirmayer *et al.*, 2009), le concept de résilience communautaire permet d'aborder les stratégies mises en place par les communautés<sup>7</sup> dans les événements de désastres (Kwok *et al.*, 2016; Jewett *et al.*, 2021). Issue des études du modèle socio-écologique et de la psychologie développementale, cette interconnexion permet de mettre l'accent sur les forces communautaires, tout en reconnaissant l'agentivité des acteur.trice.s qui la créent (Berkes et Ross, 2012). La résilience communautaire correspond au degré d'adaptabilité communautaire pour faire face à l'adversité et aux défis posés par une menace, en prenant en compte le contexte social et la communauté (Jewett *et al.*, 2021) et s'évalue selon l'engagement des individus, des lieux, la présence d'infrastructures communautaires, des réseaux communautaires et une gouvernance cohésive (Townshend *et al.*, 2021). Un fort degré de résilience communautaire correspond à un leadership élevé, des liens sociaux serrés, un sens de bienveillance au niveau communautaire, des réseaux de communications établis et transparents, ainsi que de la confiance entre les différentes parties prenantes (Jewett *et al.*, 2021). Ainsi, les sociétés qui jouissent d'une forte résilience communautaire « [...] deal with a crisis in a manner that reduces the impacts while developing a stronger position to attend to other events that may occur » (Townshend *et al.*, 2014, p.916). Lors de la COVID-19, les logiques de la résilience ont largement été impliquées dans les décisions gouvernementales canadiennes en reconnaissant les capacités des communautés à s'organiser, en évitant une approche de commande et de contrôle qui part du haut vers le bas des institutions (Jewett *et al.*, 2021).

Différents conflits peuvent toutefois survenir lors des événements de désastres. Les différentes organisations impliquées dans les événements peuvent contester et s'opposer aux allocations de ressources, ainsi qu'aux différentes tâches qui sont attribuées aux organisations, minant la résilience communautaire (Jewett *et al.*, 2021). Kwok *et al.* (2016) soutiennent que les communautés résilientes mettent en place des collaborations qui misent sur l'inclusivité, d'une part

---

<sup>7</sup> J'utilise le terme communautés, tout en reconnaissant qu'il soit critiqué pour plusieurs raisons, notamment l'exclusion de certains groupes au sein de cette désignation (Kirmayer *et al.*, 2009). De plus, le terme peut être inadapté aux sociétés contemporaines puisque les individus s'associent dorénavant sur la base d'intérêts similaires ou du travail, plutôt que sur la proximité géographique (Beauchesne, 2019). J'utilise le concept de communauté, tout en évitant de le « romantiser », comme il est largement utilisé dans la littérature sur le contrôle social.

avec les institutions gouvernementales, mais aussi entre elles pour réduire les vulnérabilités collectives, et ce avec des objectifs qui incluent les personnes marginalisées. Finalement, Kirmayer *et al.* (2009) invitent à utiliser avec diligence le concept de résilience communautaire, afin qu'il ne devienne pas un construit théorique servant à rendre certaines communautés coupables et responsables de leur sort.

### 3.3 Les crises et le travail de première ligne

Peu d'études se sont jusqu'à maintenant intéressées à la théorie des bureaucrates de la rue dans un contexte de crise (Brodkin, 2021; Davidovitz *et al.*, 2021), notamment lors de la COVID-19 (Alcadipani *et al.*, 2020). Davidovitz *et al.* (2021) disent que les bureaucrates de la rue jouissent habituellement de rôles clés dans la résolution des événements de crises pour apporter soutien et sécurité. Iels doivent répondre à de nouvelles demandes qui émergent et qui rompent avec le travail habituel, iels doivent rapidement modifier leurs routines (Brodkin, 2021). Iels composent avec des directives encore plus ambiguës, voire totalement contradictoires, qui peuvent ne pas répondre aux réalités du terrain (Davidovitz *et al.*, 2021). Cela a pour effet d'augmenter leur pouvoir discrétionnaire, les risques qui sont inhérents à leur travail, ainsi que les confrontations avec le public (Davidovitz *et al.*, 2021). Face aux nouvelles tâches à réaliser, iels en viennent à s'adapter, à résister et même à innover (Gofen et Lotta, 2020; Brodkin, 2021).

À propos des résistances, ces moments peuvent aussi être marqués par des tensions exacerbées entre les organisations qui sont en première ligne. Lors des moments de crise, où les défis sont plus exigeants, les acteur.trice.s en viennent à prendre des décisions basées davantage sur leurs préférences morales et leurs politiques (Brodkin, 2021). Brodkin (2021, p.21) indique à cet effet que: « In crises with a strong moral valence *and* increased space for discretion, frontline staff may displace prevailing routines with practices that express their moral values ». Les crises sont donc fertiles aux résistances qui se créent dans la rue alors que les relations de pouvoirs sont perturbées (Brodkin, 2021). Ceci est aussi dû à la surveillance et aux techniques de contrôle du travail des intervenant.e.s qui perdent en efficacité, voire sont délaissées, leur laissant davantage de discrétion dans l'application de leurs pratiques. D'ailleurs, l'innovation et la prise d'initiatives qui dépassent le mandat professionnel deviennent valorisées en raison de l'urgence d'agir (Drabek et Evans, 2003). Le personnel de première ligne est plus à même de résister au travail qu'il considère comme

contraire à ses morales et à ses politiques, ce qui mènerait à la polarisation de certaines positions. Les chercheur.euse.s doivent s'intéresser aux modes de résistance tant informels (délaisser, cesser de faire certaines tâches), mais aussi ceux qui sont formels, telles que des actions directes (manifestations, prises de parole) (Brodkin, 2021). Enfin, selon Brodtkin (2021), nous devrions nous intéresser aux innovations qui émergent lors des moments de crises, les intervenant.e.s peuvent mettre en place des changements qui étaient désirés, mais qui restaient infaisables.

### 3.3.1 L'itinérance au Québec lors de la COVID-19

Historiquement, les travailleur.euse.s sociaux.ales ont largement été impliqué.e.s dans les situations de désastres qui sont des opportunités de réaffirmer les valeurs de justice sociale et de justice environnementale auprès de ceux qui sont le plus durement touché.e.s (Farkas et Romaniuk, 2020; Wu et Karabanow, 2020). D'ailleurs, les intervenant.e.s de première ligne ont largement été mobilisé.e.s durant la pandémie de COVID-19, et ce partout au Canada (Wu et Karabanow, 2020). Comme les vulnérabilités des personnes sont exacerbées durant les temps de désastres, iels seraient les mieux placé.e.s pour intervenir et réduire la vulnérabilisation dans laquelle les PSI sont reléguées, selon Wu et Karabanow (2020). Iels ont dû s'adapter pour maintenir en place les services destinés aux PSI dans un contexte marqué par une pauvreté d'allocation.

Quelques études se sont penchées sur le rôle des intervenant.e.s en itinérance lors de la COVID-19 au Québec (Audet et Borris, 2020; Leblanc *et al.*, 2020; Bellot *et al.*, 2021b; Quirouette *et al.*, à paraître). Iels ont mis en place plusieurs stratégies dans le cadre de leur pratique afin de contribuer à la (sur)vie des PSI, tout en devant assurer leur sécurité, celle des PSI et limiter la transmission du virus. Afin de répondre aux besoins, les intervenant.e.s ont mis en place des pratiques innovantes dans une temporalité assez restreinte, notamment en créant une réponse multidisciplinaire (Audet et Borris, 2020 ; Kaur *et al.*, 2021). Plusieurs nouveaux services ont été mis en place, par exemple la distribution de téléphones avec des données cellulaires dans la rue, la possibilité d'avoir du matériel médical ou de RDM pour une plus grande période qu'auparavant (Kaur *et al.*, 2021) et la distribution de matériel plus diversifié pour limiter la propagation du virus (Quirouette *et al.*, à paraître) tel que des cigarettes (Bellot *et al.*, 2021b). De plus, ces interventions concernent aussi le déplacement de PSI dans des hôtels où les mesures de santé publique ont pu être mieux respectées

que dans la rue (Wu et Karabanow, 2020). Les intervenant.e.s en itinérance ont aussi été invité.e.s à travailler dans des refuges d'urgence mis en place par les gouvernements provinciaux (Leblanc, 2020). Iels ont été plus présent.e.s sur les campements, se sont relayé.e.s avec d'autres intervenant.e.s et se sont mobilisé.e.s pour dénoncer la gestion punitive de l'itinérance, tout en créant différents groupes de soutien et de défense pour favoriser leur (sur)vie dans la rue. Iels ont créé des tables de quartiers, des groupes d'entraide (Quirouette *et al.*, à paraître) et ont appelé la population à joindre leur collaboration (Kaur *et al.*, 2021).

La crise de l'itinérance a été exacerbée par la situation de pandémie, menant davantage les personnes qui étaient sur la mince ligne de l'itinérance cachée, vers l'itinérance visible. Plusieurs ont vécu leur première expérience d'itinérance durant la pandémie (Audet et Borris, 2020). Différentes études en santé (Perri *et al.*, 2020; Tsail et Wilson, 2020; Kaur *et al.*, 2021; Turnbull *et al.*, 2021) suggèrent que les PSI ont été particulièrement vulnérables lors de la COVID-19. Des facteurs de vulnérabilités individuels et structurels ont interagi ensemble, les rendant ainsi plus à risque de contracter le virus et d'être sévèrement atteint.e.s par celui-ci. Marquez *et al.* (2021) soulignent aussi des facteurs de risque individuels, notamment en raison de problèmes de santé sous-jacents qui exacerbent leurs vulnérabilités aux maladies infectieuses tels que des problèmes respiratoires (Perri *et al.*, 2020 ; Turnbull, 2021), de santé mentale et de consommation (Turnbull, 2021). De plus, la pauvreté a pu les amener à fréquenter des lieux où les mesures de distanciation sociale ne sont pas maintenues et/ou possibles (Marquez *et al.*, 2021), par exemple dans les refuges (Leblanc *et al.*, 2020). Les mesures telles que le port du masque ou le lavage des mains sont complexifiées par la situation d'itinérance (Wood *et al.*, 2020; Wu et Karabanow, 2020). De plus, ces populations sont caractérisées par une méfiance à l'égard des services de soins et de santé. Certaines PSI ont évité les hôpitaux et les soins de santé pour éviter de devoir vivre un sevrage involontaire (Perri *et al.*, 2020). Par ailleurs, l'exclusion sociale, la stigmatisation, le racisme, le cissexisme et le classisme freinent certaines PSI à recourir aux services du RSCS. Cette stigmatisation a été exacerbée en temps de pandémie, en raison d'une couverture médiatique qui les a dépeintes comme « sales » et « contaminées » (Raeymaeckers et Van Puyvelde, 2021). Elles font aussi face à des vulnérabilités supplémentaires, notamment parce que sans logement fixe ou sans compte de banque, les PSI ne pouvaient recourir à aucune aide étatique (Wu et Karabanow, 2020).



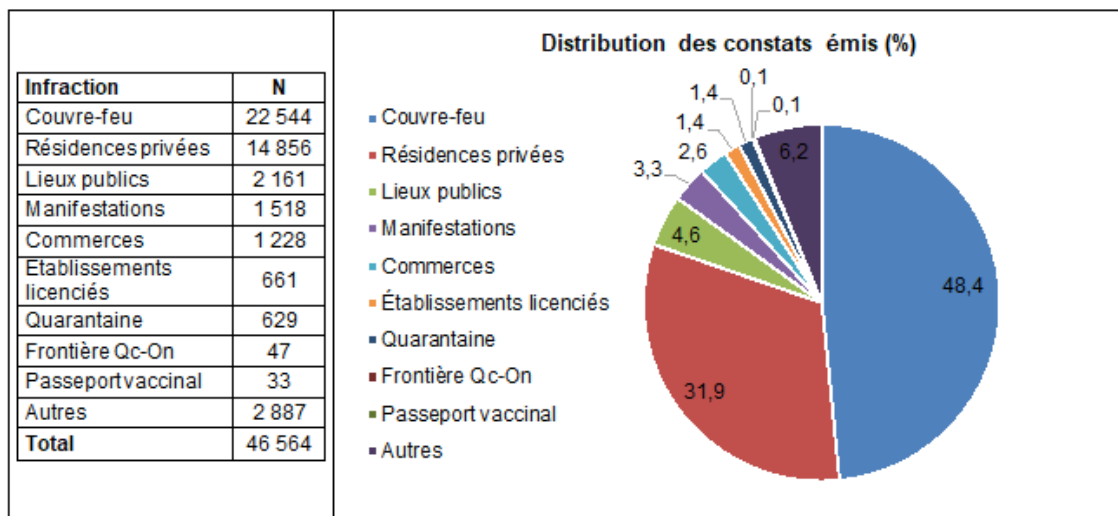
### 3.3.2 Le contrôle et la surveillance au Québec lors de la COVID-19

Un large pan de la criminologie critique dont des chercheur.euse.s sur la criminalisation du VIH et du travail du sexe, ont depuis longtemps établi l'inefficacité de la répression pour faire face à une crise de santé publique, faisant échos aux savoirs issus de la crise du VIH/sida (Molldrem *et al.*, 2020; Luscombe et McClelland, 2020a ; Hasting *et al.*, 2021; Fallu, 2022). Pourtant, ces savoirs ont été exclus de la gestion de la crise de la COVID-19 et relèvent de choix politiques pour Fortin *et al.* (2022). D'ailleurs, certain.e.s chercheur.euse.s désignent le Canada comme étant un leader quant aux questions de criminalisation de la santé publique (Luscombe et McClelland, 2020b). Les différents paliers de gouvernements ont instauré de nouvelles lois visant à réduire la propagation de la COVID-19. Les lois visent la distanciation sociale, l'isolement, la fermeture des commerces, un contrôle accru des frontières, la Loi sur la mise en quarantaine, ainsi que la Loi sur le couvre-feu. Ces lois sont mises en place en vertu de l'Article 123 de la Loi sur la santé publique qui permet de prendre « [...] toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population » (Loi sur la santé publique, S-2.2, a. 123) le gouvernement québécois a limité les déplacements et ordonné la distanciation sociale et la fermeture de certains secteurs d'activité et lieux jugés non essentiels (décret 2-2021 ; Clinique Droits Devants, 2020, p.4). Au palier municipal, la ville de Montréal met aussi en place l'État d'urgence, qui se traduit, entre autres, par de nouveaux pouvoirs remis aux policier.ère.s pour faire respecter les mesures de santé publique (Luscombe et McClelland, 2020b).

Luscombe et McClelland (2020c) ont réalisé différents projets de recherche portant sur le contrôle et la surveillance lors de la pandémie de COVID-19. En se basant sur la littérature du contrôle de la santé publique ainsi que de la contre-cartographie, ils dévoilent que les dynamiques de contrôle et de surveillance ont inégalement été distribuées sur le territoire pour se concentrer dans les quartiers pauvres et racisés. Leur recherche « Policing the Pandemic Mapping Project: Criminal Enforcement Report », qui survient à la fin de la première vague de la pandémie, suggère que le Québec a été la province la plus punitive du Canada (Luscombe et McClelland, 2020d). En effet, 66% des constats d'infraction ainsi que des accusations de nature criminelle en lien avec la COVID-19, à travers le pays, ont été portés au Québec (Luscombe, McClelland, 2020d). Un très grand nombre de constats d'infraction a été remis pour refus d'obéir à une directive de santé publique émise par le gouvernement. Les peines imposées concernent surtout des amendes allant de 1000\$ à 6000\$ (Loi sur la santé publique, a. 139). En pratique, les constats d'infraction

atteignaient souvent 1546\$. Ainsi, à la fin de la première vague (mars-juillet 2020), plus de 13 M\$ en constats d’infraction avaient été remis dans la province (Deshman *et al.*, 2020). En somme, il existe un consensus selon lequel nous avons assisté à une gestion punitive de la pandémie au Canada et plus particulièrement au Québec (Kaur *et al.*, 2021; Fortin *et al.*, 2022). Plus récemment, un nouveau rapport sur la judiciarisation de la pandémie au Québec (Fortin *et al.*, 2022) dévoile que ce serait plus de 46 000 constats d’infraction qui auraient été remis. En vaste majorité, les constats d’infraction sont en lien avec le couvre-feu et les rassemblements dans les résidences privées, comme il est possible de le constater à la Figure 1 ci-bas. L’étude permet aussi d’établir que la région administrative de Montréal a été inégalement visée par cette judiciarisation. De plus, 35% des constats d’infraction auraient été remis sur le territoire de Montréal, alors que ses résident.e.s forment pourtant 23,5% de la population québécoise (Fortin *et al.*, 2022, 27).

Figure 1 : Répartition des constats d’infraction remis sous la Loi sur la santé publique pendant la COVID-19 au Québec



Source : Fortin *et al.*, 2022

### 3.3.3 Le contrôle des PSI durant la pandémie

Au sein de l’étude (Quirouette *et al.*, à paraître) portant sur les défis et les stratégies des intervenant.e.s de première ligne durant la pandémie, nous arrivons à la conclusion que le travail des intervenant.e.s, tant en refuge, que dans les espaces (quasi) publics, s’est complexifié en raison

de la répression qui a accompagné la pandémie. Les intervenant.e.s disent avoir eu des difficultés à rejoindre leurs populations, ne pas avoir senti que leur expertise était reconnue et avoir vécu des situations de contrôle, ainsi que de surveillance dans le cadre de leurs pratiques (Quirouette *et al.*, à paraître). Notre étude suggère aussi une plus grande proximité entre certains gros refuges et les milieux policiers. Nous notons une embauche massive d'agent.e.s de sécurité, ainsi que des policier.ère.s qui sont davantage dans et autour des refuges. D'ailleurs, certain.ne.s travailleur.euse.s sociaux.ales seraient impliqué.e.s dans des demandes d'éviction au sein des campements (May et Lachapelle, 2021; Leblanc *et al.*, 2020). Dans les semaines qui ont suivi l'apparition des mesures sanitaires, de nombreux médias ont documenté des situations répétées de judiciarisation de PSI (Giguère, 2020, 11 avril). Selon les intervenant.e.s, la judiciarisation en vertu des règlements sur les incivilités s'est exacerbée durant cette période (Quirouette *al.*, à paraître). Les PSI qui consomment des drogues ont consommé plus souvent seules, ont moins été vers leurs ressources d'aide et ont évité de se rendre aux sites de consommation supervisés/sites d'injections supervisés (SCS/SIS) lors des périodes de couvre-feu. Selon notre analyse, les constats d'infraction de la Loi sur la santé publique se seraient rajoutés à ceux déjà émis « normalement » aux PSI, soit principalement les incivilités (Quirouette *et al.*, à paraître).

### 3.4 Le mouvement pour le définancement de la police en première ligne

L'année 2020 est marquée par une série de crises qui convergent et impactent de manière disproportionnée les communautés pauvres et racisées. Ces crises exposent d'autant plus les inégalités sociales, ainsi que l'inefficacité des institutions pénales pour répondre à ces enjeux sociaux. La violence infligée par ces institutions, notamment lors du meurtre de Georges Floyd, un homme Noir tué par des policiers de Minneapolis, donne lieu à des mobilisations sociales sans précédent aux États-Unis, portées par Black Lives Matter (Kaba, 2020; Cobbina-Dungy et Jones-Brown, 2021). Ces luttes font écho au Canada, où une lettre ouverte signée par plus de 1000 universitaires, militant.e.s et avocat.e.s appelle à définancer le SPVM (Ministère de la Sécurité publique, 2020). Cobbina-Dungy *et al.* (2022) notent que la compréhension du mouvement social varie même au sein des militant.e.s, partant de la réforme, changements plus libéraux, jusqu'à l'abolition des corps de police, plus révolutionnaires. La protestation révolutionnaire correspond à ceux qui sont impliqué.e.s quotidiennement dans les manifestations et actions politiques en plus de faire part d'un engagement profond envers le mouvement. Ces militant.e.s revendiquent plus

souvent l'abolition ou le démantèlement de l'institution policière étant donné qu'elle ne serait pas transformable due à son enracinement dans le suprémacisme blanc (Cobbina-Dungy *et al.*, 2022). Quant aux réformistes que les auteur.trice.s désignent comme « nouveaux.elles » au sein du mouvement, elleux font plutôt état d'une curiosité, avec un engagement moindre. Leurs revendications sont plus libérales, militant pour des réformes au sein même de l'institution policière, notamment en sensibilisant les policier.ère.s à différents enjeux.

D'ailleurs, les dernières années ont vu (ré)apparaître une frange d'intervenant.e.s critiques du travail social « carcéral » qui supportent le mouvement pour le définancement de la police (Jacobs *et al.*, 2021). Ces intervenant.e.s revendiquent une meilleure distribution des fonds liés à la sécurité publique et à la prévention du crime pour adresser les causes de l'(in)sécurité urbaine et agir en amont de la criminalité. Dans ce contexte, iels ont remis en avant-plan la recherche de justice sociale au centre de leurs pratiques (CASW, 2022), tout en reconnaissant les tensions inhérentes qui existent entre soins et contrôle. Certain.e.s appellent d'ailleurs à remplacer la police par des travailleur.euse.s sociaux.ales au sein des équipes en santé mentale et en itinérance, enflammant les débats sur les possibilités de collaborations police-intervenant.e.s (Weine *et al.*, 2020; Jacobs *et al.*, 2021; Baines, 2022). Dans ce contexte, certain.e.s intervenant.e.s ont pris position en refusant de carcéraliser leur travail (Jacobs *et al.*, 2021), à devenir des « soft cops » (Baines, 2022), certains plaidant même pour la fin du travail social tel qu'on le connaît (Maylea, 2021). D'ailleurs, l'organisation canadienne du travail social (CAWS, 2022) a statué que les partenariats entre police et intervenant.e.s sont « une fausse promesse » qui comporte des conséquences importantes sur les capacités des intervenant.e.s à soutenir les communautés vulnérables. Suite à une remise en question du rôle des travailleur.euse.s sociaux.ales, l'organisation statue que :

[...] such strategies are ill advised as they move police deeper into the realm of social services, sets up a false promise that police can provide mental health care, fortifies community reliance on law enforcement, allows government to abdicate their responsibilities to ensure Canada's safety net is able to support the most vulnerable and ultimately will not result in the transformative outcomes [...] this places additional burden on police organizations and municipalities and does not address the over involvement of police in social problems nor address the underlying systemic problems of racism, nor does it focus on the inherent problems of underfunding in mental health and social services. (p.33).

L'organisation s'inquiète des retombées qu'aura cette mouvance du rôle de la police dans les services sociaux, notamment auprès des communautés noires et autochtones. À Montréal, la

Coalition pour le définancement de la police est mise en place en grande partie par des intervenant.e.s travaillant auprès de PSI, dont RÉZO, Résilience, Stella et le PIaMP (Coalition pour le définancement de la police, 2022). Des dizaines d'organisations communautaires sont aujourd'hui membres de la Coalition. Les discussions des intervenant.e.s sont aussi axées sur la pratique, Preston (2021) invite les intervenant.e.s à réfléchir sur les possibilités de limiter les appels à la police dans une perspective abolitionniste de première ligne. Les intervenant.e.s sont confronté.e.s à différents risques dans le cadre de leur travail qui les mènent à entrer en interactions avec les services policiers. Ainsi, les intervenant.e.s « [...] must begin to interrogate the possibility of practice that actively fights against police involvement » (Preston, 2021, p.147). Selon l'auteur.trice, le contexte social actuel de crises est une opportunité pour les intervenant.e.s d'interroger leur pratique et d'y intégrer les perspectives d'abolition du système pénal. Enfin, lorsqu'ils recourent aux policier.ère.s dans le contexte de leur travail, ils devraient rester conscient.e.s des risques que cela implique, être directif.ve.s, savoir ce qu'ils attendent d'elleux et rester engagé.e.s tout au long de l'intervention.

#### **4. Problématique**

Les 30 dernières années sont marquées par un contrôle de la pauvreté dans l'espace public, à situer dans le tournant punitif théorisé par Garland (2001). De nouvelles politiques de tolérance zéro ainsi que de lutte aux incivilités ont été mises en place pour criminaliser les comportements dits « déviants » associés à l'itinérance (Bellot et Sylvestre, 2017). Au Canada, 75% de la population vit aujourd'hui dans des municipalités judiciarisant indirectement les PSI (mendier, flâner ou dormir sur un banc) (Hermer et Foranev, 2020). À Montréal, plus de 30% des constats d'infraction sont remis aux PSI annuellement (Bellot et Sylvestre, 2017). Herring (2019) soutient qu'outre la criminalisation, les policier.ère.s ont aussi recours à la saisie de matériel (tentes, vêtements, etc.), aux interpellations à répétition, ainsi qu'aux déplacements forcés (Kauppi *et al.*, 2016; Herring, 2019). Cette gouvernance de l'itinérance aurait pour conséquences d'engorger le système de justice, de prolonger les épisodes d'itinérance, ainsi que de fragiliser la santé de ces personnes (Bellot et Sylvestre, 2017; Raffestin, 2009; Kauppi *et al.*, 2016). Bien que des mesures aient été mises en place pour répondre à la problématique, tant au SPVM qu'à la ville de Montréal, le tout

récent rapport de Bellot *et al.* (2021a) fait état d'une intensification des pratiques de judiciarisation des PSI entre 2012 et 2019.

Plus récemment, plusieurs chercheur.euse.s ont discuté de l'ambivalence des mesures de soin et de contrôle pour prendre en charge l'itinérance au sein des villes néolibérales (Stuart, 2016). Les intervenant.e.s jouent un rôle prépondérant dans la gouvernance de l'itinérance : iels doivent assurer le bien-être de leurs clients, mais occupent aussi un rôle de contrôle qui répond à des attentes institutionnelles (Quirouette, 2017a). Faisant partie des bureaucrates de la rue (Lipsky, 1980), leur travail est marqué par peu de ressources et beaucoup de discrétion pour répondre à des situations complexes auprès des populations marginalisées. Dans le cadre de leur mandat, iels doivent collaborer avec d'autres acteur.trice.s tels que la police, alors que d'autres fois iels peuvent faire preuve de résistance considérant leurs mandats respectifs (Goddard *et al.*, 2015 ; Quirouette, 2021). Les dernières années sont toutefois marquées par une multiplication des partenariats entre policier.ère.s et intervenant.e.s communautaires dans la montée de l'État thérapeutique (Ouellet *et al.*, 2021)

Plus récemment, les travailleur.euse.s de première ligne ont largement été mobilisé.e.s pour faire face à la pandémie de COVID-19 (Alcadipani *et al.*, 2020). Les intervenant.e.s ont dû assurer le bien-être de leurs usager.ère.s alors que la vulnérabilité des PSI était exacerbée en raison d'un accès réduit aux instances de santé et de problèmes de santé sous-jacents (Perri *et al.*, 2020 ; Tsail *et al.*, 2020), en plus des risques de judiciarisation (Quirouette *et al.*, 2022). Au Québec, plusieurs rapports témoignent d'une gestion punitive de la COVID-19, en misant sur les interpellations policières et les constats d'infraction pour faire respecter les mesures de santé publique. À cet égard, les policier.ère.s ont ainsi joui d'un rôle central dans la gestion de la pandémie (Fortin *et al.*, 2022). Les moments de crises sont généralement marqués par la collaboration entre différents acteur.trice.s, comme les décisions doivent se faire rapidement et sont peu centralisées (Drabek et Evans, 2003). Toutefois, les travailleur.euse.s de première ligne font face à des situations plus complexes et difficiles qui amplifie leur pouvoir discrétionnaire dans le cadre de leurs fonctions (Brodkin, 2021). Le travail de crise en première ligne les mène à prendre des décisions et initiatives basées sur leurs valeurs et idées personnelles, ce qui peut aussi exacerber les résistances dans la rue (Brodkin, 2021) et miner la résilience communautaire (Davidovitz *et al.*, 2021).

Jusqu'à présent peu d'études ont été réalisées sur les interactions entre les bureaucrates de la rue lors de la COVID-19, d'autant plus sur les interactions marquées par la résistance (Davidovitz et *al.*, 2021). Ainsi, l'objectif de ce mémoire est de comprendre et documenter l'expérience que font les intervenant.e.s de première ligne en itinérance des interactions marquées par la résistance avec les policier.ère.s lors de la COVID-19. En confrontant la narratives des intervenant.e.s à celle la narrative-maître de collaboration véhiculée par le SPVM, les sous-objectifs sont de comprendre A) dans quelles situations les intervenants cherchent-t-ils à limiter les interactions avec la police B) quelles stratégies mettent-ils en place pour limiter ces interactions et assurer le bien-être des PSI et C) quelles sont les conséquences qu'ils perçoivent de ces interactions sur leurs pratiques et sur les PSI. Les crises sont d'ailleurs des opportunités pour changer la narrative entourant le crime et son contrôle (Sandberg et Fontevilla, 2022). Une meilleure compréhension de ces interactions aidera à clarifier les conséquences de la judiciarisation des crises, en plus de cerner les limites que peuvent rencontrer les intervenant.e.s pour assurer le bien-être de leurs usager.ère.s lors de ces moments.

## CHAPITRE 2 – MÉTHODOLOGIES

### 1. Projet de recherche *Policing Homelessness Initiative*

#### 1.1 Projet d'équipe

Ce mémoire de recherche s'inscrit dans un projet pan-canadien nommé *Policing Homelessness Initiative* (PHI), lequel a été lancé dans la foulée de la pandémie de COVID-19. Le projet a été rendu possible grâce à une aide financière du *Rapid Respond Fund* de l'Université de Toronto et a été dirigé par le professeur Joe Hermer, Ph.D. Le projet est principalement basé sur des entretiens avec des intervenant.e.s de première ligne en itinérance au Canada (n=164) et portait sur la teneur des rencontres avec les policier.ère.s et agent.e.s de sécurité. Le présent mémoire de recherche se penche sur les entretiens (n=42) réalisés à Montréal et a été réalisé de façon indépendante avec l'approbation du chercheur principal. Toutefois, plusieurs décisions lors du processus de recherche ont été prises en équipe, ce qui justifie l'utilisation du « nous » pour la période de collecte de données.

#### 1.2 Décisions de recherches indépendantes

Suite à une première analyse du contenu des données, le sous-thème de la résistance avec les policier.ère.s m'a semblé d'importance pour les intervenant.e.s de première ligne en itinérance, ainsi mon analyse porte spécifiquement sur cette question de recherche et a été réalisée de manière indépendante. Ainsi, d'autres publications auxquelles j'ai participé (Quirouette et *al.*, à paraître) se sont penchées sur l'enjeu de la négociation, notamment les moments de collaboration entre les intervenant.e.s et les policier.ère.s, cependant, pour ce mémoire, le focus est davantage axé sur les résistances. Ainsi, les questions de collaboration n'ont pas été absentes du discours des intervenant.e.s, toutefois, je cherchais à approfondir la compréhension des interactions marquées par la résistance. Plus précisément, 21 participant.e.s se sont présenté.e.s critiques du travail de la police. Mes résultats se concentrent davantage sur ces participant.e.s en empruntant parfois aux autres entrevues qui témoignaient elleux aussi de formes de résistance. Au cours de ce mémoire je réfère à ce sous-groupe en les désignant comme « le sous-échantillon » ou le « groupe d'intervenant.e.s plus critique du travail de la police ».



Enfin, il importe de statuer que le projet PHI portait sur les formes de *policing* au sens large, incluant les interactions avec les agent.e.s de sécurité privée. Cependant, comme ce mémoire projette de s'intéresser en profondeur à des questions comme la police communautaire, la mouvance du rôle de la police et de la culture policière, il m'a semblé pertinent de mettre de côté les segments des entrevues qui concernaient les agent.e.s de sécurité privée. Ainsi, afin de gagner en richesse d'analyse, ce mémoire porte uniquement sur les officier.ère.s de police et ne s'intéresse pas aux interactions marquées par la résistance avec les agent.e.s de sécurité privée.

### 1.1 Étude de cas de Montréal : survol du profilage social et de sa reconnaissance

Ce mémoire propose de s'intéresser aux interactions marquées par la résistance entre intervenant.e.s et policier.ère.s, spécifiquement à Montréal. Sans chercher à dresser un portrait complet de la situation locale, il convient de documenter rapidement le contexte socio-politique et organisationnel dans lequel s'inscrivent les acteur.trice.s. À partir des années 1990, nous assistons à Montréal à l'émergence d'une problématisation de la présence de certains groupes marginaux au centre-ville, générant « une peur de la misère économique et du désordre politique, associés symboliquement à la décadence et à l'échec social » (Parazelli *et al.*, 2009). Montréal et l'ensemble des grands centres urbains sont traversés par une nouvelle vision d'aborder les problèmes sociaux, qui se comprend dorénavant en termes de sécurité (Colombo, 2005; Parazelli *et al.*, 2013). Les stratégies de politiques urbaines visent donc à développer la qualité de vie, la vie culturelle, ainsi que l'environnement, perçus comme « nécessaire à l'attraction et à la rétention d'une élite pour ces entreprises » (Chesnay *et al.*, 2014, p.2). C'est au cours de ces années que de nombreux.se.s auteur.trice.s ont documenté la lutte aux incivilités, à Montréal, qui puise ses assises dans la théorie de la vitre brisée (Sylvestre, 2010; Bellot et Sylvestre, 2017). Cette dernière se manifeste surtout au palier municipal avec la surutilisation de règlements vagues pouvant être appliqués de manière discriminatoire à certaines personnes jugées dérangeantes dans l'espace public, telles que les PSI, les personnes utilisatrices de drogues et les personnes impliquées dans l'industrie du sexe (Sylvestre, 2010). De 1994 à 2010, pas moins de 64 491<sup>8</sup> amendes ont été données à des PSI à Montréal, ce qui permet à Bellot et Sylvestre (2017) de parler d'une gestion pénale de l'itinérance.

---

<sup>8</sup>Estimation conservatrice, la méthodologie retenue tient uniquement compte de celles qui ont donné l'adresse d'un organisme communautaire.

Elles arrivent aussi à la conclusion que l'utilisation des règlements municipaux a explosée depuis 1994 à Montréal, passant de près de 1000 constats d'infractions à 6500 par année. Elles sont donc judiciairisées en vertu des règlements municipaux concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (P-1) les parcs (P-3), le bruit (B-3) et le contrôle des chiens et des autres animaux (C-10) ainsi que via les règles liées aux transports en commun, notamment les règlements R-036<sup>9</sup> et R-105<sup>10</sup> de la STM.

Suite à différentes pressions d'acteur.trice.s, les dernières années ont été marquées par une volonté politique d'intervenir et de prendre en charge la gestion de l'espace public à Montréal. Les organisations communautaires ont aussi joué un rôle prépondérant dans la reconnaissance du profilage social et des pratiques anti-pauvres au sein des pratiques institutionnelles sur le territoire de la ville de Montréal (St-Jacques, 2016). En 2009, la CDPDJ réalise un rapport dans lequel elle dénonce les pratiques policières qu'elle qualifie de profilage social. En réponse à ces différentes recherches mises en branle par les mondes académiques et communautaires, le gouvernement du Québec met en place la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, ainsi que le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, dans lesquelles les pratiques de judiciairisation sont décrites comme étant coûteuses, contre-productives et pouvant prolonger les épisodes d'itinérance (CDPDJ, 2009). Bien que les principales autorités reconnaissent le problème que constitue le recours aux contraventions des PSI, elles évacuent toutefois son caractère systémique (St-Jacques, 2016). Malgré les mesures mises en place au cours des dernières années, nous avons assisté entre 2012 et 2019 à « une aggravation de la situation en regard du profilage social exercé par les policiers du SPVM, et ce, malgré différents discours et politiques visant la fin des pratiques de profilage » (Bellot *et al.*, 2021a, p.2).

De plus, les dernières années démontrent que les collaborations entre intervenant.e.s sociaux.ales et policier.ère.s se sont multipliées, s'inscrivant plus largement dans des discours et des pratiques qui disent vouloir lutter contre le profilage social à Montréal. D'ailleurs, récemment, le SPVM (2022, p.10) nomme dans ses objectifs atteints, en 2022, avoir : « Développ[é] une approche

---

<sup>9</sup> R-036 : Règlement concernant les normes de sécurité et de comportements des personnes dans la matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la STM.

<sup>10</sup> R-105 : Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la STM.

innovante de concertation avec le milieu communautaire [...] misant sur une approche partenariale et basée sur les préoccupations citoyennes [...] en vue de renforcer les liens avec les diverses communautés et les organismes [...] ». Au cours des dernières années, à Montréal, nous pouvons noter la mise en place des équipes suivantes : USP-J (1996), EMRII (2009), ÉSUP (2012), RIC (2013), E=MC2 (2020), EMMIS (2021), ECCR (2021), EMIC (2021) et ECHINOPS (2022) qui témoignent du désir de nourrir ces collaborations de la part du SPVM.

## 2. Cadre théorique : entre collaboration et résistance

Le cadre de la résistance peut être emprunté à la longue tradition de recherche sur les bureaucrates de la rue qui s'est penchée sur les divergences et les conflits entre les différentes organisations qui participent à des politiques publiques. Lipsky (1980, p.25) dit qu'en raison du haut degré de discrétion qui marque leur travail, les bureaucrates de la rue peuvent utiliser leurs ressources pour résister à un ensemble de demandes et de pressions qui leur sont faites. Ainsi, les différents acteurs négocient leurs mandats respectifs, lesquels peuvent donner lieu à des moments de collaborations et de résistances. Il est d'intérêt de s'intéresser aux résistances au niveau horizontal (inter-agences) qui peuvent émerger dans la mise en place de politiques publiques (Hoyle, 2013). La notion de résistance permet de s'intéresser à la discrétion que peuvent mettre en place les intervenants dans le cadre de leur travail. Hoyle (2013, p.191) poursuit cette thèse en disant que les résistances peuvent être vues comme : « [...] des stratégies employées pour contourner des politiques qui ne sont pas acceptées. La résistance doit donc être entendue comme un mode possible de régulation de l'action qui résulte d'une négociation entre agents impliqués dans la mise en place de politiques. Dans cette optique, les acteurs ont accès à un « répertoire de résistances » qui incluent l'évitement, la limitation, la manipulation, la pression, la routinisation, le rationnement, la priorisation, etc. dans le cadre de leurs fonctions (Arvidson et Lyon, 2014; Hoyle, 2013). En somme, tout au long de ce mémoire j'utiliserai le terme d'interactions marquées par la résistance pour documenter les résistances entre les acteurs de la police et des milieux communautaires en itinérance.

## 3. Méthodologie qualitative

S'inscrivant dans la foulée de l'École de Chicago et de l'interactionnisme symbolique, les études qualitatives proposent de s'intéresser à de nouveaux enjeux qui étaient restés jusque-là hermétiques à la criminologie positiviste (Dorais, 1993). En prenant ancrage dans les travaux de Becker (1963) et de Goffman (1963), elles permettent de s'intéresser aux questions de cultures et de sous-cultures de certains groupes sociaux, notamment ceux qui sont marginalisés (Dorais, 1993), les « *outsiders* ». Éventuellement, ce foisonnement de connaissances a aussi donné lieu à tout un courant de pensée qui a permis l'émergence d'une sociologie de la déviance (Becker, 1963; Poupart, 1993).

### 3.1 Cerner les discours et les expériences des acteur.trice.s

Les méthodologies qualitatives permettent d'aller chercher le sens que donnent les acteur.trice.s sociaux.ales aux actions posées, elles s'intéressent à leurs vécus, à leurs expériences, ainsi qu'à leurs perceptions pour appréhender le monde social (Poupart, 2011). Elles visent à comprendre les phénomènes sociaux dans leur contexte naturel, plutôt que dans un cadre expérimental (Mays et Pope, 1995). Ainsi, elles rompent avec le sens commun et ont pour objectif une compréhension profonde, riche et contextualisée (Mays et Pope, 1995). Poupart (2011, p.180) souligne, à cet égard, que :

Les méthodes qualitatives se centrent, entre autres, sur les interactions sociales, la construction des identités et des trajectoires, les savoirs des acteurs et leurs routines, tout en les étudiant dans divers contextes comme ceux des institutions ou encore, des mondes du travail ou de la déviance.

Ces méthodes sont donc utiles en regard à mes objectifs de recherche comme je m'intéresse aux interactions, à leurs savoirs (expérientiels) en les étudiant dans des contextes institutionnels, de travail, mais aussi comme étant inscrits dans des milieux de « déviances ». Suivant la perspective de Larose-Hébert *et al.* (2021), les intervenant.e.s de première ligne en itinérance peuvent être aussi marginalisé.e.s, compte tenu de l'étiquette qu'ils portent. Les chercheuses disent à cet égard que : « Cette pratique [de profilage social] semble également être dirigée vers les professionnels qui interviennent auprès des populations considérées comme déviantes. [...] Ils peuvent aussi être stigmatisés, car ils interagissent de manière bienveillante avec les populations profilées que les policiers tentent de contrôler [...] » (Larose-Hébert *et al.*, 2021, p.186). De plus, iels sont nombreux.ses à avoir un vécu expérientiel lié à leurs tâches, à être pair.e-aidant.e ou à être

associé.e, de près ou de loin, aux personnes marginalisées. Enfin, je porte un regard aux croyances, perceptions et vécus pour appréhender ces interactions, notamment afin de comprendre pourquoi et comment certain.e.s veulent limiter les interactions avec la police dans le cadre de leurs fonctions. Les méthodes qualitatives permettent d'appréhender l'agentivité, ce qui est important comme le rôle des bureaucrates de rue (Lipsky, 1980) est caractérisé par un haut niveau de discrétion que les crises exacerbent (Brodkin, 2021).

### 3.2 Posture épistémologique critique

#### 3.2.1 Positionnalité

Les méthodologies qualitatives, à la suite des études féministes (Harding, 1987) et de la théorie critique de la race (Solorzano et Yusso, 2002), ont contesté les conditions sociales de production des savoirs. La notion de savoirs situés devient d'autant plus nécessaire lorsque les études concernent des populations marginalisées (Dupont, 2008) ou des sujets tabous tels que les discriminations au sein de la police (Samuels-Wortley, 2021). Samuels-Wortley (2021) rappelle l'importance des moments de réflexivité pour amplifier la voix des personnes marginalisées, particulièrement dans les milieux conservateurs tels que la criminologie. Notre identité, ainsi que nos valeurs – bref, notre position sociale – teintent notre compréhension des phénomènes sociaux. Il convient donc de se situer socialement (Jacobson et Mustafa, 2019). Définir sa position sociale en tant que chercheur.euse contribue à diminuer l'impact des biais dans la production scientifique et aide à reconnaître les rapports de pouvoirs entre chercheur.euse.s et cherché.e.s, notamment dans la (re)production d'histoires et des rôles distribués au sein de ces histoires. Cela pourrait mener à des expériences personnelles, ainsi qu'à des objets pris pour acquis d'avance par le.la chercheur.euse (DeLyser, 2001). Ainsi, pour assurer une recherche crédible selon la tradition qualitative, il ne s'agit pas de prétendre à la neutralité, mais de rendre compte du mieux possible de sa subjectivité dans le processus de recherche.

En tant que jeune homme blanc appartenant à la classe moyenne-aisée, mon rapport à la police a été favorable tout au long de mon enfance, ainsi que de mon adolescence. La police m'a été (re)présentée en termes de sécurité, d'assistance, ainsi que de rescousse : je n'ai pratiquement jamais eu à faire à l'objet de contrôle policier. J'ai assisté à de la violence policière dans le cadre de manifestations anticapitalistes du Printemps 2015. Ayant été moi-même intervenant (2019 à

2022) auprès de plusieurs populations marginalisées (jeunes dans les échanges de services sexuels, en itinérance, trouble d'usage des opioïdes), j'ai été sensibilisé aux souffrances engendrées par l'activité de la police, en plus de me méfier de sa présence dans plusieurs situations de travail de rue. Cette posture professionnelle a largement nourri mes réflexions sur les limites du mandat policier pour améliorer la situation de vie des personnes les plus marginalisées. Ainsi, j'ai moi-même milité dans différents médias et au sein d'organisations communautaires pour le définancement de la police. Cette posture peut avoir eu un rôle à jouer 1) quant aux personnes qui ont accepté (ou non) de me raconter leur histoire ; 2) quant aux histoires qui m'ont été racontées ; 3) quant à ma compréhension de ces histoires et ; 4) quant aux éléments que je mets de l'avant ou non dans la présente recherche. Ces expériences ainsi que mon identité ont un rôle à jouer quant à l'intérêt que je porte pour la question des résistances au travail policier. Ainsi, bien que les intervenant.e.s de première ligne en itinérance aient fait état de quelques histoires de collaboration lors de la COVID-19, je me suis plutôt concentré sur les nombreuses histoires de résistance.

### 3.2.2 Résilience, solutions et recherches de stratégies

En suivant les traditions critiques de plusieurs chercheur.euse.s en sciences sociales et humaines et en répondant à l'appel de Dupont (2008), j'inscris mon projet de recherche dans une tentative de contribuer à l'émancipation des communautés marginalisées. Selon certain.e.s chercheur.euse.s, les sciences sociales doivent sortir du paradigme du « *no harm* » et tenter de mettre en place des recherches qui s'ancrent dans une démarche d'empowerment<sup>11</sup> des populations concernées (Dupont, 2008; Merestein, 2015). Ainsi, il ne s'agirait plus de ne « pas blesser » les communautés, mais de questionner comment la recherche peut être un vecteur d'émancipation et susciter le changement social (Merestein, 2015). Plus souvent utilisées en psychologie communautaire et en sociologie, ces approches restent toutefois peu empruntées en criminologie où les dix dernières années ont été plutôt marquées par une revalorisation des recherches appliquées et « *policy-relevant* » (Dupont, 2008). À cet égard, plus de 70% des recherches étudiantes réalisées à l'École de criminologie de l'Université de Montréal utilisent une perspective conventionnelle (causes individuelles) qui tend à renforcer le statu quo des instances judiciaires (Marcoux Rouleau *et al.*, 2022).

---

<sup>11</sup> Empowerment et pouvoir-action sont utilisés comme synonymes tout au long du texte.

Plutôt que de décrire les conditions de vie des personnes marginalisées, les objets de recherche qui sont privilégiés par les méthodes de recherches inclusives pour les personnes marginalisées sont axés sur les changements possibles (Dupont, 2008; Bellot et Rivard, 2013; Bellot, 2017; Moree, 2018). Bellot et Rivard (2013, p.121) disent à l'égard des personnes qui sont consommatrices de drogues : « [qu'en] montrant comment les organismes et les personnes qui les fréquentent prennent une part active à des gestes nombreux de prévention, tant pour eux-mêmes que pour la communauté, la recherche veut faire reconnaître en somme qu'elles font partie de la solution ». Pourtant, une grande partie des études qui sont faites et qui parlent des communautés marginalisées mettent l'accent sur leurs problématiques, plutôt que sur leurs succès et leur résilience (Moree, 2018 ; Dupont, 2008). Ces représentations des personnes marginalisées et de leurs milieux peuvent s'inscrire dans une tendance beaucoup plus large de « *poverty porn* », dénoncée par certains académiques et activistes (Mooney, 2011). La « *poverty porn* » correspond au regard stéréotypé et sensationnaliste qu'on entretient des personnes pauvres, où l'accent est mis sur leur mode de vie qui serait déviant et anormal (Mooney, 2011). Ces représentations ont pour effet d'accentuer le fossé collectif entre le « nous » contre « eux » et tendent à reproduire la marginalisation des personnes concernées (Mooney, 2011). Ainsi, dans le cadre de ce projet de recherche, je vise à parler de la résilience, des stratégies, ainsi que de l'organisation dont font preuve les intervenant.e.s de première ligne en itinérance, mais aussi les PSI. Suivant les propos de Bellot et Rivard (2013), mes questions de recherche visent à comprendre comment iels réussissent à créer des réponses de sécurité qui leur permettent d'éviter certaines conséquences engendrées par les violences légales de l'État.

Ainsi, ma démarche vise d'une part à susciter l'empowerment des communautés qui sont étudiées, en l'occurrence, les intervenant.e.s, ainsi que les populations en situation d'itinérance. Mon projet de recherche s'inscrit par ailleurs dans un projet politique plus large qui vise à défier la production de savoirs qui renforcent et soutiennent les inégalités sociales. Les savoirs sont des outils puissants socialement pour orienter les politiques publiques, spécifiquement en criminologie, science qui est sujette aux études « *policy-relevant* » (Dupont, 2008). En ce sens, Marcoux Rouleau *et al.* (2022) urgent les (futur.e.s) criminologues de l'École de criminologie de l'Université de Montréal à faire preuve de réflexivité et à s'engager avec des perspectives critiques afin d'éviter que les études soutiennent la surcriminalisation des populations marginalisées. Ancré dans la criminologie

critique, je situe mon travail dans un effort politique de participer au foisonnement de connaissances et à la production de savoirs critiques au sein de l'École de criminologie et, plus largement, au sein de la discipline criminologique.

#### 4. Collecte de données

##### 4.1 L'entretien

Les entretiens sont une méthode de recherche qui vise à interviewer différents individus ou groupes qui sont sélectionnés selon des critères précis et ont pour but d'obtenir des informations sur des faits ou des représentations (Imbert, 2010). L'entretien qualitatif a parfois été vu comme manquant de rigueur scientifique. Pourtant, il tend à se rapprocher de la conversation naturelle et d'amener à la « vérité du discours » (Poupart, 1993). Poupart (2012, p.61) stipule à cet égard que « [les entretiens] facilite[nt] la mise en parole [...] l'interviewé [peut] aller le plus loin possible dans l'exploration de ses expériences et dans l'explication de ses perspectives ». Les entretiens permettent d'accéder à des réalités qui restent peu étudiées permettant une « franche interaction » entre le/la chercheur.euse et les participant.e.s (Dorais, 1993). Ils permettent, à la personne chercheuse, de s'immerger dans l'expérience et le point de vue des participant.e.s. L'entretien est aussi, selon Poupart (1993), la méthode de recherche à privilégier pour accéder aux croyances, ainsi qu'aux pratiques d'un groupe social. Il donne au/à la chercheur.euse la possibilité d'investiguer tout un ensemble de sujets qui restent non percevable par l'observation ou l'ethnographie.

Dans le cas de mes objectifs de recherche, le recours aux entretiens fut privilégié, et ce pour plusieurs raisons. Effectivement, les entretiens permettent d'avoir accès au sens que donnent les acteurs.trice.s sociaux.ales à leurs comportements, ainsi qu'à leurs pratiques. Ce sens est important à saisir, car le travail des intervenant.e.s de première ligne en itinérance est marqué par une très forte discrétion (Lipsky, 1980) qui est exacerbée par la situation de crise de la COVID-19. Durose (2009, p.41) indique ceci : « Stories give prominence to human agency and the voice of individuals and reveal the 'speaker's sense of self, for it is the self that is located at the centre of the narrative ». Les entretiens permettent d'avoir accès à la narrative que les intervenant.e.s de première ligne en itinérance représentent, permettant de comprendre la lecture qu'ils.elles se font de leur environnement social, ainsi que de leur posture professionnelle, sociale, etc. (Durose, 2009).



#### 4.1.1 L'entretien directif et semi-directif

Sur un continuum, les grilles d'entretiens se retrouvaient entre l'entretien semi-directif<sup>12</sup> et l'entretien directif. Notre grille d'entretien possédait des questions formulées qui portaient sur un champ en particulier dont les rapports entre les PSI et les policiers.ère.s. Notre approche était ouvertement anti-criminalisation et les questions étaient apportées de manière à problématiser d'emblée les interactions entre ces groupes et à proposer des solutions. Toutefois, notre grille d'entretien et les conversations tenues en équipes nous permettaient aussi d'avoir recours au semi-directif lors des entrevues. Ainsi, le.la chercheur.euse a une connaissance élaborée de son sujet de recherche, mais iel cherche via ces entretiens à explorer et à approfondir certains thèmes pertinents (Poupart, 1993). Lincoln (1995) explique que l'entretien semi-dirigé peut être favorisé dans le cadre d'une recherche qui s'ancre dans le courant constructiviste. Tout d'abord, les entretiens à tendance directive peuvent rapidement mettre l'interviewé.e dans une dynamique de questions/réponses (Poupart, 1993). Les questions posées dans un tel cadre peuvent devenir stéréotypées et suggérer des réponses (Poupart, 1993). De plus, l'entretien semi-dirigé laisse davantage la possibilité aux participant.e.s d'explorer des thèmes qui leur semblent importants et qui reflètent leurs expériences, plutôt que les préconceptions du.de la chercheur.euse. Iels mettent l'accent sur la liberté de l'individu à exprimer et développer ses propres arguments (Imbert, 2010). Ainsi, les entretiens semi-dirigés peuvent être des outils privilégiés pour laisser la porte ouverte à des thèmes méconnus par le.la chercheur.euse (Poupart, 1993). En même temps, ils permettent au.à la chercheur.euse de mettre certains cadres en lien avec les objectifs de recherche lorsque le.la participant.e dévie trop du sujet (Poupart, 1993). Finalement, cette méthode peut agir comme moment d'empathie, d'écoute et de reconnaissance de l'expertise de la personne interviewée (Imbert, 2010). Bien qu'encore peu discuté au sein de la littérature, de plus en plus de chercheur.euse.s (Dickson-Swift *et al.*, 2009) décrivent l'entretien qualitatif comme un travail émotif, surtout lorsqu'il touche à des sujets sensibles pour les participant.e.s. Ainsi, les entretiens semi-dirigés permettent particulièrement d'avoir une certaine sensibilité et flexibilité auprès des personnes interviewées qui se dévoilent (Imbert, 2010).

---

<sup>12</sup> Les termes semi-structurés et semi-directifs sont utilisés comme synonymes tout au long du texte.

Ainsi, dans le cas de la présente recherche, le recours à un entretien à mi-chemin entre structuré et semi-structuré nous semblaient à privilégier pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous cherchions à contester un sujet qui touche à un contexte particulier, soit la pandémie. Le semi-dirigé permet ainsi de laisser la liberté aux participant.e.s d'aborder certains thèmes dont nous n'aurions pas connaissance et qui ne sont pas abordés dans la littérature sur la gouvernance de l'itinérance. En utilisant les entretiens semi-dirigés, nous avons laissé une liberté à l'intervenant.e d'aborder ses expériences selon l'importance qu'il y accorde. Cette façon de faire a été pertinente, car elle a laissé la possibilité aux intervenant.e.s de première ligne en itinérance de développer des réflexions sur des thèmes qui nous étaient inconnus tels que les conflits entre organisations communautaires, par exemple. Toutefois, nous avions des thèmes bien précis que nous voulions aborder et l'ordre des questions avait été pensé d'avance. Chacune des entrevues a abordé l'ensemble des thèmes dans une structure relativement homogène qui suivait la grille d'entretien.

Enfin, les entretiens semi-structurés nous permettent d'avoir une approche empathique envers l'intervenant.e de première ligne, la conversation d'un entretien semi-dirigé étant un moment d'écoute dans lequel l'expertise de l'intervenant.e est reconnue, notamment en validant son vécu (Imbert, 2010). De plus, l'intervenant.e de première ligne peut avoir vécu des expériences difficiles, voire traumatisantes, dans le cadre de son travail, alors que certain.e.s intervenant.e.s de première ligne en itinérance appartiennent elleux-mêmes à des populations profilées par la police. De plus, 25% des intervenant.e.s en intervention psychosociale au Canada ont eu un.e client.e qui est décédé.e (peu importe la raison) durant la COVID-19 (Kerman *et al.*, 2021). Aussi, les problèmes de santé mentale ont été en hausse auprès de ces travailleur.euse.s (Kerman *et al.*, 2021). Les entretiens semi-dirigés permettent l'établissement d'une relation de confiance et une certaine liberté qui permettent aux deux parties d'aborder des thèmes à certains moments donnés (Imbert, 2010). Il nous semblait pertinent de laisser cette flexibilité pour nous permettre d'aborder des thèmes plus difficiles et d'y revenir plus tard dans la conversation (ou non) selon notre ressenti (Imbert, 2010).

#### 4.1.2 Consigne de départ et thématiques des entretiens

Une question de départ assez large permet 1) de comprendre quels sont les thèmes les plus importants pour la personne et 2) de mettre à l'aise le.la participant.e et de construire le lien de

confiance (Seidman, 2006, p.88). Nous avons donc demandé comme consigne de départ : « *Parlez-nous de votre travail, en quoi consiste-t-il? Pouvez-vous nous expliquer brièvement comment vous travaillez et comment vous accompagnez vos usager.ère.s? Comment la pandémie a changé votre travail?* ». Ces questions, bien que larges, ont été pertinentes pour mieux reconstituer le contexte dans lequel les intervenant.e.s travaillent et comment la pandémie a changé ces milieux de travail. La consigne visait à reconstituer l'expérience de la personne, plutôt que de se souvenir de quelque chose de précis. Tel que le soulève Seidman (2006), cette technique permet de mieux reconstituer l'expérience générale de l'individu, plutôt que de lui poser des questions trop précises. Les questions qui visaient la négociation, la collaboration et la résistance au sein des rapports avec la police étaient amenées à la personne interviewée.

#### 4.1.3 Les mémos d'entretiens

De plus, des mémos d'entretien ont été réalisés en continu tout au long de la recherche, notamment : 1) avant l'entrevue ; 2) suite à l'entrevue et ; 3) suite à la transcription de l'entrevue. Les mémos d'entretiens sont comparables au journal de bord ethnographique et permettent de rappeler certaines observations et certaines perceptions sur le déroulement de l'entrevue (Dionne, 2009). Les mémos d'entretien mettent en contexte, présentent les attitudes du.de la participant.e telles que perçues par le.la chercheur.euse, sa réceptivité perçue et d'autres informations qui peuvent aider à donner du sens aux propos discutés (Dionne, 2009). En ce sens, les mémos d'entretien participent à rendre la recherche rigoureuse en appuyant les propos des entretiens (Morse *et al.*, 2002). Les mémos ont été relus à différentes étapes de l'analyse pour aider à reconstituer le contexte dans lequel les expériences ont eu lieu.

#### 4.2 Stratégies de recrutement

Le recrutement peut devenir un enjeu pour le.la chercheur.euse qui n'arrive pas à trouver de participant.e.s pour son projet de recherche. En ce sens, le recrutement doit être réfléchi, réaliste et stratégique (Deprez, 2007). Trois stratégies ont été employées avec un autre assistant de recherche au sein du projet PHI pour mener à terme 42 entrevues avec des intervenant.e.s de première ligne en itinérance. Tout d'abord, nous avons utilisé nos réseaux de contacts professionnels, comme nous

étions tous deux employés dans le milieu communautaire à Montréal lors du début du projet de recherche. Aussi, nous avons utilisé la méthode boule-de-neige et divers réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram et Twitter en faisant circuler notre document de recrutement (voir l'Annexe C). Seidman (2006) mentionne que les chercheur.euse.s ne devraient pas interpréter négativement le refus ou l'absence de réponse d'un.e potentiel.le répondant.e. D'ailleurs, les taux de refus sont plus importants lorsqu'on procède par courriel que par invitation en face à face (Seidman, 2006, 55). Plusieurs ont refusé de participer à l'entrevue ou n'ont pas donné suite pour différentes raisons, telles que : 1) enjeux au niveau de l'éthique ; 2) impossibilité au niveau de l'horaire ; 3) fatigue de la recherche (Ashley, 2021). J'ai d'ailleurs créé un document Excel dans lequel j'ai noté les dates auxquelles j'ai envoyé un courriel aux potentiel.le.s participant.e.s. Cette méthode m'a permis de ne pas « brûler » certains milieux et d'amplifier la fatigue de recherche que peuvent vivre certains milieux qui sont fréquemment convoités par la recherche, dont le secteur de l'itinérance (Ashley, 2021).

#### 4.2.1 Informations sur le déroulement du terrain

Les grilles d'entretien (phase 1 et phase 2) étaient adaptées selon les enjeux légaux et sociopolitiques dans les milieux de l'intervention selon le contexte et le moment de la crise (voir l'Annexe A). Au sein de la première phase (juin 2020 à octobre 2020), un accent important a été placé sur l'adaptation au choc de la crise, alors que durant la deuxième phase (janvier 2021 à avril 2021) les enjeux liés au couvre-feu, au campement Notre-Dame<sup>13</sup>, ainsi qu'au scandale entourant une embauche massive d'agent.e.s de sécurité au sein d'un grand refuge de Montréal étaient plus examinés. À l'exception d'une entrevue (150 minutes), l'ensemble des entrevues ont duré entre 20 et 75 minutes. La majorité des entrevues ont eu lieu par visioconférence à l'aide de la plateforme Zoom et, dans certains cas, par appels téléphoniques. La décision finale revenait aux participant.e.s. Toutefois, les visioconférences étaient priorisées aux appels téléphoniques comme elle permet d'avoir accès au contexte de l'entrevue, ainsi qu'au langage non-verbal.

Rappelons que le sujet étudié en est un qui vise des communautés marginalisées (Larose-Hébert *et al.*, 2021) et que le contexte de crise a exacerbé les problèmes de santé mentale des intervenant.e.s

---

<sup>13</sup> Il s'agit du premier grand campement collectif à Montréal, mis en place au printemps 2020, alors qu'éclate la pandémie.

de première ligne (Kerman *et al.*, 2021). Ainsi, bien que les entrevues se soient généralement bien déroulées, à certains moments dans les entrevues la tension était palpable et les injustices vécues par les intervenant.e.s ont donné lieu à différentes façons de vivre ces émotions : humour, colère, tristesse, etc. En ce sens, plusieurs ont reflété que l'exercice de l'entretien leur avait permis d'extérioriser et de donner sens à des frustrations et des réflexions face à leur pratique d'intervention.

## 4.3 Échantillonnage

### 4.3.1 Critères d'inclusion

Nous avons recouru à l'échantillonnage par homogénéisation pour construire l'échantillon, puisqu'il correspond mieux à notre objet et nos questions de recherche (Pires, 1997). Effectivement, nous cherchions à étudier un groupe relativement homogène, soit les intervenant.e.s de première ligne en itinérance à Montréal, qui partage un ensemble de rapports sociostructurels particuliers (Bertaux, 1980, dans Pires 1997). Par *intervenant.e.s de première ligne en itinérance*, nous l'entendons à la lecture de Lipsky (2010, p.xii) qui rappelle que « That role as diverse and apparently unrelated as that of guidance counselors, judges, police officers, and social workers to a degree is structurally similar so one could compare these work settings with each other ». Ainsi, nous l'entendons de façon très large et voulions rencontrer des intervenant.e.s de première ligne en itinérance provenant de rôles professionnels diversifiés, avec des mandats différents, tant qu'ils travaillent en première ligne en itinérance, soit par exemple en refuge, en centre de jour, en pratique de *outreach*, en milieux communautaires ou institutionnels, dans des rôles de pair.e.s-aidant.e.s, d'infirmier.ère.s, etc. Finalement, l'ensemble de nos participant.e.s devaient être âgé.e.s de 18 ans et plus, soit l'âge légal pour de la majorité au Québec.

### 4.3.2 Critères d'exclusion

Nous avons exclus ceux qui étaient en poste avant la pandémie, mais qui n'ont pas été sur le terrain durant la pandémie. De plus, nous avons exclus ceux qui ont commencé à travailler en intervention après le 14 mars 2020, soit les premiers jours de la pandémie. Étaient également exclu.e.s ceux qui ont travaillé à l'extérieur de l'île de Montréal. Ce dernier critère est important comme les organisations policières des différentes municipalités ont des sous-cultures particulières qu'il faut différencier dans le cadre de recherches qualitatives (Chan, 1996).

#### 4.3.3 Critères de diversification

Nous nous retrouvons donc avec un groupe relativement homogène, qu'il convenait toutefois de diversifier pour avoir un portrait global des expériences que vivaient ces acteurs sociaux (Pires, 1997). L'échantillonnage doit faire l'objet de réflexions sur le principe de diversification interne comme le but est d'offrir « le panorama le plus complet possible des problèmes ou situations, d'une vision d'ensemble ou encore un portrait global d'une question de recherche » (Pires, 1997, 160). Tenant moins à la fréquence statistique, il s'agit surtout de permettre la plus grande variété possible à l'échantillon (Pires, 1997). Ainsi, il était impératif de diversifier notre échantillon afin d'avoir des points de vue et des expériences divergentes. Les différentes variables qui ont été considérées dans la diversification interne sont d'abord celles qui sont générales telles que l'âge, le genre et la langue de la personne qui participe (voir la Figure 2). Les variables particulières du groupe y sont aussi identifiées, telles que celles qui sont plus en lien avec l'objet de recherche comme le quartier où travaille la personne, la population-cible de sa pratique d'intervention, l'appartenance à une communauté marginalisée ainsi que les années d'expérience. Nous tenions aussi à rencontrer des intervenants travaillant dans des milieux institutionnels. Toutefois, la large majorité des intervenants que nous avons rencontrés évoluent dans des milieux communautaires et n'appartiennent pas nécessairement à des ordres professionnels en relation d'aide. Ceci est pertinent dans le cadre de notre étude, car les organisations communautaires varient selon les populations qu'elles desservent et font face à des réalités diverses selon les quartiers où elles travaillent (Gaetz, 2014).

#### 4.3.4 Profil des répondants

Les répondants (n=42) sont, en majeure partie, des femmes cisgenres (n=26). L'échantillon est également composé d'hommes cisgenres (n=12) et de personnes appartenant à la diversité de genre (non-binaire, queer, trans) (n=4). Des personnes anglophones ont été interviewées (n=5), mais la vaste majorité est (n=37) francophone. L'échantillon est largement composé de personnes blanches (n=38), suivi de personnes Asiatiques (n=2), Noire (n=1) et Latinx (n=1). Il convient de noter que ces données ont été compilées de manière auto-rapportée. À la fin de notre grille d'entretien, nous demandions aux participants s'ils s'identifiaient à un groupe marginalisé et si c'était le cas,

nous leur demandions s'ils voulaient développer davantage. Ainsi, les données compilées sur la race et l'identité de genre ont été relevées par les participant.e.s elleux-mêmes. Cette façon de faire vise aussi à éviter les pratiques « color-blind<sup>14</sup> » et de relever le processus de racisation qui existe socialement et qui crée des inégalités raciales (Alexander, 2010; Diggles, 2014). Un accent est d'ailleurs mis sur la question de la race comme les travaux ont établi l'ampleur des discriminations raciales qui existent lors des relations entre citoyen.ne.s racisé.e.s et forces de l'ordre (Maynard, 2017). Treize personnes (n=13) nous ont dit appartenir à une communauté marginalisée. La moyenne des années d'expérience de travail en intervention est de 6,9 années. Parmi les répondant.e.s, treize intervenant.e.s (n=13) ont moins de deux ans d'expérience. La moyenne d'âge de l'échantillon est de 32 ans. Finalement, les populations cibles de ces intervenant.e.s sont assez variées : auprès des femmes autochtones, des jeunes, des travailleur.euse.s du sexe, de la communauté LGBTQ+, etc. La synthèse du profil des répondant.e.s à notre étude peut être consulté ci-bas à la Figure 2.

---

<sup>14</sup> Le concept « color-blindness » est développé pour discuter des effets néfastes des discours qui tendent à atténuer voire à nier l'importance de la couleur de peau dans l'organisation de la vie sociale. Plusieurs chercheur.euse.s mettent de l'avant l'importance du « race awareness » qui vise à identifier clairement et à reconnaître l'impact de la couleur de peau sur les différentes sphères de vie des individus. L'idéologie « color-blind » dans une société postlibérale tend à interpréter la reconnaissance des races comme étant intrinsèquement raciste (Diggles, 2014). Le « race awareness » invite les acteur.trice.s à reconnaître et à être plus transparent.e.s aux processus de racisations qui prévalent socialement et qui privilégient les personnes blanches ou qui sont perçues comme blanches.

Figure 2 : Profil des répondant.e.s ayant participé à l'étude PHI<sup>15</sup>

CODE	NAME	FR or ENG	GENDER	<RACE>	DUR. (min)	Âge	EXP.(yr)	Organization pop.	Marginalisé.es	NOTES
40*	Maxime	français	M	Blanc	20	24	2	Homelessness (outreach)		Housing
41	Al	français	diversité de genre	Blanc	35	23	2.5	Youth/sex trade (outreach)	X	
42	Béatrice	français	F	Blanc	30	26	6	Homelessness (shelter)		
43	Chantale	français	F	Blanc	50	62	32	Homelessness (shelter)		
44	Gabrielle	français	F	Blanc	25	21	2	Homelessness (outreach)		COVID shelter
45	Flora	français	F	Blanc	40	25	0.5	Homelessness (outreach)		
46	Léa	français	F	Blanc	35	28	7	Indigenous (outreach)		
47	Hugo	français	M	Blanc	45	32	5	LGBT/sex work (outreach)		
48	Jasmine	français	F	Blanc	30	22	0.75	Youth (outreach)		
49	Élise	français	F	Blanc	35	29	7	Youth/sex trade (outreach)		
50	Gilles	français	M	Blanc	30	56	0.5	Homelessness (shelter)		Ex police officer
51	Alice	français	F	Blanc	30	23	3	Homelessness/mental health (shelter)		
52	Édouard	français	M	Blanc	45	43	27	Youth (outreach)		
53	Sophie	français	F	Blanc	55	31	6.5	Youth (outreach)		
54**	David	français	M	Blanc	45	35	5	LGBT+/sex work (outreach)	X	
55	Jessie	français	diversité de genre	Blanc	45	30	0.75	LGBT+/sex work (outreach)	X	
56	Alexandra	français	F	Blanc	75	28	2	Women (shelter)		
57	Daphnée	français	F	Asiatique	60	24	4	Youth (shelter)	X	
58	Laurie	français	F	Blanc	65	30	12	Youth (shelter)		
59	Rosalie	français	F	Blanc	45	21	2	Women (shelter)		
60	Olivier	français	M	Blanc	55	31	3.5	Indigenous/sex work/LGBT+ (outreach)	X	Peer worker
61	Jen	anglais	F	Asiatique	50	38	20	Black/youth (outreach)	X	
62	Sebastien	français	M	Blanc	35	28	10	Drug use/SIS (outreach)		
63	Maude	français	F	Blanc	40	29	7	Youth (outreach)		
64	Paule	anglais	F	Latino	30	29	7	BIPoC/Black/women (shelter)	X	
65	Amy	anglais	F	Noir	35	35	10	BIPoC/women (shelter)	X	
66	Audrey	français	F	Blanc	50	31	7	Nurse (outreach)		
20*	Louis	français	M	Blanc	20	24	1	Youth/sex work (outreach)	X	
21	Jonathan	français	M	Blanc	35	50	10	Homelessness (shelter)		
22	Karine	français	F	Blanc	25	29	0.5	indigenous (shelter)		
23	Jasmine	français	diversité de genre	Blanc	30	24	1.5	homelessness (housing)		Housing
24	Frédérique	français	F	Blanc	25	30	2	Drug use (outreach)		
25	Ghyslain	français	M	Blanc	25	55	3	Homelessness (outreach)		Housing
26	Coralie	français	F	Blanc	20	28	3	Youth (shelter)		
27	Camille	français	F	Blanc	55	33	13	Homelessness (shelter)		
28**	Samuel	français	M	Blanc	50	50	20	Homelessness (shelter)		
29	Mia	anglais	diversité de genre	Blanc	45	29	8	Indigenous (outreach)/Youth (shelter)	X	
30	Anne-Marie	français	F	Blanc	35	27	8	Youth (shelter)		
31	Manon	français	F	Blanc	55	51	16	Women (shelter)		
32	Sylvie	français	F	Blanc	30	39	12	Drug use (shelter)	X	
33	Rose	anglais	F	Blanc	40	28	1.5	Indigenous (shelter)	X	
34	Vincent	anglais	M	Blanc	150	45	2	Drug use (outreach)	X	Peer worker

## 5. L'analyse thématique

Les entretiens ont été recopiés en verbatim après la retranscription de l'audio. Déjà, cette première étape aide à la catégorisation de certains thèmes chez le.la chercheur.euse, en permettant «

<sup>15</sup> Nous avons séparé les répondant.e.s en deux blocs distincts selon qu'elles aient été réalisées par l'un ou l'autre des assistants de recherche. J'ai réalisé le bloc d'entrevues 40-66. De plus, ces blocs identifient les entretiens réalisés à la phase 1\* et à partir de la phase 2\*\*.



l'appropriation du contenu » (Guenat, 2009, 50). L'analyse thématique met au centre de sa méthode l'exercice de thématisation, ce que Paillé et Muchielli (2012, p.124) définissent comme étant « [...] la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique) ». L'analyse thématique consiste donc à repérer, à regrouper et à analyser des thèmes abordés dans un corpus donné (Paillé et Muchielli, 2012). Ces thèmes permettent ensuite d'avoir accès au contenu discuté par l'interviewé.e (Paillé et Muchielli, 2012). L'analyse thématique est utile pour étudier la signification que les acteur.trice.s donnent à leur histoire de vie, en se centrant sur ce qui est dit dans le verbatim. Elle implique une stratégie de réduction des données qui permet au.à la chercheur.euse d'identifier et de décrire les expériences pour dégager le sens qui est donné par la personne interviewée (Paillé et Muchielli, 2012). L'analyse thématique permettra donc, entre autres, de repérer comment la discrétion des acteur.trice.s est influencée par les représentations, les expériences et les croyances des intervenant.e.s, en restant proche de leurs dires. De plus, Paillé et Muchielli (2012) identifient deux fonctions à l'analyse thématique. Tout d'abord, elle permet de repérer certains thèmes, c'est-à-dire que le.la chercheur.euse procède à un travail de repérage des thèmes qui répondent aux objectifs de recherche posés en amont (Paillé et Muchielli, 2012). Cette étape m'a permis de faire une première lecture verticale du thème de la résistance avec la police.

Ensuite, la deuxième étape, soit la lecture horizontale, consiste à documenter ces thèmes. Ce travail vise à donner de la profondeur aux thèmes identifiés, permettant de relever les similarités, les oppositions et les exceptions entre les thèmes présents dans le corpus de données qui sont pertinents pour les objectifs de recherche (Pérusse-Roy, 2018).

Ces deux étapes aident le.la chercheur.euse à construire un arbre thématique dans lequel les grandes tendances des thèmes soulevés lors des entretiens émergent. Il s'agit enfin de procéder à la réduction des données en faisant des synthèses de ce qui est dit. La relecture à multiples reprises du verbatim a permis de codifier certaines unités de significations et de relever des thèmes et sous-thèmes soulevés par les interviewé.e.s (Paillé et Muchielli, 2012). Ces thèmes ont été revus et travaillés de sorte qu'il y aille un faible niveau d'inférence entre ce qui est dit par l'interviewé.e et le thème qui est relevé par le.la chercheur.euse. Cette façon de procéder a permis de rester près des dires de la personne interviewée, assurant la validité de l'analyse subséquente (Paillé et Muchielli,

2012). Cela permet de regrouper l'ensemble des thèmes et des sous-thèmes, de hiérarchiser et de donner un ordre chronologique aux thèmes (Paillé et Michielli, 2012).

## 6. Criminologie narrative

### 6.1 Le contre-discours pour faire contre-pouvoir aux violences structurelles

La criminologie narrative peut être saisie différemment selon les chercheur.euse.s et il n'existe pas un socle commun quant à la « façon d'analyser selon la perspective de la narrative » (Trebilcock et Griffiths, 2021). La criminologie narrative peut être riche pour les études qui s'inscrivent dans le courant de la criminologie critique (Presser, 2015). J'ai donc construit mon analyse en suivant le travail de Presser et Sandberg (2019, p.131) qui invitent « [to] explore the storied bases of a variety of harms and also consider the narratives with which actors resist patterns of harm ». C'est-à-dire qu'elle s'intéresse aux histoires que les personnes racontent pour donner un sens à la vie sociale, aux représentations et aux dispositions internalisées qui rendent les histoires, des croyances. Le champ reconnaît que ces histoires sont construites dans des paramètres délimités qui permettent de « se raconter des situations », mais s'intéressent aux personnages assignés, aux éléments déclencheurs (Presser, 2016, p.143) : « dramatic and narrative forms are limited in number and constructed from a pool of familiar and finite elements ». Ces histoires sont composées d'événements, de causalités entre les événements, de personnages, de non-dits, d'actions, de conflits et de transformations (Presser, 2016). De plus, elle s'intéresse aux conséquences – tant positives, que négatives - de ces histoires sur les acteur.trice.s (Presser et Sandberg, 2019). Plutôt que de s'intéresser aux faits ou s'entêter à rechercher « la vérité », la criminologie narrative est axée sur l'influence de ce que se raconte (pas) les acteur.trice.s et des impacts subséquents sur leurs actions quotidiennes (Presser, 2016). J'y porterai particulièrement attention en me concentrant sur les conséquences de recourir ou non à la police. J'aurai comme objet de prédilection les souffrances structurelles et organisationnelles infligées aux individus, souvent marginalisés, qui viennent s'opposer à la criminologie traditionnelle. La criminologie narrative reproche à la criminologie traditionnelle de s'attarder exclusivement aux violences individuelles et d'ignorer les violences commises par les agent.e.s de l'État (Sandberg et Fondevilla, 2022).

L'analyse narrative permet donc de faire des comparaisons entre les histoires que certains (groupe d') individus se racontent en comparaison aux histoires collectives. Ainsi, un pan de la criminologie

narrative prend ces histoires pour faire contre-pouvoir à l'État, aux institutions, ainsi qu'aux élites à l'aide du contre-discours. Les contre-discours sont historiquement utilisés par le courant de la théorie critique de la race pour analyser l'enracinement du suprémacisme blanc dans l'ensemble des sphères de la vie sociale. Merriweather Hunn *et al.* (2006, p.245) disent que : « Counter-stories serve to undermine racist, sexist, homophobic, and classist narratives. Counterstories facilitate social, political, and cultural cohesion, as well as survival and resistance among marginalized groups ». L'utilisation de contre-discours est utile pour soulever les logiques de (re)production du pouvoir et de domination de certains groupes marginalisés. L'analyse de contre-discours permet de résister aux acteur.trice.s qui jouissent du pouvoir et de la légitimité pour décrire, circonscrire et délimiter socialement ce qu'est le crime, la criminalité, ainsi que les criminel.le.s (Foucault, 1977), ce que la criminologie narrative conceptualise comme narrative-maître.

Le contre-discours permet de s'opposer à l'histoire dominante : c'est en partie ce qui explique que l'approche narrative est utilisée dans l'étude de mouvements sociaux (Presser, 2016). En somme, elle permet d'offrir des savoirs alternatifs aux savoirs carcéraux et d'exposer comment les acteur.trice.s résistent aux dynamiques de souffrance qui marquent leur vie quotidienne. Finalement, Sandberg et Fondevilla (2022) disent que les crises sont des moments où de nouvelles narratives peuvent émerger sur le crime et son contrôle. Suivant leurs propos, je soutiens que la pandémie de la COVID-19 peut être un moment fertile pour changer les narratives avec lesquelles nous racontons les histoires sur les rapports avec la police. Le contre-discours est un outil puissant pour défaire certains « mythes » qui prévalent socialement.

Au cours de mon analyse, je m'intéresserai à la narrative avec laquelle les intervenant.e.s de première ligne en itinérance parlent de la collaboration, mais surtout des résistances avec la police durant la pandémie, aux alternatives mises en place et aux conséquences qui sont engendrées par ces collaborations/résistances. Tout au long de mon analyse, je situerai aussi les intervenant.e.s comme appartenant, ou du moins comme étant étiquetées, elleux-mêmes à des communautés marginalisées (Larose-Hébert *et al.*, 2021). Au cours de nos entrevues, treize répondant.e.s ont déclaré appartenir directement à une ou des communautés marginalisées. Quant à eux, les discours policiers jouissent d'une tribune privilégiée au sein de la société, tel que Boyd et Kerr (2016, p.2) le disent : « Police knowledge and discourse on mental health “sets itself above other knowledges”

and is widely drawn upon; thus, critical analyses of police reports are particularly significant for policy makers and public health professionals in and outside of Canada ». Le contre-discours est intéressant dans le cas de cette recherche comme les positions sociales des intervenant.e.s de première ligne en itinérance et celle des policier.ère.s se trouvent aux antipodes. Cela me permettra de faire état du décalage entre les histoires qui sont racontées collectivement et les histoires que les intervenant.e.s de première ligne en itinérance se racontent à propos de la crise de la COVID-19 et de sa gestion, qui sont aussi, aux antipodes (Presser, 2016).

## 6.2 La narrative-maître : la pandémie comme nécessité de collaborer

Les discours soutenus par différent.e.s acteur.trice.s qui participent à la gouvernance de l'itinérance ont fait état d'une nécessité de collaborer lors de la pandémie de COVID-19. Tant le SPVM, la ville de Montréal que certaines organisations communautaires ont dit vouloir renforcer les partenariats durant la pandémie, se manifestant par du financement accordé à la Société de développement social pour pérenniser un partenariat police-intervenant.e. Par exemple, un communiqué de la ville de Montréal (2020) soutient que :

Dès aujourd'hui, davantage d'équipes seront déployées sur le terrain afin de soutenir, informer et diriger les personnes en situation d'itinérance vers les ressources appropriées. Les équipes de la SDS<sup>16</sup> viendront en soutien aux équipes d'intervention du SPVM et de la STM qui sont déjà sur le terrain.

Différentes communications, émises tant par le directeur du SPVM que par la mairesse de Montréal, Valérie Plante, ont aussi suggéré de renforcer les partenariats existants pour répondre à la crise, notamment pour des raisons de santé publique et d'efficacité. Quant à une autre initiative mise en place durant la COVID-19, l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), la mairesse de Montréal soutient [...] « [qu'il] ne remplace pas le travail des groupes communautaires et du SPVM, c'est complémentaire, nous voulons une expertise interne pour avancer plus vite » (Tiranti, 2021, 18 août). Quant aux organisations policières, elles soutiennent aussi cette nécessité de collaborer au sein de leurs communications. Lors du dépôt du budget du SPVM (2020, p.1), le directeur de l'organisation Sylvain Caron dévoile que :

---

<sup>16</sup> La Société de développement social est une organisation communautaire

In 2020, we have recognized more than ever the importance of providing the best support to organizations working in the field of prevention and health. To this end, we believe that it is essential to continue to develop and consolidate partnerships which support the public. The initiative deployed last summer at Place Émilie-Gamelin, which aimed to offer vulnerable people in this area access points for community, social and health services adapted to their needs, is a good example of this.

En somme, il y a une volonté de créer et développer une expertise interne au sein du SPVM quant au mandat psychosocial, notamment dans un mandat de prévention et de santé. La pandémie de COVID-19 semble donc agir comme vecteur d'une nécessité de collaborer avec les organisations communautaires, mais aussi de consolider, étendre et développer ces collaborations pour le futur. Ces collaborations seraient nécessaires pour l'accès des personnes marginalisées aux services communautaires, ainsi qu'à des services de santé et services sociaux adaptés à leurs besoins.

## 7. Considérations éthiques

### 7.1 L'éthique procédurale

L'étude *Policing Homelessness Initiative*, dans laquelle ma recherche s'inscrivait, a reçu l'approbation éthique de l'Université de Toronto. Pour nous assurer du respect de l'éthique et de la confidentialité des participant.e.s, nous nous sommes basés sur l'Énoncé des politiques des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (Gouvernement du Canada, 2018). Nous avons tout d'abord fait remplir un formulaire de consentement aux participant.e.s.. Nous avons préalablement établi qu'il leur était possible de se retirer à tout moment, de refuser de répondre à certaines questions ou d'éteindre le matériel enregistreur lorsque désiré. Les entretiens étaient enregistrés avec de l'équipement d'enregistrement vocal. Une fois les entrevues terminées, elles étaient aussitôt téléchargées sur un disque dur externe qui était protégé par mot de passe. Une copie de ces entretiens a été téléchargée sur la plateforme *Drop Box*. Elles étaient aussitôt supprimées des ordinateurs des deux assistants de recherche. Enfin, les verbatims des entretiens ont été réalisés et toutes informations permettant d'identifier 1) un intervenant.e, 2) l'organisation où iel travaille ou 3) un.e client.e ont été anonymisées. Une contribution de 20\$ était remise aux participant.e.s en signe d'appréciation.

### 7.2 L'éthique en pratique

Guillemin et Gillam (2004) nous invitent à faire preuve de réflexivité lorsque la recherche est faite avec des populations qui sont marginalisées. Les besoins des personnes doivent être au centre de

chacune des décisions qui entourent le déroulement de la recherche (Ecker, 2017). Il n'existe pas de démarche prescrite lorsqu'on décide d'entreprendre une recherche auprès de populations marginalisées. Dans le but de répondre à l'éthique avec ces groupes de personnes, nous avons eu plusieurs réflexions, notamment quant au rôle des intervenant.e.s de première ligne en itinérance. En suivant le travail de Quirouette (2017b), nous avons porté une attention particulière aux réalités du travail des intervenant.e.s, plus précisément alors qu'ils pratiquaient en situation de crise. Nous avons en ce sens vécu plusieurs reprises de rendez-vous d'intervenant.e.s qui ont annulé que quelques minutes avant l'heure prévue. Un mémo pour l'entrevue 63 fait état de cet enjeu : « Cela fait deux mois que je lui demande pour l'entretien et qu'elle doit annuler sans cesse, à la dernière minute, elle dit qu'ils devraient être le double de personnes sur le plancher ». De plus, nous voulions nous montrer flexibles et empathiques à leur situation comme plusieurs d'entre eux vivent aussi personnellement des enjeux de santé mentale. L'étude pancanadienne de Kerman *et al.* (2021) a soulevé que 79,5% des répondant.e.s notent une détérioration de leur état de santé mentale et que la moitié aurait de la difficulté à être supportée par leur réseau social. Ainsi, nous avons d'autant plus considéré les entrevues de recherche comme étant des moments émotifs, d'expression et de ventilation leur permettant de vivre un sentiment d'injustice. D'ailleurs, un mémo noté pour l'entrevue 54 rapporte que « l'intervenant est très émotif lorsqu'on parle du campement » ; l'entrevue 60 : « semble explosif à certains moments » ; alors qu'à l'entrevue 61 : « semble être plutôt critique des retombées de la recherche, elle soutient que ça ne change rien sur le terrain ». Nous devons conjuguer notre désir de les rencontrer ou en composant avec leur temps limité. Évidemment, nous nous assurons que les participant.e.s étaient toujours d'accord et que l'entretien n'était pas vécu comme une tâche.

## 8. Forces et limites de la démarche méthodologique

### 8.1 Forces

Le nombre d'entrevues réalisé a pu agir comme force au sein du projet de recherche, étant donné que 42 entrevues ont été réalisées et nous ont permis d'avoir accès à des données riches, diversifiées et complexes. Comme j'ai moi-même œuvré comme intervenant en itinérance, j'ai pu jouir d'un statut d' « *insider* ». Cela m'a permis d'avoir accès à des informations supplémentaires et de ne pas être perçu comme extérieur au groupe d'intervenant.e.s. J'avais donc déjà accès à certains codes sociaux ainsi qu'à une terminologie qui facilite la réalisation de l'entretien (Coar et Sim,

2006). De plus, ces entretiens peuvent avoir été d'autant plus riches en raison du lien préexistant qui peut avoir contribué à la relation de confiance avec l'interviewé.e (McConnell-Henry *et al.*, 2010). Tel que le mentionnent McConnell-Henry *et al.* (2010) dans leur article « Researching with people you know : Issues in interviewing », il est possible d'éviter les conflits de rôle en s'empêchant de commenter les événements d'une perspective autre que celle de chercheur.euse. Le.la chercheur.euse devrait aussi être conscient.e de ce rôle flou tout au long de l'entretien de recherche (McConnell-Henry *et al.*, 2010). Je crois avoir bien mis cet enjeu au centre de l'entretien, car j'ai misé sur une approche assez formelle dès le début de l'entretien afin de signaler qu'il s'agissait d'une recherche rigoureuse. Il s'agit donc de créer assez de distance entre le.la participant.e et le.la chercheur.euse (Seidman, 2006).

## 8.2 Limites

Bien que l'entretien avec des individus de notre réseau social peut apporter certaines forces, il peut aussi conduire à des limites. Les limites de cette situation restent peu discutées au sein de la littérature académique (McConnell-Henry *et al.*, 2010). Pourtant, notre expérience commune d'intervenant pourrait réduire le degré de profondeur des propos qui sont partagés. En effet, le.la participant.e pourrait penser que l'intervieweur.euse connaît déjà la réponse (McDermid *et al.*, 2014). Tel que le soulève DeLyser (2001, p.444) : « This familiarity is a potential problem that may not become apparent until data transcript are being reviewed ». De plus, certain.e.s professionnel.le.s qui participent à un entretien de recherche réalisé par un.e professionnel.le du même domaine peuvent se sentir en « période d'examen » (Coar et Sim, 2006). Interviewer une personne que l'on connaît peut mener le.la participant.e à ne pas dévoiler des informations qui iraient à l'encontre du.de la chercheur.euse (McConnell-Henry *et al.*, 2010). De plus, les participant.e.s peuvent éviter de préciser quelques informations puisque nous nous retrouvons dans un réseau social commun (Seidman, 2006 ; McConnell-Henry *et al.*, 2010), par exemple quant à des conflits au sein de l'organisation.

Par ailleurs, les entretiens étaient relativement courts (moyenne de 39 minutes, en excluant une donnée extrême), ce qui peut avoir amené des limites dans la richesse des informations collectées. Effectivement, les entretiens visent à aller en profondeur et à sortir des généralités, cela demande donc généralement du temps pour approfondir les thèmes (Seidman, 2006). Cependant, des

entretiens courts étaient mieux adaptés aux situations des intervenant.e.s qui ont généralement peu de temps à allouer aux projets de recherche, particulièrement dans un contexte de crises. Puisque le projet visait la production rapide de connaissances, il a été convenu que les entretiens soient courts et rapides.

De plus, l'échantillonnage peut comporter certaines limites en raison du manque de diversité de certaines populations dans notre échantillon. Premièrement, bien que les femmes racisées soient largement impliquées dans l'économie des soins, elles sont sous-représentées dans notre échantillon (n=4). Les femmes sont largement prédominantes dans les métiers liés aux soins (Graham, 2007), notamment le travail communautaire, qui est socialement dévalorisé et associé au « *dirty work* ». Les féministes Noires (Hill Collins, 2000; Graham, 2007) se sont intéressées à la relégation des femmes racisées au travail des soins au sein de l'économie capitaliste, notamment du travail social et des soins infirmiers. Bien qu'aujourd'hui professionnalisée, la tâche de prendre soin de l'individu, de la famille et de la communauté s'inscrit dans un long historique de colonisation et de sexisme où le travail psychologique leur revenait (Graham, 2007). Elles font d'ailleurs face à des défis supplémentaires dans le cadre de leur travail d'intervention, à l'intersection du sexisme et du racisme lors des interactions avec les policier.ère.s. Deuxièmement, il aurait été intéressant de mieux saisir les données socio-démographiques de notre échantillon de recherche, notamment en documentant mieux quel milieu d'emploi est occupé à savoir institutionnel, communautaire, etc. Aussi, la formation académique suivie par les intervenant.e.s aurait pu être compilée pour informer et donner sens aux discours soulevés au cours de cette recherche.



## CHAPITRE 3 : RÉSULTATS

Cette section dresse une synthèse des entrevues réalisées auprès de 42 entretiens réalisés avec des intervenant.e.s de première ligne en itinérance à Montréal, lors de la COVID-19. Sans exclure aucune entrevue, mon mémoire se penche en large partie sur les 21 entrevues réalisées avec des intervenant.e.s identifié.e.s comme étant plus critiques de la collaboration avec la police. Aussi faut-il le rappeler, les intervenant.e.s ont fait état de collaborations avec les policier.ère.s dans le cadre de la pandémie, toutefois ce mémoire porte spécifiquement sur les interactions marquées par la résistance. Les résultats permettront de mettre en lumière la complexité des interactions entre intervenant.e.s et policier.ère.s. Considérant toujours les propos de Hoyle (2013, p.191) qui s'intéresse aux interactions marquées par la résistance entre acteur.trice.s en portant attention « [...] [aux] stratégies employées pour contourner des politiques qui ne sont pas acceptées », je propose de m'intéresser à trois moments distincts de ces interactions. Dans un premier temps, je m'intéresse aux situations pour lesquelles iels cherchent à limiter les interactions avec la police, notamment en regardant les représentations soulevées par les intervenant.e.s. Ensuite, la deuxième section des résultats s'intéresse aux stratégies déployées par les intervenant.e.s pour limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s et assurer le bien-être des PSI. Cette section est supportée par des pratiques soulevées par les intervenant.e.s qui visent à limiter les interactions avec les policier.ère.s. Finalement, la dernière partie des résultats est dédiée aux conséquences que les intervenant.e.s perçoivent sur leurs pratiques d'intervention et les PSI lorsqu'ils limitent les interactions avec les policier.ère.s, mais aussi lorsqu'ils collaborent avec elleux.

### 1. Limiter les interactions

Cette première partie des résultats s'intéresse aux situations lors desquelles les intervenant.e.s ont nommé vouloir limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s lors de la COVID-19. Tout d'abord, les intervenant.e.s nous ont parlé de vouloir limiter les interactions avec les policier.ère.s dans une situation de crise de santé publique. Iels disent aussi vouloir limiter ces interactions lors de situations qui impliquent des PSI plus marginalisées. Enfin, iels nous parlent de situations de crises chroniques (psychosociales et surdoses) amplifiées qui les amènent à vouloir limiter les interactions avec les policier.ère.s.

## 1.1 Lors d'une crise de santé publique

Les intervenant.e.s nous ont dit vouloir limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s lors de la COVID-19, en raison de leur opposition à l'approche répressive dans un moment de crise, de l'inefficacité de la police en santé publique et de représentations quant au rôle que les policier.ère.s devraient prendre lors d'une crise. Enfin, les intervenant.e.s ont cherché à limiter ces interactions en raison des changements organisationnels au sein du SPVM lors de cette période.

### 1.1.1 Opposition à l'approche répressive dans un moment de crise

Plusieurs des intervenant.e.s nous disent vouloir limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s puisqu'ils s'opposent à l'approche répressive dans un contexte de crise. Ils témoignent de la précarité, ainsi que de l'exclusion qui marquent les premiers mois de la pandémie. Les intervenant.e.s nous parlent en grande partie des premiers mois où les PSI doivent composer avec la fermeture de refuges et doivent dormir dans l'espace public dont les métros. La plupart, surtout ceux en pratique de travail de rue, note que les policier.ère.s n'étaient pas réceptif.ives à leur aide, qu'ils se faisaient plutôt demander de quitter les lieux alors qu'ils tentaient d'apporter aide et soutien. Ainsi, l'approche des policier.ère.s ne leur semble pas plus flexible en contexte de crise. Selon certain.es.s intervenant.e.s, les nouveaux pouvoirs donnés aux policier.ère.s représentent à certains moments des « laissez-passer » pour brimer les droits des personnes avec qui ils interviennent. Les intervenant.e.s nous disent pourtant qu'à ce moment les PSI ont surtout besoin d'empathie, d'aide et de compréhension.

De plus, quelques intervenant.e.s de ceux appartenant au sous-groupe (21) nous ont fait part d'expériences de contrôle, ainsi que de surveillance, au cours desquelles les policier.ère.s leur demandaient de quitter les lieux. Ils rapportent un climat plus hostile dans le cadre de leurs pratiques, se faisant interpellé pendant les heures de couvre-feu, menacer d'avoir des constats d'infraction, certain.e.s ayant même vu leurs usager.ère.s se faire fouiller suite à la remise de matériel de consommation. Plusieurs intervenant.e.s nous parlent d'une intervenante qui s'est fait prendre en photo et menacer de recevoir un constat d'infraction par des policier.ère.s, ce qui semble avoir secoué le milieu communautaire. Plusieurs font état d'une augmentation des plaintes citoyennes, ainsi qu'une cohabitation sociale minée par la crise qui a fait augmenter la fréquence

des interactions entre les PSI et les policier.ère.s. Béatrice<sup>17</sup> nous explique comment elle perçoit l'augmentation des plaintes citoyennes en lien avec l'itinérance :

Leur consigne à eux c'était d'appeler la police, nous on leur disait, la police arrivait puis nous, on essayait d'avoir une discussion : « il n'y a personne dans le métro, ils n'ont nulle part où aller, il fait super froid dehors en ce moment, il pleut, il neige » « ah non, mais c'est la consigne, c'est vraiment dangereux pour les mesures sanitaires », ils étaient vraiment vus comme un vecteur de transmission de la COVID. (45)

En somme, les PSI et les intervenant.e.s de première ligne en itinérance font face à des interventions répressives et répétitives durant la COVID-19, notamment lors des premiers mois. L'approche répressive, à laquelle s'oppose nombre d'intervenant.e.s, mène plusieurs d'entre eux à vouloir limiter les interactions avec la police.

### 1.1.2 Inefficacité de la police

Dans nos entrevues, il est apparu que les intervenant.e.s de première ligne en itinérance veulent limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s lors d'une crise de santé publique telle que la COVID-19. Selon eux, la police n'est pas efficace pour réduire la propagation du virus. Plusieurs mettent en opposition les objectifs recherchés par les intervenant.e.s en RDM et ceux des policier.ère.s. Selon ces intervenant.e.s, les interventions policières ne visent pas un mandat de santé publique et ne sont pas prouvées scientifiquement comme étant efficaces. Quelques intervenant.e.s, notamment ceux appartenant à la communauté queer, font référence aux savoirs issus de la crise du VIH/sida et des conséquences négatives liées à sa criminalisation. Je illustre bien cette réflexion sur le recours à la police lors d'une crise de santé publique :

Bien le but de la police n'est pas de atteindre la santé publique, leur but est de enforcing la loi, ils s'en fichent de si ça aide à contrôler le virus ou non [...] ce sont des gens qui ont décidé : « Moi mon rôle c'est ça » pis même les meilleurs d'entre eux, sont limités d'une façon, mais c'est ça que ça dit dans la loi, et mon job c'est d'être certain que les gens suivent la loi. (61)

Aussi, en plus de prendre un rôle qui ne devrait pas relever de fonctions policières, quelques intervenant.e.s rapportent des interventions où les policier.ère.s ne respectaient pas eux-mêmes les mesures de santé publique. Ils nous racontent des situations où les policier.ère.s étaient à moins de deux mètres des usager.ère.s sans porter le masque. Une autre intervenante raconte que deux

---

<sup>17</sup> Tous les prénoms des répondant.e.s sont fictifs pour protéger leur confidentialité.

policier.ère.s sont arrivé.e.s dans leur voiture de patrouille sans porter le masque entre elleux, alors qu’iels demandaient aux PSI qui étaient groupées de se distancer pour des raisons de sécurité. Certain.e.s y voyaient d’ailleurs un traitement différentiel dans l’application des mesures. En somme, pour quelques intervenant.e.s, tant l’inefficacité de la police pour remplir mandat de santé publique que les pratiques non-sécuritaires lors des interventions les mènent à vouloir limiter les interactions avec les policier.ère.s lors de la COVID-19.

### 1.1.3 Rôle des policier.ère.s lors d’une crise

Ensuite, bien que l’ensemble répondant.e.s soient opposé.e.s à la judiciarisation des PSI et qu’iels aient tous reconnu que la police devrait utiliser une approche plus empathique et tolérante pour faire face à une crise de santé publique, le rôle qu’aurait dû prendre la police divise les intervenant.e.s. Effectivement, certain.e.s intervenant.e.s nous disent que la police aurait dû agir comme référence en connaissant les ressources existantes et en orientant les PSI vers celles-ci. D’ailleurs, dans certains contextes, notamment dans les refuges, les intervenant.e.s mentionnent avoir dû collaborer avec les policier.ère.s en raison du non-respect des consignes sanitaires. Certain.e.s intervenant.e.s disent d’ailleurs avoir collaboré pour faire respecter des mesures de santé publique, reconnaissant qu’à certains moments, iels ne pouvaient plus limiter ces interactions alors que la sécurité des autres usager.ère.s était affectée.

Une autre frange d’intervenant.e.s, inclus dans le sous-groupe des 21 intervenant.e.s, était quant à elle, très réfractaire à l’idée d’octroyer des responsabilités supplémentaires aux policier.ère.s dans une telle crise. À leur avis, ces nouvelles tâches ont pour effet d’augmenter le nombre d’interactions entre policier.ère.s et PSI. Pour ces intervenant.e.s, il convenait plutôt de limiter le plus possible le rôle des policier.ère.s durant cette période de crise. Hugo nous décrit cette perspective :

Ça serait d’une part de ne pas venir prendre des rôles qui ne leur reviennent pas. [...] en faisant la promotion des mesures de santé publique, mais sans que ça soit accompagné d’un ticket si la personne ne comprend pas, t’sais. (47)

Une très forte majorité des 42 intervenant.e.s rapporte avoir appelé la police uniquement lorsque les risques pour la sécurité étaient immédiats, expliquant faire ces appels en derniers recours.

#### 1.1.4 Changements organisationnels au SPVM en temps de crise

Finally, certain.e.s intervenant.e.s nous ont dévoilé que la crise a occasionné des changements organisationnels au sein du SPVM qui ont complexifié leurs relations avec les policier.ère.s. Iels sont quelques un.e.s à dévoiler que les policier.ère.s socio-communautaires avec lequel.le.s iels avaient parfois des liens ont été retiré.e.s de leur mandat. Les intervenant.e.s ont donc plus souvent dû interagir avec des policier.ère.s qui étaient inexpérimenté.e.s avec les enjeux d'itinérance et d'urbanité. Flora, qui travaille au Centre-Ville, explique cette situation :

[...] il y avait une confusion dans qui qui pouvait travailler, qui ne pouvait pas travailler dans le SPVM. Donc, ils ont fait venir des agents de la Rive-Sud et de la Rive-Nord, ces gars-là, ils venaient de Blainville, ou je ne sais pas trop quoi, ils avaient jamais eu à faire avec la population itinérante. (45)

Ce constat est supporté par Béatrice qui aborde aussi les conséquences de ces changements organisationnels sur les interactions avec les PSI :

Donc, on se retrouvait avec des agents qui n'avaient jamais eu de contacts avec la population itinérante, qui devaient avoir des interventions très particulières, avec la population itinérante, soit comme demander de quitter un endroit, d'intervenir avec la consommation puis tout ça. Puis la façon d'aborder les gens comme pouvait être un p'tit peu... sur le bord de l'agressivité [...]. (42)

Selon elle, ces changements organisationnels auraient d'ailleurs mené à une incohérence dans l'approche des policier.ère.s.

Donc ces enjeux de cohérence-là entre les différentes équipes où il n'y a pas vraiment de concertation, donc après c'est comme ça crée beaucoup d'hostilité, ça rend beaucoup de frustrations, pis après ça rend le travail de tout le monde plus difficile. (42)

Suivant ces propos, iels ont assisté à davantage de situations où les interventions policières étaient inadaptées en raison de cette inexpérience, en plus de l'incohérence entre les équipes policières dans l'application des mesures sanitaires et les approches. Ces changements organisationnels mènent donc plusieurs intervenant.e.s à vouloir limiter les interactions avec les policier.ère.s.

#### 1.2 Lorsqu'iels interviennent avec des PSI plus marginalisées

Dans le contexte de crise de santé publique, les PSI vivant d'autres facteurs de marginalisation ont été encore plus à risque devant les conséquences de la COVID-19 et de sa gestion punitive sur les plans physiques, psychologiques, matériels et économiques. Les intervenant.e.s notent plusieurs

situations où iels voulaient limiter les interactions entre les PSI et la police lorsqu’iels intervenaient avec des personnes racisées, avec un statut de migration précaire ou des personnes LGBTQ+, notamment car ces personnes ont un historique avec la police qui précède la COVID-19. Alexandra, qui travaille dans un refuge pour femmes explique cette situation ainsi :

Et puis, ça dépend quelle femme aussi, mais quand on sait que c’est des femmes racisées qui font déjà face à la police aussi, bien ce n’est pas facile non plus de faire encore appel à la police pour la faire quitter. (56)

Ainsi, lorsqu’iels rencontraient des situations difficiles avec des personnes racisées, iels considéraient d’autant plus les impacts négatifs que pouvait engendrer cette intervention. Une autre intervenante raconte une situation où le choix d’appeler la police était complexifié par le statut d’immigration précaire de l’usager. De plus, plusieurs d’entre elleux citent une distribution inégale de la répression policière lors de la COVID-19, plus forte dans les quartiers pauvres et racisés, en comparaison aux secteurs plus riches tels que Westmount. Iels mentionnent être conscient.e.s de ces inégalités en matière de surveillance policière. Plusieurs intervenant.e.s font état de cette inégalité qui les motivaient parfois à limiter les interactions. Sébastien dit à cet égard que :

Ça les expose plus à de la brutalité policière que la pandémie t’sais, parce que la police s’en prend aux pauvres, les policiers ne vont pas dans Westmount là t’sais. Ils ne vont pas là, ils vont genre à Berri, ils vont dans le Centre-Sud, ils vont dans Hochelag, ils vont dans St-Michel, Montréal-Nord, c’est là qu’ils vont les policiers donc je crois que ça rend plus vulnérable les communautés à de la brutalité ou juste à se faire arrêter pour se faire arrêter t’sais. (62)

Inversement, plusieurs intervenant.e.s soulèvent que les problématiques vécues par les personnes marginalisées, exacerbées par la pandémie, ne reçoivent pas toujours une réponse policière adéquate. Ce qui fait douter certain.e.s d’entre elleux d’entrer en interactions avec les policier.ère.s lorsque leurs usager.ère.s, notamment les femmes autochtones et les personnes dans l’industrie du sexe, vivent des situations de victimisation. Les intervenant.e.s ne veulent pas que les plaintes faites à la police « se retournent » contre leurs usager.ère.s qui ont enfreint des mesures de santé publique. De plus, plusieurs intervenant.e.s disent que lorsqu’iels ont recours aux services de la police, celle-ci se présente moins rapidement ou fait valoir les situations vécues par les personnes comme étant moins importantes, voire les ignorent. Quelques intervenant.e.s, appartenant au sous-groupe de 21, racontent notamment des événements de victimisation ou de crise suicidaire d’autant plus ignorés et moins considérés lors de cette pandémie.

### 1.3 Lors de situations de crises amplifiées

Selon les dires des 21 intervenant.e.s, iels cherchaient à limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s alors que les épisodes de crises étaient amplifiés. Leurs discours laissent suggérer qu’iels ont cherché à limiter ces interactions, car iels jugent leurs approches inadéquates tant pour intervenir lors des crises en santé mentale que des crises de surdoses.

#### 1.3.1 Approches inadéquates des policier.ère.s lors des crises en santé mentale

Tout d’abord, les intervenant.e.s racontent plusieurs situations de crise de santé mentale, notamment des crises d’épisodes suicidaires qui se sont multipliées et qui sont d’une plus forte intensité auprès des populations avec lesquelles iels travaillent. Amy explique cette exacerbation des problèmes de santé psychologiques :

On dirait que tout ce qui était invisible avant, a été mis genre... sous la loupe. Pis on voyait que ça en fait, des personnes en situation d’itinérance, des personnes qui consommaient, puis tous les problèmes ont été amplifiés. Les personnes qui étaient capables d’avoir un revenu minimum en quêtant dans la rue, ne sont plus capables. (65)

Les intervenant.e.s notent majoritairement que les policier.ère.s ne sont pas habileté.e.s pour répondre à ce genre d’appels qui concernent des problèmes psychosociaux. Leur approche est empreinte de méfiance, d’impatience ainsi que de contrôle. Ce point de vue est partagé par Mia qui nous raconte comment les interventions policières sont souvent inadaptées aux crises psychosociales :

So like they enter and not automatically go, like calling the cops automatically turn the volume up to 5 000, if they could come in and turn the volume up to 12, introduce themselves, find out what is happening, speak with the worker, find out what the worker’s trying to do and then collaboratively get the situation to desescalate. (29)

Audrey, une infirmière en RDM, indique aussi cette situation :

Ils ne sont pas nécessairement habiletés dans ce genre de situation, moi de ce que j’ai vu récemment, dans les interventions qui se sont passées il n’y a pas si longtemps, c’est que c’était pas aidant d’avoir la police, parce que les gens sont méfiants souvent, puis, la police, qu’elle arrive avec une attitude de genre d’impatience, t’sais ils veulent intervenir, pis des fois c’est pas nécessairement eux qu’on veut qu’ils viennent. (66)

Selon les intervenant.e.s, cette approche leur est apparue encore plus inadaptée au cours des derniers mois alors que les crises psychosociales se sont multipliées et amplifiées. Selon Anne-Marie c'est aussi la formation inadéquate des policier.ère.s qui est en cause :

Ou à désescalader des crises de santé mentale, tu peux pas apprendre ça en 3 cours, pis c'est pas ta raison d'être tu sais, fait que ça devrait pas être les policiers, policières qui s'occupent de ça. (30)

Ainsi, dans le contexte où les crises psychosociales se multiplient et s'amplifient lors de la COVID-19, l'approche des policier.ère.s en santé mentale apparaît encore moins adaptée qu'en temps normal. Ce constat incite les intervenant.e.s de première ligne en itinérance à vouloir limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s.

### 1.3.2 Approches inadéquates des policier.ère.s lors des crises de surdoses

Ensuite, l'approche inadéquate des policiers.ère.s à répondre aux crises de surdoses a aussi été mieux exposée durant la crise de COVID-19, selon les intervenant.e.s. Les intervenant.e.s disent aussi que cette pandémie a eu des effets dramatiques sur la crise des surdoses qui était déjà en cours. À cet égard, les intervenant.e.s, les médias et les institutions de santé et services sociaux notent une augmentation sans précédent des morts par surdoses. Les entrevues témoignent de cette tendance : pour certain.e.s répondant.e.s, la mort et le deuil des usager.ère.s de notre discussion. Iels indiquent que la chaîne d'approvisionnement en drogues a été impactée par la fermeture des frontières<sup>18</sup>. Les intervenant.e.s sont nombreux.ses à ne pas vouloir recourir aux policier.ère.s qui sont encore dans une approche de « guerre contre la drogue » basée sur la stigmatisation et la répression. Ces dernier.ère.s n'ont pas une approche de soins et plusieurs intervenant.e.s soulèvent que les policier.ère.s ne sont pas équipés.e.s de naloxone Coralie, qui travaille auprès des jeunes, explique bien cet aspect :

Ce n'est pas du tout un travail d'empathie, on se pointe, sont comme O.K., il est où, on va le maîtriser tout de suite, on a comme nos menottes qui sont prêtes, pis on est comme, ce n'est pas ça qu'il a besoin, on voyait beaucoup de genre : « on va pas dealer avec tout l'aspect mental, on va vraiment juste s'arranger pour qu'il soit maîtrisé pis qu'il se rende où est-ce qu'il a besoin de se rendre ». (26)

---

<sup>18</sup> La fermeture des frontières contribue à l'approvisionnement en drogues toxiques et aux surdoses, notamment avec le fentanyl



Selon les intervenant.e.s, plusieurs policier.ère.s ne comprennent pas le mandat qu’iels ont ainsi que les fondements pratiques et théoriques de l’approche qu’iels utilisent pour intervenir auprès des populations marginalisées. Sébastien, qui travaille dans un SIS, explique bien cette approche :

Il y a d’autres fois que les policiers qui arrivent pis qu’ils ne comprennent pas c’est quoi la réduction des méfaits, ils sont vraiment comme « la drogue c’est mal », puis tu vois qu’ils ont des jugements envers l’organisme, des jugements envers les usagers, fait que c’est ça. Pis je pense que la dernière situation que je nomme c’est fréquent, la guerre à la drogue, puis qu’ils veulent enquêter, ils veulent faire chier, c’est fréquent. (62)

D’ailleurs, ceux qui travaillent en refuge notent aussi que les appels à la police dans ces situations de crises pouvaient finir en regroupement de plusieurs policier.ère.s et d’agent.e.s de sécurité sur les lieux, ce qui augmentait l’hostilité des interventions. Plutôt que de rester en support, les policier.ère.s occupent un rôle trop important selon les intervenant.e.s. Certain.e.s intervenant.e.s nous racontent des situations où des usager.ère.s qui sont sur les lieux de surdoses se voient judiciairisé.e.s. À cet égard, la Loi sur la santé publique exacerbe leurs craintes de voir leur usager.ère être judiciairisé.e sur les lieux de surdoses, notamment en raison de la distanciation sociale, ainsi que du couvre-feu. Malgré tout, à partir de l’été 2020, les intervenant.e.s notent que les policier.ère.s accompagnent plus souvent les ambulancier.ère.s sur les lieux de surdoses. Iels viennent aussi plus fréquemment avec les ambulancier.ère.s sur les sites de SCS/SIS et dans les organisations communautaires.

## 2. Mettre en place des stratégies pour limiter les interactions avec la police et assurer la sécurité et le bien-être des PSI

Pour comprendre les interactions marquées par la résistance en temps de crise, il convient de s’intéresser aux stratégies déployées par les intervenant.e.s pour limiter les interactions avec les policier.ère.s et assurer la sécurité et le bien-être des PSI. Comme Brodtkin (2021) appelle à le faire, il faut s’intéresser aux stratégies informelles, mais aussi formelles qui ont émergé lors de la crise.

### 2.1 Stratégies informelles

Selon Brodtkin, (2021) les stratégies informelles sont mises en place à la discrétion des intervenant.e.s, elles sont silencieuses et découlent de la discrétion en première ligne (Lispky,

1980). Les intervenant.e.s ont abordé des stratégies informelles telles que remettre en question la collaboration avec la police, se fier à l'expertise communautaire et « contrôler » le travail de la police.

### 2.1.1 Remettre en question la collaboration avec la police

Les intervenant.e.s, particulièrement dans le sous-échantillon de 21, nous ont dit remettre en question la collaboration avec la police durant cette pandémie. Alors que certain.e.s ont maintenu des liens stratégiques et utilitaires, d'autres ont plutôt cherché à diminuer leur collaboration avec la police.

#### 2.1.1.1 Maintenir des liens stratégiques et utilitaires

Certain.e.s intervenant.e.s ont maintenu des liens stratégiques et utilitaires pour faire face à la pandémie. Iels soulèvent que les ressources alternatives en santé mentale sont manquantes pour répondre aux différentes crises psychosociales, les menant à devoir tout de même compter sur les policier.ère.s. Alexandra, qui travaille dans un refuge pour femmes, explique ceci :

Je suis extrêmement critique vis-à-vis de la police, mais en même temps, on essaye dans mon organisme, d'avoir de bonnes relations aussi avec les policiers, parce que c'est important, parce qu'on a besoin d'eux, parce qu'on n'a pas d'autres choix, on est dans une société qui est clairement axée sur la répression aussi et on a aucune autre alternative à la police. (61)

Malgré qu'iels soient critiques du travail que les policier.ère.s peuvent accomplir, les intervenant.e.s sentent qu'iels ont peu d'alternatives lors des crises psychosociales et finissent par faire appel aux policier.ère.s. Les alternatives telles qu'Urgence psychosociale-justice<sup>19</sup> (UPS-J), qui visent à déjudiciariser, prennent beaucoup de temps et finissent souvent en appel à la police. D'autres intervenant.e.s vont aussi dire devoir collaborer avec les policier.ère.s de leur poste de quartier afin de venir en aide aux PSI, notamment lorsqu'iels doivent négocier des constats d'infraction qui se sont multipliés pendant la pandémie ou pour occuper des tâches répressives de manière « plus humaines ». Quelques intervenant.e.s croient que cette façon de faire minimise les conséquences associées à la répression, notamment le bris de matériel, ainsi que la violence

---

<sup>19</sup> UPS-J est un service d'intervention en situation de crise affiliée au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal. Ces équipes évaluent le degré de dangerosité des personnes et participent aux efforts de désescalade.

associée à ces interventions. Sylvie, qui travaille auprès d'utilisateur.trice.s de drogues, décrit ainsi cette situation :

Une autre fois qu'il y avait un campement qui n'était pas légal, les policiers sont venus à notre centre, nous a dit qu'il y avait des tentes là qui n'avaient pas d'affaire là, fait qu'on est allé avec eux pour défaire le campement, pour être sûrs que rien ne soit jeté, parce que là, quand tu jettes qu'est ce qu'eux autres ont dans la vie seulement, c'est comme si tu venais de jeter sa maison là. (32)

Aussi, en temps de crises, les intervenant.e.s ont parfois besoin des policier.ère.s plus rapidement. Iels ont donc dû s'assurer d'avoir des liens stratégiques durant cette période. Manon, qui travaille dans un refuge, explique cette tendance :

[...] ce que je fais je contacte le commandant du poste de quartier en souci de partenariat, parce qu'on a quand même besoin d'eux, on veut pas être pris en grippe, qu'ils viennent moins souvent ou qu'ils répondent plus lentement à nos appels d'urgence, car c'est un peu ça le résultat si on se présente mal avec eux. Donc j'ai un bon lien, j'essaie d'avoir de bons liens avec le commandant du poste de quartier. (31)

#### 2.1.1.2 Diminuer la collaboration

Quelques intervenant.e.s du sous-échantillon (n=21) ont remis en question ces liens « stratégiques » lors de la pandémie en raison des conséquences engendrées sur les PSI. Iels disent vouloir diminuer la collaboration avec les policier.ère.s. Édouard, qui possède 27 années d'expérience au sein des milieux communautaires, témoigne de cette tendance :

Mais l'impact aussi c'est le service policier qui pense m'utiliser aussi là, parce qu'eux autres, se disent : « Ah bien là tu ne veux plus qu'il y aille de répression, bien on va t'appeler quand qu'on a une intervention à faire ». Puis là je suis comme : « Non, moi je ne veux pas être jumelé à vous là ». [...] C'est un partenaire de quartier qu'on utilise quand on a de besoin pis qu'ils devraient oui pouvoir nous référer, mais pas m'utiliser dans leurs interventions. (52)

Certain.e.s intervenant.e.s disent s'être senti.e.s plus instrumentalisé.e.s par les policier.ère.s et la ville de Montréal pour répondre à des tâches répressives durant cette période. En effet, les intervenant.e.s témoignent d'une tendance prononcée des policier.ère.s à recourir à elleux, par exemple, pour enlever des tentes et déplacer des PSI dans la ville. Les intervenant.e.s rapportent des événements où les policier.ère.s les appellent d'avance pour indiquer qu'il y aura émission de constats d'infraction s'iels n'agissent pas. Face à ces nouvelles pressions de devoir réaliser des tâches répressives, certain.e.s intervenant.e.s refusent de continuer à

collaborer avec la police. Léa décrit bien comment elle a refusé la demande d'un policier de collaborer davantage lors de la pandémie :

[...] t'sais j'ai eu un policier qui est venu me voir, après qu'on est fait plusieurs appels, il m'a dit : « on va venir travailler en équipe avec vous », pis j'étais comme : « ben non, je ne pense pas ». On ne va pas faire un travail d'équipe, les policiers ont tenté en fait de nous approcher pour qu'on commence à faire des runs avec eux. C'est comme si sont pas capables de comprendre que ça va chier tous nos liens si on fait ça. (46)

Dans le même ordre d'idées, quelques intervenant.e.s nous ont dit avoir assisté à un net recul des relations entre le milieu communautaire et la police lors de cette pandémie. Certain.e.s parlent même d'un retour à la situation « d'il y a 10 à 15 ans (52) ». Effectivement, pour Édouard, la relation avec les policier.ère.s a largement été affectée par cette pandémie, diminuant son ouverture à collaborer. Cette idée apparaît dans son discours lorsqu'il dit :

Fait que t'sais oui, ça l'a, oui, ma relation avec ce qui se passe avec la répression, ça l'a changé parce que moi j'ai toujours été comme bien relax avec le service de police. Je suis pas du genre à aller me battre contre le service de police, mais là je commence à être tanné t'sais. Alors ma relation a l'a diminué de beaucoup avec eux. (52)

## 2.1.2 Se fier à l'expertise communautaire

Les intervenant.e.s font la démonstration de leur expertise afin de limiter les interactions entre les policier.ère.s et assurer la sécurité et le bien-être des PSI en faisant une démonstration amplifiée de leur présence, en misant sur les campements et en assurant la sécurité sans la police.

### 2.1.2.1 Une présence amplifiée des intervenant.e.s communautaires

Iels se mobilisent rapidement afin de démontrer que les groupes communautaires sont présents et que les PSI sont soutenues. Les intervenant.e.s ont fait preuve d'une présence amplifiée, notamment dans les rues et dans les parcs, à des heures variées. Selon eux, lorsqu'iels sont présent.e.s, les policier.ère.s sont moins rapides à aller vers les PSI et les interventions se passent généralement mieux. Flora explique cette façon d'assurer la sécurité en mettant de l'avant la présence communautaire :

Donc là tout le communautaire se tenait dans ces zones de services là, pis c'est sûr qu'avec les plus grandes présences du communautaire, il y avait un petit peu moins d'interventions policières, parce

qu'ils voyaient qu'on gérait ça, [...] généralement les gens du communautaire se présentent quand même t'sais comme « moi c'est ça mon rôle, c'est ça que je fais », pis quand une personne du communautaire est là, c'est sûr que le policier va le laisser aller en premier voir la personne qui est là, qui est tranquille dans un coin. (45)

Les intervenant.e.s disent s'être rencontré.e.s à plusieurs moments pour mettre en place des horaires variés qui permettraient une présence des organismes communautaires sur une période plus grande de temps, en plus de se diviser les journées de travail pour qu'il y ait un soutien le plus permanent possible.

### 2.1.2.2 Miser sur les campements

Les intervenant.e.s disent aussi que les campements ont permis de limiter les interactions avec la police. Effectivement, dans un contexte de crise du logement, de surdoses et d'isolement social, les campements représentaient des lieux privilégiés de réductions des méfaits, ainsi que de soutien communautaire que les intervenant.e.s cherchaient à investir. Maude, qui pratique en *outreach* explique comment les campements limitaient les interactions avec la police :

Il y avait surtout les travailleurs de rue de [org. communautaire] qui étaient là, qui assuraient une présence pis c'est ça qu'on veut en fait dans les campements de même, que les intervenants soient présents pis pas les policiers. [...] à chaque fois que j'y allais il n'y avait pas de policiers, c'était une belle ambiance de solidarité, tout le monde s'entraidait, tout le monde était réactif t'sais mettons quand il y avait un risque que quelque chose se passe, que quelqu'un qu'on connaît, tout le monde avait de la naloxone. (63)

Par ailleurs, la présence de différent.e.s professionnel.le.s (intervenant.e.s, infirmier.ère.s, etc.) sur les lieux permettait de répondre aux besoins de réduction des méfaits, ainsi que d'assurer les soins de santé et psychosociaux. Les intervenant.e.s disent généralement y avoir noté une faible présence policière qui était, en partie, attribuable à l'organisation mise en place par les milieux communautaires sur ces lieux de campements. Iels ont fait des demandes tant à la ville de Montréal qu'au SPVM afin que des zones de tolérance de campements soient mises en place, au moins pour la période de la pandémie, comme l'indique Élise :

Puis nous on veut, on est dans un comité avec d'autres organismes, on veut essayer de s'organiser pour qu'il y ait au moins des zones qui ne soient pas, ou moins surveiller puis où est-ce que les campements sont tolérés. (49)

### 2.1.2.3 Assurer la sécurité des PSI sans la police

Plusieurs intervenant.e.s racontent comment iels se sont fié.e.s à l'expertise communautaire afin d'assurer la sécurité des gens avec qui iels travaillent. En entrevue, les intervenant.e.s nomment travailler à faire des plans de sécurité qui excluent l'appel à la police. Les intervenant.e.s vont aussi se fier sur leur expertise pour désescalader des crises psychosociales elleux-mêmes. Les intervenant.e.s sont nombreux.ses à nous avoir mentionné avoir assister les PSI interpellées par les forces policières. En entrant en contact avec les PSI et en indiquant aux policier.ère.s prendre en charge l'intervention, iels invitaient les policier.ère.s à quitter. Les intervenant.e.s nous disent aussi élargir, à ce moment, leur mandat auprès d'usager.ère.s qui ne sont pas directement lié.e.s à la mission de leur organisation afin de supporter toutes les PSI. Les intervenant.e.s ont aussi abordé avoir mis en place un système de laissez-passer auprès des PSI visant à limiter les interactions lors du couvre-feu et la judiciarisation. Laurie explique cette stratégie :

T'sais fait qu'il a fallu quand, même, il y beaucoup d'organismes, par exemple, les centres d'injection supervisés tout ça qui donnaient une espèce d'attestation pour dire : « ce jeune-là est à la rue, il a besoin de venir pour sa sécurité, il a besoin de venir dans le site d'injection pour consommer de façon sécuritaire ». (58)

Ces laissez-passer visaient à limiter les interactions et la judiciarisation en soulevant les raisons essentielles de la présence des PSI dans l'espace public, telles que la récupération de matériel stérile ou l'accès à des trousse de naloxone.

### 2.1.3 « Contrôler » le travail de la police

Afin de limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s, les intervenant.e.s racontent des situations où iels ont « contrôlé », entre certains paramètres, le travail des policier.ère.s. Iels disent guider les interventions policières, résister physiquement aux interventions et négocier avec le.la répartiteur d'urgence.

#### 2.1.3.1 Guider les interventions policières

Afin de limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s, les intervenant.e.s demandaient parfois à ces dernier.ère.s de sortir du refuge, de ne pas entrer dans leur organisme ou de quitter les parcs. Par exemple, Léa, qui intervient dans un parc reconnu pour être un lieu de socialisation de PSI autochtones, décrit ce « contrôle » :

Ouais, quand même, il y a même fallu qu'on leur dise qu'ils n'étaient pas obligés – t'sais qu'on était là pour intervenir au parc. Puis qu'ils n'étaient pas obligés tout le temps, puis que ça ne nous aidait pas qu'ils viennent tout le temps parce qu'en fait, dès qu'il y avait plus de présence policière, bien, on trouvait qu'il y avait plus de merde dans le fond là nous on a essayé de leur dire de venir moins. (46)

Les intervenant.e.s nous ont aussi décrit des situations où iels se sont opposé.e.s à la présence policière au sein de leur lieu de travail. Une majorité d'intervenant.e.s disent minimiser les entrées de la police au sein de leur organisation en raison des chocs que cela peut créer auprès des PSI. Laurie témoigne de ces demandes qu'elle fait aux policier.ère.s lorsqu'iels désirent entrer dans le refuge :

T'sais sur les interventions on leur demande : « pouvez-vous rester dehors à la porte, on va mener le jeune jusqu'à là », parce qu'on ne veut pas amener l'image de la police qui vient dans le refuge, parce que t'sais on ne veut pas briser le lien de confiance. (58)

Les intervenant.e.s nous disent aussi avertir les personnes avec lesquelles iels travaillent lorsque les policier.ère.s sont en route. En plus des situations où iels se sont opposé.e.s à la présence policière, plusieurs intervenant.e.s nous décrivent des situations où iels ont guidé les interventions policières en leur suggérant d'utiliser des approches plus empathiques avec les PSI.

### 2.1.3.2 Résister physiquement aux interventions policières

Dans quelques rares situations, les intervenant.e.s appartenant au sous-groupe de 21, disent résister physiquement, notamment dans des organisations qui viennent en aide aux personnes utilisatrices de drogues injectables (UDI). Suite à la multiplication des situations où des policier.ère.s se rendaient dans les refuges depuis le début de la pandémie, certain.e.s racontent qu'iel ont reçu des directives de leur organisation de ne pas laisser entrer les policier.ère.s sur leurs lieux de travail. Sébastien nous raconte une situation où il s'est directement interposé à l'entrée des policier.ère.s au sein du SCS où il travaille :

[...] il était arrivé, pis il avait comme mis le pied dans la porte pour ne pas qu'on la referme, puis là il nous a menacés de nous arrêter, il avait menacé un collègue de nous arrêter genre c'est ça. Sinon, c'est souvent des genres de débats qui arrivent entre les intervenants et les policiers où on s'obstine « non on a pas besoin de vous ici ». (62)

### 2.1.3.3 Négocier avec le.la répartiteur.trice d'urgence

De plus, les intervenant.e.s disent avoir tenté de négocier avec les répartiteur.trice.s d'urgence afin que seulement l'ambulance soit envoyée sur les lieux lorsque ce sont des enjeux de santé qui sous-tendent l'appel au 9-1-1. Lors des événements de crises, iels mettent l'accent sur le fait que la situation n'implique aucune violence, que la personne est connue du refuge et certain.e.s vont carrément demander de ne pas envoyer de policier.ère.s sur les lieux. Rosalie, une intervenante dans un refuge de femmes ayant des troubles de santé mentale, décrit comment elle tente de résister à la venue des policier.ère.s dans ces situations :

C'est sûr que ça avant la pandémie ça ne se serait pas arrivé, j'ai appelé une ambulance je leur ai dit : « il faut juste faire un transport à l'hôpital », pis j'ai été super claire, que la femme n'était pas du tout agressive, que la femme n'était pas du tout dangereuse, mais ils ont envoyé la police, fait que là j'ai dû interagir avec eux pendant 1 heure, ou je ne sais trop en attendant l'ambulance, parce que ce n'était pas non plus une situation de danger suicidaire, ou une crise cardiaque. (59)

De plus, certain.e.s intervenant.e.s disent s'entretenir uniquement avec les ambulancier.ère.s qui se présentent sur les lieux lors de ces événements.

## 2.2 Stratégies formelles

Brodkin (2021) propose aussi de s'intéresser aux stratégies formelles pour limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s, soit celles qui s'inscrivent plus dans la « réponse officielle » des milieux communautaires. Les stratégies formelles concernent tant le dépôt de plaintes en déontologie que de militer pour des alternatives à la police.

### 2.2.1 Les plaintes en déontologie

Plusieurs intervenant.e.s nous ont aussi dit avoir assister plusieurs PSI à porter plainte en déontologie policière lors de cette pandémie. Effectivement, la situation de crise aurait amplifié la violence de certaines interventions et abus policiers. En réponse à cette hausse des interventions violentes, iels nous disent pousser leurs participant.e.s à aller porter plainte et les accompagnent dans le processus, notamment Alice qui dit jongler avec plusieurs dossiers en déontologie lors de cette pandémie :



Les gens étaient plus impulsifs, en fait j'ai beaucoup de plaintes en déonto à faire en ce moment, parce que j'ai trois clients qui portent plainte en déonto parce qu'ils ont eu des insultes des policiers, ou des policiers qui leur ont mal parlé ou des manques de respect, ou des trucs comme ça. (51)

Toutefois, les intervenant.e.s sont conscient.e.s des limites de cette stratégie qui débouchent souvent sur peu de changements concrets tels que le soulève Édouard :

Pis je suis comme : « Bien, on peut faire des plaintes en déonto, mais on le sait que c'est des plaintes qui n'iront pas vraiment loin pour être honnêtes, mais on peut le faire si tu veux », mais les gens veulent rien savoir. (52)

## 2.2.2 S'engager pour des alternatives

Les intervenant.e.s, particulièrement ceux du sous-échantillon 21 identifié comme plus critique quant au travail de la police, nous ont dit militer pour des alternatives à la police afin de limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s. À cet égard, iels disent s'être engagé.e.s dans des comités et dans des mouvements sociaux lors de cette pandémie.

### 2.2.2.1 Engagement dans les comités

Lors de la pandémie, les intervenant.e.s se sont aussi mobilisé.e.s contre la judiciarisation des PSI. Quelques intervenant.e.s nous rapportent avoir été engagé.e.s dans différentes initiatives qui visaient à faire tomber les constats d'infraction, telles que le projet Amnistie du RAPSIM, des lettres ouvertes ou des actions politiques. De plus, iels se sont largement consulté.e.s pour s'opposer à la répression dans des tables de concertation où les policier.ère.s étaient présent.e.s. Pour certain.e.s, ces instances communautaires servaient surtout à parler du travail de la police pendant la pandémie, notamment pour discuter d'interventions qui ont été perçues comme problématiques. Iels se sont aussi largement mobilisé.e.s pour contribuer à rendre l'application du couvre-feu invalide pour les PSI. Iels se sont mobilisé.e.s dans les médias pour interpeller la classe politique, ainsi que les représentant.e.s de la justice.

### 2.2.1.2 Engagement dans les mouvements sociaux

Pour ces mêmes intervenant.e.s, la pandémie et sa gestion punitive ont contribué à leur implication dans des mouvements sociaux qui luttent pour des alternatives à la judiciarisation. Certain.e.s dévoilent que cette crise, en parallèle des crises chroniques, peut avoir contribué à nourrir leur engagement dans des mouvements sociaux abolitionnistes. C'est le cas de Jen qui travaille auprès

de jeunes racisé.e.s qui a été interpellée par la police dans le cadre de son travail durant la pandémie :

Ce que j'ai vu au long de la pandémie a changé my politics de façon complètement, moi je n'étais pas nécessairement abolitionniste au début, mais à ce temps-ci je ne pense pas que la réforme est possible.  
(61)

Plusieurs intervenant.e.s nous ont fait part d'enthousiasme quant au mouvement social pour le définancement de la police, qui a été au cœur de leurs conversations durant la pandémie. À cet effet, Al dit que : « Bien je pense qu'on est plusieurs à parler de définancer de la police, mais ça c'est quelque chose qu'on parle depuis récemment (41). En effet, pour plusieurs, l'engagement dans des mouvements sociaux abolitionnistes tels que le définancement de la police est récent. D'autres intervenant.e.s, notamment racisé.e.s, nous ont dit que ces perspectives étaient déjà intégrées à leur travail auprès des populations marginalisées. Pour beaucoup d'intervenant.e.s, définancer la police et la désarmer représentent des solutions pour soutenir les PSI. Ce mouvement cultive l'espoir de voir des changements structurels intervenir dans leur pratique, iels citent à cet égard les différentes revendications de la Coalition pour le définancement de la police à Montréal. Selon plusieurs intervenant.e.s, redistribuer les fonds vers le milieu communautaire permettra de mieux soutenir les PSI, répondre à leurs besoins et diminuera l'exclusion et la judiciarisation qu'elles subissent.

### 3. Les conséquences des interactions marquées par la résistance sur la pratique des intervenant.e.s et les PSI

Enfin, la dernière section s'intéresse aux conséquences qu'ont ces interactions marquées par la résistance sur les pratiques d'intervention des intervenant.e.s et sur les PSI. Selon le discours des intervenant.e.s, tant lorsqu'iels limitent les interactions avec la police, que lorsqu'iels collaborent avec elle, des conséquences émergent et celles-ci sont exacerbées en temps de crise.

#### 3.1 Lorsqu'iels limitent les interactions entre les PSI et les policier.ère.s

Les intervenant.e.s soulèvent plusieurs conséquences qui surviennent lorsqu'iels limitent les interactions avec les policier.ère.s. Iels ont exprimé qu'en limitant les interactions, iels ont dû tolérer le danger et prendre des risques, en plus de faire face à des pistes d'intervention limitées

### 3.1.1 Tolérer le danger et prendre des risques

Les intervenant.e.s disent avoir assisté et toléré des situations de violence où la sécurité des PSI était en jeu plutôt que d'appeler la police. Tant dans les refuges que dans la rue, les intervenant.e.s nous parlent de situations où iels ont préféré se mettre à risque, notamment en tentant de régler des situations de violence, plutôt que de devoir appeler la police. Iels décrivent ces situations comme des dilemmes, une « wild card » pour reprendre l'expression d'une intervenante. Iels disent ne pas savoir si l'arrivée de la police causera plus de conséquence, de violence et déobuchera sur la judiciarisation de leurs usager.ère.s. Maude, qui travaille auprès de jeunes PSI, dit à cet égard :

Bien t'sais dans un contexte de pandémie, mettons que je serais avec un groupe de jeunes qui ne veut pas se séparer pour je ne sais pas quelle raison pis qu'il y en aurait deux qui se seraient battus pis je n'aurais pas peur pour la survie de quelqu'un, bien je ne me sentrais pas à l'aise d'appeler la police parce que genre tout le monde serait interpellé, tout le monde se ferait fouiller, tout le monde pourrait être dans la merde pour quelque chose qui aurait pu être facilement évité, puis tout le monde pourrait avoir des conséquences parce qu'ils étaient regroupés, parce qu'ils n'avaient pas de masque. (63)

Iels disent être plus disposé.e.s à prendre ces risques en raison des conséquences que la judiciarisation en lien avec les mesures de santé publique implique. Laurie, intervenante auprès des jeunes, nous explique cette situation :

Puis avec la Loi sur la santé publique, bien il y avait plus de méfiance pis plus on se cache un peu de la police, donc t'sais s'il y a un réel danger, t'sais quelqu'un qui fait une overdose, t'sais quelqu'un – un jeune qui consomme avec un autre jeune pis qui fait un overdose, bien le réflexe, ça ne va pas être d'appeler le 911, parce qu'il y a une peur de se faire judiciariser ensuite. (58)

### 3.1.2 Faire face à des pistes d'interventions limitées

Les intervenant.e.s abordent aussi les conséquences sur l'accès à certains services lorsqu'iels tentent de limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s, dont ceux de santé, ceux en itinérance, ainsi que la prestation de service que les intervenant.e.s peuvent offrir.

#### 3.1.2.1 Limite l'accès des PSI aux soins de santé

Les PSI sont des personnes marginalisées qui peuvent avoir vécu plusieurs situations de discrimination de la part des institutions de santé et services sociaux, judiciaires et politiques. Selon les intervenant.e.s, cette situation pose d'autant plus d'enjeux dans une crise de santé publique, où

les intervenant.e.s doivent aussi jouer un rôle de sensibilisation auprès de populations vulnérabilisées. Ainsi, selon les intervenant.e.s, leurs usager.ère.s seraient moins prompt.e.s à aller vers les lieux de services de santé, comme ces lieux les policiers étaient parfois à proximité et à l'intérieur de ces refuges. Les intervenant.e.s nous disent que certaines PSI refusaient les déplacements à l'hôpital dans le cas de surdoses, comme elles avaient peur de se faire interpellé par la police une fois rendues sur place. De plus, les PSI autochtones ont été plus réticentes à accéder aux services de santé, notamment les CLSC et les hôpitaux. Léa nous raconte comment cette situation a eu des conséquences sur ses interventions :

Bien oui, t'sais, parce que tu te sens impuissant, tu te dis vers qui je devrais me retourner, c'est de comme de faire le pont, entre les services adaptés puis l'aide que le gouvernement pourrait apporter d'une certaine façon. Puis les gens n'ont plus confiance en ces services-là. Donc, je peux être là jusqu'à un certain point, mais des fois c'est comme si, pour faire le référencement, c'est quoi les options que j'ai, dans le sens où il y en a pas tant. (46)

### 3.1.2.2 Limite l'accès des PSI aux services en itinérance

Iels ont aussi évité certains refuges, dont ceux mis en place pendant la pandémie qui comportaient une très grande présence policière. De plus, dans le contexte de la pandémie, les intervenant.e.s ont plus souvent proposé aux PSI d'éviter certains lieux où la judiciarisation semblait être plus intensifiée. Iels leur ont proposé à certains moments d'éviter les quartiers du Vieux-Port, le Centre-Ville et le Centre-Sud. Jasmine décrit comment cette situation a eu des conséquences sur son travail :

[Org. communautaire] lui ont dit de ne pas fréquenter le Centre-Ville à cause de la violence des policiers dans le Centre-Ville, pis ils connaissent son caractère, alors c'était comme évite le Centre-Ville, mais t'sais tous les services sont là, mais vas-y pas parce que la police est agressive, pis on sait comment toi ça pourrait te nuire. (48)

Évidemment, cela a eu des conséquences importantes pour les PSI qui en sont venues à éviter certains quartiers pourtant nécessaires à leur (sur)vie dans la rue. Les organisations communautaires qui distribuent du matériel de RDM et les banques alimentaires sont par ailleurs souvent concentrées dans ces mêmes quartiers. L'évitement de certains quartiers aurait d'ailleurs complexifié l'intervention pour les intervenant.e.s qui ont eu moins facilement accès aux

populations avec lesquelles iels travaillent. Cette situation se rajoute aux quadrilatères<sup>20</sup> imposés aux PSI qui représentent déjà des freins pour l'accès aux services. D'ailleurs, les intervenant.e.s, notamment ceux qui travaillent auprès des jeunes, nous disent avoir assisté à une baisse importante de la fréquentation dans les espaces de service qui se retrouvent dans ces quartiers.

### 3.1.2.3 Limite la prestation de services aux PSI

Certain.e.s intervenant.e.s appartenant au sous-groupe de 21 disent avoir évité certains lieux pour limiter les interactions avec la police complexifiant d'autant plus la prestation de services aux PSI. Plus particulièrement, ce constat est ressorti pour ceux qui appartiennent à des communautés marginalisées telles que les travailleur.euse.s du sexe, les personnes LGBTQ+, ainsi que ceux qui sont pairs-aidant.e.s. Iels nomment à titre d'exemple le démantèlement du campement Notre-Dame, ainsi que la place Dupuis. Ce sont des lieux où les besoins psychosociaux étaient nombreux, mais qu'iels ont été dissuadé.e.s d'y aller en raison de la très forte présence policière. Entretenir des relations de collaboration avec la police est très mal vécu pour elleux. Jessie, appartenant à la communauté queer, raconte comment ces interactions ont des conséquences sur la prestation de service qu'iel peut offrir aux PSI :

Moi c'est une partie de mon travail avec laquelle j'ai beaucoup de difficultés, parce que genre, depuis 2012, j'ai fucking peur de la police. [...] j'ai peur de la police, pis je ne voulais pas me ramasser dans une situation, où je risquais de me faire tabasser. (55)

## 3.1 Lorsqu'iels collaborent avec les policier.ère.s

Les intervenant.e.s notent aussi plusieurs conséquences sur leurs pratiques lorsqu'iels collaborent avec la police. À cet égard, iels disent que ces interactions provoquent du stress, créent des conflits, en plus de complexifier leurs tâches et leur mandat.

### 3.1.1 Provoquent du stress

En entrevue, iels nous disent que lorsqu'iels en viennent à collaborer avec les policier.ère.s, ces interactions provoquent du stress sur les PSI et sur les intervenant.e.s elleux-mêmes.

---

<sup>20</sup> Les quadrilatères sont des délimitations géographiques qui peuvent faire parties des conditions imposées lors d'une peine, de la même manière qu'une obligation de couvre-feu par exemple. Il rend illégal la présence d'un individu au sein d'un espace géographique circonscrit.

### 3.1.1.1 Une anxiété de surveillance chez les PSI

Les intervenant.e.s sont nombreux.ses à nous rapporter une hausse de la détresse chez les PSI et d'un sentiment d'injustice. La pandémie est vécue comme un moment qui « réaffirme que ce sont des citoyens de seconde zone » (47). Les PSI subissent aussi un stress supplémentaire lors des interactions avec la police qui conduirait même à une « anxiété de surveillance ». Élise, qui travaille avec des jeunes, décrit bien ce constat :

Ça fait aussi que, je pense qu'il y a beaucoup aussi d'anxiété et de stress qui est lié à la surveillance dans la rue, c'est je ne sais pas, une personne qui n'est pas proche de ces personnes-là pourrait presque décrire ça comme de la paranoïa, mais en même temps, s'ils se font surveiller tout le temps, c'est normal qu'ils soient anxieux, c'est normal qu'ils soient stressés dans leurs interactions avec la police, ou même quand la police n'est pas là, qu'ils aient peur que la police arrive. (49)

Les intervenant.e.s racontent que l'augmentation de la réponse policière, ainsi que l'utilisation de constats d'infraction, ont créé un sentiment d'injustice chez plusieurs de leurs usager.ère.s qui en sont venu.e.s à s'isoler, notamment des services sociaux et communautaires qu'ils lient « au système ». Les intervenant.e.s nous parlent de l'ampleur de ce stress qui amène les PSI à prendre plus de risque pour (sur)vivre dans la rue. Cette situation est d'autant plus vraie pour ceux qui travaillent auprès de PSI autochtones, qui ont un rapport à l'État marqué par le colonialisme et le racisme.

### 3.1.1.2 Sur les intervenant.e.s

De plus, les intervenant.e.s abordent le stress qu'iels vivent lorsqu'iels en viennent à collaborer avec la police. Tout d'abord, les inégalités dont les PSI sont victimes lors des interactions avec la police engendrent du stress supplémentaire sur les intervenant.e.s qui ont aussi comme mandat de défendre leurs droits. Jasmine évoque comment ce stress a des conséquences sur son travail :

Ça l'arrive, mais moi ça l'a un stress aussi, s'il y a bien quelque chose qui vient me chercher dans la vie c'est justement la violence des policiers, vraiment violence par rapport à ta classe sociale, pis par rapport que tu as pas de toit sa tête pis que tu ne peux pas te nourrir, bien moi je trouve ça inacceptable, ça fait que je dois me calmer, je dois me parler. (48)

Aussi, les conséquences sur les PSI sont très grandes compte tenu des impacts financiers et légaux lorsque les interventions finissent par la voie de la judiciarisation. Iels nomment que les constats

d'infraction s'élevaient à 1 500\$ et ne pas être certain.e.s qu'ils soient inclus dans la Loi sur le non-paiement d'amendes à Montréal.

De plus, des intervenant.e.s en pratique de *outreach* rapportent avoir elleux-même vécu un stress supplémentaire d'être interpellé.e.s par la police dans le cadre de leurs fonctions lors de la pandémie. Ensuite, iels évoquent un stress quant à la fragilisation de leurs liens avec les PSI. Iels nomment des inquiétudes quant à la fracture dans un contexte de COVID-19. Outre le seul sentiment de stress, iels nomment des situations réelles où des usager.ère.s ont mis fin à la relation par crainte que des informations soient partagées à la police. Édouard, qui a plusieurs années d'expérience, explique cette situation :

Fait que moi ça passe, je pense que [nom de sa collègue] ça a passé aussi, mais tout le reste du monde, ils ne parlent plus à personne. Ils vont faire la base, base, base avec eux. Autant les intervenants du CIUSSS, que avec les autres personnes qui se promènent, ils nous le disent : « Vous allez parler à tout le monde en comité, après, fait qu'on est pas intéressés ». (52)

De nombreux liens avec les PSI qu'iels avaient mis plusieurs années à construire au sein de leur pratique ont pris fin pendant cette pandémie. Alice, qui intervient dans un refuge mis en place durant la pandémie, développe aussi sur cette idée de pertes de liens :

Mettons que je suis dans l'obligation d'appeler les policiers parce que quelqu'un a des idées suicidaires alors moi j'appelle la police, mais finalement ça se revire un peu contre la personne, les policiers font juste empirer les choses, provoquer la personne, pour qu'elle se désorganise pour qu'il y ait un motif de l'amener à l'hôpital, là la personne finit attachée sur une civière en plein milieu du trottoir, après ça la personne m'en veut moi, parce que c'est moi qui a appelé les policiers. Moi mon but à moi ce n'est pas que ça se finisse comme ça [...]. (51)

### 3.1.2 Créé des conflits

Ensuite, les intervenant.e.s nous ont parlé de l'émergence de conflits lorsqu'iels collaborent avec la police. Iels parlent de conflits dans les équipes, soit entre les intervenant.e.s, mais aussi entre organisations communautaires.

#### 3.1.2.1 Entre les intervenant.e.s

Les intervenant.e.s nous décrivent largement la situation de pandémie comme une situation de collaboration, où le travail d'équipe a été important entre organisations communautaires. Toutefois, quelques un.e.s nous ont rapporté que leur vision différente de la collaboration avec la police

pouvait créer des conflits dans les équipes. Pour certain.e.s, l'appel aux policier.ère.s devait avoir lieu que dans de rares occasions alors que d'autres collaboraient plus souvent avec la police. Mia, qui travaillait dans un refuge d'agence lors de la pandémie, explique comment cette situation est génératrice de conflits au sein de son équipe de travail :

I am really slow to call the police, but I have worked with people who I felt were really fast to use police intervention, which caused a lot of division within the team. There was like a lot of tension with colleagues around that moment when I think they thought I was too lenient, and moment were I was like "this is totally unnecessary police intervention, we could have done our job and not use the police". (29)

Ces situations sont génératrices de grandes frustrations pour certain.e.s, car collaborer avec la police doit faire l'objet d'une réflexion soutenue et réfléchie compte tenu des conséquences qu'engendrent ces interactions. Cette situation est d'autant plus marquée dans les nouvelles ressources mises en place en urgence, où les protocoles de sécurité ont peu été développés et où les équipes étaient nouvellement formées.

### 3.1.2.2 Entre les organisations communautaires

En plus des conflits au sein des organisations elles-mêmes, la collaboration avec la police a parfois occasionné des conflits entre les organisations. Certaines organisations communautaires ont été plus promptes à collaborer avec la police à certains moments durant la pandémie. D'autres nous ont plutôt parlé de conflits avec l'organisation nommée Société de développement social (SDS)<sup>21</sup>. Jasmine, qui travaille souvent près du métro Jean-Talon, nous indique comment elle vit ce conflit avec le mandat de la SDS :

Ils se faisaient appeler des travailleurs de rue, mais ils ne sont pas travailleurs de rue partout là [...] ils ont été problématiques aussi, parce que c'était comme le bras droit de la police, fait que quand il y arrivait quelque chose après ça ils callaient la cops, fait que là ça faisait plus qui avait plus de comme – trop d'agents pour le monde pour le problème. [...] Mais au moindre geste qu'ils se sentaient menacés entre guillemets, bien ils appelaient la police. Fait que ça fait juste comme plus de yeux pour le monde qui sont là. Ça devient fatigant. (48)

Le spectre de la collaboration sur lequel se situent les intervenant.e.s et les organisations crée donc des conflits entre les différentes équipes. Les intervenant.e.s notent que le mandat d'intervention

---

<sup>21</sup> La SDS est une organisation communautaire mise en place par le secteur privé qui « fait le pont entre le milieu des affaires et le milieu communautaire » (SDS, 2020), qui a d'ailleurs reçu un financement important pour sa participation dans des projets partenariaux avec la STM et le SPVM lors de la pandémie (Tiranti, 2021).



de première ligne en itinérance devient instrumentalisé à des fins de répression, ce qui les empêche d'assurer la réponse aux besoins des PSI, en plus d'accentuer la fréquence des interactions entre les PSI et les policier.ère.s. David explique comment il perçoit ce conflit :

Fait que dans le fond, les policiers ont choisi une personne des organismes communautaires, mais il y a tellement d'autres personnes importantes qui auraient pu être pertinentes pour être là. C'est pas à la ville ou aux polices de décider quels organismes qui va aider qui là, voyons donc. [...] Ça a fait un gros fret entre les organismes communautaires. (54)

Selon lui, certains groupes tels que la police et la Ville de Montréal en viendraient à choisir qui peut collaborer et à quel moment, ainsi, cette situation est génératrice d'injustice. Le démantèlement du campement Notre-Dame aurait d'ailleurs créé plusieurs conflits à ce niveau, car certaines organisations ont été privilégiées pour collaborer avec la police, au détriment des autres organisations, les empêchant de soutenir et d'apporter les soins nécessaires.

### 3.1.3 Complexifie les tâches et le mandat

Finalement, la collaboration avec les policier.ère.s a pour conséquence d'amplifier les crises psychosociales. Les intervenant.e.s décrivent des situations où iels devaient « réparer » les torts causés par certaines interventions policières qui ont exacerbé les crises plutôt que de les désescalader. La présence de policier.ère.s dans les refuges créait aussi un sentiment d'hostilité pour les usager.ère.s. Certaines PSI ont, par exemple, abandonné les démarches de réinsertion sociale qui étaient commencées suite à des interactions avec la police. Gabrielle, qui travaillait dans un refuge d'urgence COVID-19 explique ce constat :

C'est sûr que des fois ça peut avoir une influence négative pour l'ensemble du groupe, parce que bon s'il y a une interaction négative avec un agent de police puis après ça qu'il arrive à l'hébergement, il va être plus prompt, plus réactif, plus fâché, dans une mauvaise attitude. Donc ça va se refléter sur l'ensemble du groupe parce que parce que bon si quelqu'un se désorganise, il faut gérer la crise puis s'il désorganise le groupe, il faut gérer le groupe aussi. (44)

Les interactions avec la police créent aussi plusieurs frustrations auprès des PSI. Pour plusieurs intervenant.e.s, lorsque la police se rend sur les lieux, il y a ensuite un travail psychosocial à faire comme plusieurs ont des expériences d'abus auprès des policier.ère.s. Rassurer les PSI, comprendre leur anxiété et réparer les conséquences de ces interactions font donc partie du mandat des intervenant.e.s. Ces interactions ne sont pas sans conséquence sur le rôle des intervenant.e.s

qui en viennent à devoir assurer plus souvent un mandat de défenses de droits. Les intervenant.e.s disent que ce mandat s'est amplifié durant la pandémie et qu'il a été très demandant au niveau des ressources, en temps et en énergie. Élise fait état de ces conséquences sur son rôle en intervention :

Fait que, ça ça teinte les interactions qu'on a avec les gens, puis aussi, ça ça fait qu'on doit soutenir les personnes dans cette anxiété-là, que ce soit, dans leurs présences dans les espaces publics, que ce soit quand ils voudraient aller porter plainte, c'est un moment qui est très anxiogène. Puis sinon, je pense que ça fait que ça prend de la place dans nos revendications. (49)

En somme, les intervenant.e.s utilisent une bonne partie de leur temps dans la défense de droits, les comités et les actions politiques ce qui limite les ressources disponibles aux tâches psychosociales et à la relation d'aide qu'ils peuvent déployer.

#### 4. Synthèse des résultats

La présentation des résultats visait à répondre à l'objectif de recherche qui est de comprendre et documenter l'expérience que font les intervenant.e.s des interactions marquées par la résistance avec les policier.ère.s lors de la COVID-19. Plus spécifiquement les sous-objectifs étaient de comprendre A) dans quelles situations les intervenants cherchent-ils à limiter de collaborer avec la police B) quelles stratégies mettent-ils en place pour limiter les interactions et assurer le bien-être des PSI et C) quelles sont les conséquences qu'ils perçoivent de ces interactions sur leur pratique et sur les PSI

Les intervenant.e.s nous ont largement parlé des raisons pour lesquelles ils cherchaient à limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s lors de la COVID-19. Ils nous ont fait part de représentations qui les poussent à vouloir limiter ces interactions en raison de la crise de santé publique. Tout d'abord, ils s'opposent à la mobilisation d'une approche répressive dans un contexte de crise sociale où les vulnérabilités de leurs usager.ère.s sont exacerbées, où les fermetures de refuges et bris de services mettent leurs usager.ère.s plus à risque. Ensuite, ils mobilisent des raisons liées à l'inefficacité de la police pour répondre à un mandat de santé publique, selon eux, le but de la police n'est pas de restreindre la propagation du virus, mais de faire respecter les lois. Les policier.ère.s eux-mêmes, à plusieurs moments, ne semblent pas respecter les mesures de santé publique lorsqu'ils interviennent auprès des PSI, ils nous font part de situations risquées au niveau sanitaire. Les intervenant.e.s ont toutefois soulevées des

représentations différentes face au rôle que la police aurait dû jouer lors de la pandémie. Tou.te.s s'opposent à la judiciarisation, mais pour certain.e.s la police aurait pu avoir un rôle plus important de soutien et de référencement pour assurer le bien-être des PSI. Pour d'autres, il convenait de limiter totalement les interactions avec les policier.ère.s afin qu'iels n'aient pas de tâches en lien avec la santé publique, comme le mandat est fondamentalement incompatible avec la santé publique. Enfin, iels nous ont aussi parlé de changements organisationnels au sein du SPVM, qui les mènent à devoir entrer plus souvent en interaction avec des policier.ère.s inexpérimenté.e.s avec les enjeux liés à l'itinérance, qui n'ont aussi aucun lien avec les organisations communautaires locales. Iels ont dit limiter ces interactions lorsqu'iels interviennent avec des PSI plus marginalisées, notamment celles qui ont un statut de migration irrégulier, en plus de tenir compte de la distribution inégale de la surveillance policière à Montréal. Enfin, iels nous ont parlé des approches inadéquates des policier.ère.s pour répondre aux situations de crises psychosociales et de surdoses amplifiées par la COVID-19. Aux yeux des intervenant.e.s, leur approche est teintée de méfiance et d'impatience et est encore plus inadaptée alors que ces crises sont amplifiées. Iels notent leur manque de formation en RDM, en relations d'aide ainsi que les risques liés à la judiciarisation des mesures sanitaires comme motifs les amenant à vouloir limiter les interactions avec la police.

Ensuite, les intervenant.e.s. ont aussi abordé les stratégies qu'iels ont mises en place pour limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s. Iels nous ont fait part de stratégies mises en place tant de manières informelles que formelles. Au niveau informel, iels ont soulevé avoir remis en question la collaboration avec la police, notamment en diminuant la collaboration, en refusant de collaborer à des tâches qu'iels jugent dorénavant trop lourdes en termes de conséquences sur leurs usager.ère.s. D'autres ont plutôt stratégiquement maintenu ces liens afin de limiter la judiciarisation et pouvoir négocier des mesures répressives qui visent leurs usager.ère.s tels que les constats d'infraction. De plus, iels nous ont dit s'être largement fié.e.s à leur expertise communautaire avec des heures variées dans le temps et dans l'espace. Selon eux, leur présence amplifiée limite les interactions et limite la judiciarisation de leurs client.e.s. Iels ont aussi miser sur les campements comme lieux d'expertise avec toute une foule de professionnel.le.s qui peuvent assurer des services en réduction des méfaits. Iels se sont aussi repliés sur leur expertise en assurant la sécurité de leurs usager.ère.s sans la police, en créant des plans de sécurité qui excluent l'appel à la police, en

désecaladant des crises et en créant des laissez-passer. Iels nous ont aussi dévoilé avoir « contrôler » le travail de la police en guidant certaines interventions, soit en leur suggérant d'être plus empathiques, soit en leur demandant de rester à l'extérieur du refuge où iels interviennent. D'autres nous ont même dit résister physiquement en s'interposant devant les policier.ère.s afin qu'iels ne rentrent pas à l'intérieur de leur lieu de travail. Une autre stratégie qui témoigne de ce « contrôle » survient lorsque les intervenant.e.s demandent au.à la répartiteur.trice d'urgence de ne pas envoyer de policier.ère.s. Du moins, iels tentent de mettre l'accent sur le besoin essentiel d'un ambulancier, du peu de risque de violence et du bon lien de confiance qui règne avec l'usager.ère. Quant aux stratégies formelles mises en place par les intervenant.e.s, il est possible de noter les plaintes en déontologie et leur engagement pour des alternatives à la police. Iels nous ont parlé abondamment de leur engagement dans des comités contre la judiciarisation de la pandémie, visant à faire annuler les constats d'infraction et à soutenir les PSI (tentes, nourriture, vêtements). Iels nous ont aussi dévoilé s'impliquer dans des mouvements sociaux qui revendiquent des alternatives à la police, plusieurs d'entre elleux nous ont parlé d'une implication et d'un intérêt plus soutenu pour le mouvement pour le définancement de la police.

Dans un dernier temps les intervenant.e.s nous ont parlé des conséquences qu'iels perçoivent des interactions marquées par la résistance entre les PSI et les policier.ère.s. Selon les intervenant.e.s ces conséquences surviennent tant lorsqu'iels limitent les interactions entre PSI et policier.ère.s, que lorsqu'iels décident de collaborer avec elleux. Lorsqu'iels tentent de limiter les interactions, iels soulignent parfois préférer prendre des risques en tolérant le danger, notamment lors des situations de violence que collaborer avec un.e policier.ère qui pourrait rendre la situation plus dramatique. En cherchant à limiter les interactions, les PSI sont moins à même de se rendre dans les espaces de santé tels que les hôpitaux, pourtant essentiels en temps de COVID-19. Iels font aussi face à des limites pour leur accès aux lieux d'intervention en itinérance qui sont parfois dotés d'une forte présence policière lors de la pandémie. Les intervenant.e.s leur suggèrent d'ailleurs d'éviter certains quartiers essentiels où se trouvent les organisations communautaires. Au niveau de la prestation de services, les intervenant.e.s s'empêchent d'aller à certains endroits pour limiter les interactions avec la police, limitant leur prestation de service.

Les intervenant.e.s notent aussi des conséquences qui surviennent lorsqu'ils décident de collaborer avec la police. À cet égard, ils notent un sentiment de surveillance amplifiée pour les PSI qui les mènent à une « paranoïa de la surveillance ». Ils notent aussi l'amplification d'un sentiment d'injustice pour les PSI soutenu par les mesures répressives. Selon les intervenant.e.s, ce sentiment d'injustice fragilise leurs liens avec les PSI en viennent à les voir comme faisant « partie du système ». D'ailleurs, les intervenant.e.s, elleux-mêmes nous parlent d'un stress supplémentaire de voir leurs usager.ère.s mettre fin à leur relations d'aide suite aux moments de collaboration avec la police, notamment après qu'ils aient appelé la police pour gérer une situation de crise. Ces collaborations seraient aussi génératrices de conflits au sein des équipes d'intervention et entre les équipes d'intervention. Les intervenant.e.s ont discuté de conflits qui émergent au sein d'équipe d'intervention, en raison de la rapidité avec laquelle certain.e.s font appel à la police, notamment dans les nouveaux refuges où les intervenant.e.s sont moins expérimenté.e.s. Ces conflits surviennent aussi entre les organisations. Pour certain.e.s, cette situation tend à transformer la mission du travail de première ligne en itinérance et crée des rapports inégaux entre les organisations. Enfin, ils notent que leurs tâches et leurs mandats se voient complexifiés, ils doivent composer avec des crises psychosociales exacerbées par les interventions policières et les abus policiers. Ils en viennent à mettre plus de temps et de ressources à assurer un rôle de défense de droits, plutôt que répondre aux besoins psychosociaux et au bien-être des PSI.

## **CHAPITRE 4 : DISCUSSION ET CONCLUSION**

Enfin, pour rappel, l'objectif de ce mémoire est de comprendre et documenter l'expérience que font les intervenant.e.s de première ligne en itinérance des interactions marquées par la résistance avec les policier.ère.s lors de la COVID-19. En confrontant la narrative des intervenant.e.s de première ligne à la narrative-maître de collaboration, les sous-objectifs sont de comprendre A) dans quelles situations les intervenant.e.s cherchent-t-ils à limiter les interactions avec la police B) quelles stratégies mettent-ils en place pour limiter ces interactions et assurer le bien-être des PSI et C) quelles sont les conséquences qu'ils perçoivent de ces interactions sur leurs pratiques et sur les PSI. Encore une fois, il convient de rappeler que des travaux précédents (Quirouette et *al.*, à paraître) ont fait état d'histoires de collaboration et de résistance entre policier.ère.s et intervenant.e.s, toutefois ce mémoire se penche spécifiquement sur les interactions marquées par

la résistance. Il s'inscrit dans l'optique de complexifier le regard porté sur les collaborations police-intervenant.e.s.

Pour répondre aux objectifs de recherche, ce présent chapitre permettra de faire état du décalage entre les différentes histoires qui sont racontées et d'approfondir certaines thématiques importantes pour les intervenant.e.s. Je propose dans un premier temps de juxtaposer certains éléments de la narrative-maître et celle des intervenant.e.s de première ligne pour faire ressortir des arguments divergents. Dans un deuxième temps, je chercherai à approfondir et à documenter les thématiques importantes pour les intervenant.e.s en faisant écho aux savoirs issus des bureaucrates de la rue et des théories des crises. Cette deuxième section qui porte sur les résistances à plusieurs niveaux, est divisée entre 1) la discrétion en première ligne et 2) des résistances plus structurelles.

## 1. Une contre-histoire sur la collaboration en première ligne

Tout d'abord, les résultats font état d'un décalage important entre la narrative-maître et celle tenue par les intervenant.e.s de première ligne en itinérance. Loin de faire état d'un désir d'étendre ces collaborations en temps de pandémie plusieurs intervenant.e.s nous ont plutôt signalé qu'ils cherchaient à limiter les interactions entre les PSI et les policier.ère.s lors de cette crise de santé publique.

### 1.1 Un mandat incompatible en prévention

Tout d'abord, les discours des intervenant.e.s entrent en opposition avec le rôle de prévention et de santé publique que le SPVM se targue d'occuper lors de cette pandémie. La police ne peut occuper un rôle de prévention, en raison du mandat incompatible, du manque de formation et du manque d'habileté des policier.ère.s. Par exemple, si le dépôt du budget du SPVM (2020, p.1) soutient que : « In 2020, we have recognized more than ever the importance of providing the best support to organizations working in the field of prevention and health ». Les intervenant.e.s nous parlent de policier.ère.s qui ont gardé une approche répressive, plutôt que d'adopter une approche empathique, pourtant nécessaire lors des moments de crise. La judiciarisation, le contrôle et la stigmatisation sont d'ailleurs au centre des discours et les interactions positives se font rares selon

les intervenant.e.s. Qui plus est, le rôle que la police devrait remplir lors d'une pandémie divise largement les intervenant.e.s ; si certain.e.s souhaitent que les policier.ère.s assurent un rôle de soutien et de référencement, d'autres souhaitent qu'ils n'aient aucun mandat compte tenu des conséquences inévitables de leur mandat sur leurs pratiques d'intervention et sur les PSI.

## 1.2 Des initiatives qui limitent l'accès aux soins

Ensuite, les intervenant.e.s nous ont parlé des nombreuses conséquences qui surviennent lorsqu'ils essaient de limiter leurs interactions et celles des PSI avec les policier.ère.s. Le discours des intervenant.e.s est définitivement en opposition avec l'idée soutenue par le SPVM (2020, p.1) lorsque l'organisation soutient que : « The initiative deployed last summer at Place Émilie-Gamelin, which aimed to offer vulnerable people in this area access points for community, social and health services adapted to their needs, is a good example of this » (SPVM, 2020, p.1). Ces initiatives, qui tendent à se multiplier, ont pour effet de limiter l'accès aux soins de santé et aux soins en itinérance selon plusieurs intervenant.e.s rencontré.e.s. Effectivement, les intervenant.e.s conseillent aux PSI d'éviter certains lieux où la police est présente, notamment les quartiers qui comportent une forte présence policière tel que Centre-Sud. Les PSI elles-mêmes cherchent à limiter ces interactions et les discours sont riches à cet égard : elles évitent les refuges par crainte de vivre des interactions avec la police, alors que d'autres fois elles refusent de se rendre à l'hôpital par crainte de se faire interpellé rendu sur place. À ce constat, il faut rajouter que les initiatives dont parle le SPVM sont souvent réalisées dans des lieux fortement fréquentés par les PSI, les menant à devoir se déplacer selon les intervenant.e.s. Aussi, faut-il rappeler que les intervenant.e.s elleux-mêmes évitent les lieux avec une forte présence policière, plusieurs nous ont dit à titre d'exemple éviter la Place Dupuis lors de cette pandémie, alors que paradoxalement, c'était un lieu où les besoins étaient nombreux. Ainsi, les conséquences de la présence policière sont importantes sur la pratique des intervenant.e.s et sur les PSI, il est possible de comprendre qu'elles restreignent l'accès des PSI aux services de santé et de soins en itinérance, en plus de limiter la prestation de soins offerte par les intervenant.e.s.

## 1.3 L'expansion des collaborations police-intervenant.e.s

Selon les intervenant.e.s, les interactions entre les policier.ère.s et les PSI et ont pour effet de vulnérabiliser ces dernières. Plusieurs s'inquiètent des conséquences de ces collaborations sur le bien-être des PSI. Pourtant, la narrative du SPVM (2020, p.1) suggère que : « To this end, we believe that it is essential to continue to develop and consolidate partnerships which support the public ». La narrative des intervenant.e.s entre en contradiction avec cette lecture qui soutient le développement et la consolidation de partenariats, iels mettent plutôt l'accent sur les nombreuses conséquences qui surviennent lorsqu'ils en viennent à collaborer avec la police. Iels mentionnent plutôt que les interactions avec la police fragilisent les liens, crée du stress et en viennent à modifier le mandat des intervenant.e.s vers un rôle de défense des droits qui est énergivore en temps et en ressources, ce qui complexifie les efforts de réinsertion sociale.

Mon analyse soutient que la narrative des intervenant.e.s et la narrative-maître entrent en opposition à plusieurs niveaux, notamment quant au rôle de prévention en santé publique du SPVM, au niveau de l'accès aux soins, ainsi que l'expansion des collaborations entre police-intervenant.e.s suite à cette crise. Ces constats complexifient nécessairement la narrative de collaboration et me pousse à argumenter qu'il est impératif d'inclure la perspective des intervenant.e.s de première ligne en itinérance. Mon mémoire soutient les nombreuses pratiques de résistance qui existent au sein des milieux communautaires à devoir collaborer avec la police compte tenu des conséquences engendrées sur leurs pratiques d'intervention. Rappelons que peu d'études ont été réalisées sur les collaborations police-intervenant.e.s et que pour l'instant, la majeure partie de celles-ci ont été réalisées dans une perspective de « meilleures pratiques » qui soutiennent ces collaborations (Urban Institute, 2020). À cet égard, Larose-Hébert et *al.* (2021) disent que : « peu de recherches se sont penchées sur son influence [le profilage social] sur les pratiques et l'expérience des intervenant.e.s de première ligne. Nous savons que les crises ont pour effet de changer rapidement qui fait quoi et comment (Brodkin, 2021), ainsi, cette crise de santé publique, plutôt que de supporter l'expansion des partenariats police-intervenant.e.s comme nous le voyons actuellement (Urban Institute, 2020), invite à la prudence et à la documentation de la perspective des acteur.trice.s impliqué.e.s dans la gouvernance de l'itinérance, notamment les intervenant.e.s de première ligne qui possèdent les savoirs locaux.



Ma recherche fait aussi écho aux travaux de Larose-Hébert et *al.*, (2021) lorsqu'elles argumentent que les policier.ère.s ne comprennent pas leur rôle de RDM et leur approche d'intervention, tentant plutôt de faire d'eux des agent.e.s de normativisation sociale. Les intervenant.e.s de première ligne ont mentionné à plusieurs reprises comment iels sentaient que leur rôle en RDM et en santé publique n'était pas reconnu par les policier.ère.s, qu'iels craignent les interpellations. Je suggère que cette méfiance entre intervenant.e.s et policier peut s'expliquer par une lecture policière de l'itinérance principalement à travers le cadre épidémiologique (Colombo, 2005). Mon étude peut éclairer sur les incompatibilités qui existent entre leurs rôles et leurs visions en matière d'itinérance et de soins, notamment lors des crises psychosociales et lors des surdoses.

De plus, ma recherche soutient que la problématique de profilage social des PSI complexifie le travail des intervenant.e.s : les lieux où iels opèrent deviennent des lieux de surveillance et de contrôle policier qui nuisent à la sortie de rue des PSI et à la réinsertion sociale des PSI. Tout comme leur recherche le suggère (Larose-Hébert et *al.*, 2021), les intervenant.e.s de première ligne en itinérance sont victimes de profilage social à plusieurs moments dans le cadre de leur travail, ce qui se matérialise avec des interpellations policières lors de cette pandémie (Larose-Hébert et *al.*, 2021). Enfin, ma recherche soutient aussi que ces interactions marquées par la résistance cristallisent un sentiment de méfiance des PSI à l'égard d'un « système » auquel les intervenant.e.s de première ligne en itinérance en viennent à appartenir, ce qui limite leur possibilité de créer des liens avec les PSI (Larose-Hébert, 2021). Larose-Hébert et *al.*, 2021 disent que : « les relations sont devenues plutôt caractérisées par la méfiance, la peur et l'anxiété, ce qui va au-delà de la posture professionnelle normalement adoptée par un intervenant (Larose-Hébert et *al.*, 2021, 189) ». Il ne s'agit pas de prétendre que la méfiance entre intervenant.e.s et policier.ère.s est chose nouvelle toutefois, il est possible d'interpréter que le désir d'implanter une police communautaire et d'étendre les collaborations inquiète les intervenant.e.s en raison des conséquences engendrées sur leurs pratiques. Plus particulièrement, les intervenant.e.s sentent une instrumentalisation de leurs pratiques, ce qui mène éventuellement à des conflits importants qui secouent actuellement le milieu communautaire. Cette tendance, bien qu'elle ne peut être vérifiée au cours du présent mémoire, pourrait être due à une tendance des larges organisations communautaires à vouloir collaborer avec la police dans le milieu communautaire et à répondre à un rôle de normativisation sociale (Stuart, 2015). Effectivement, comme Parazelli (2020) le soutient les organisations dont la mission est

basée sur la réintégration des PSI dans la normalité voient leur financement augmenté et soutenu par l'État dans le contexte de la NGP. Il serait possible de faire l'hypothèse que les organisations ouvertes à collaborer et à répondre aux demandes de la police en viennent à devenir méritantes pour du financement public, modifiant lentement le rôle et la mission de l'organisation communautaire au Québec. Néanmoins, nous avons vu que cela crée plusieurs frustrations auprès des intervenant.e.s qui sentent une emprise et une modification de leurs pratiques tout comme le suggèrent Côté et *al.*, (2021), ces frustrations pourraient d'ailleurs être plus soutenues en temps de crise. À cet égard, le financement accru et la collaboration soutenue avec la police et la SDS fâchent largement les intervenant.e.s qui voient là une mouvance de leurs pratiques.

## 2. Des résistances à plusieurs niveaux

Cette deuxième partie de l'analyse est consacrée à l'approfondissement plus spécifique des sous-objectifs. Il projette d'approfondir la compréhension des interactions marquées par la résistance entre les policier.ère.s et les intervenant.e.s en les croisant avec les théories sur l'itinérance, les bureaucrates de la rue et celles sur les crises. La première partie des résultats est ancrée dans une perspective interactionniste des résistances en discutant de sous-thématiques propres à la notion de discrétion en première ligne (Lispky, 1980), alors que la deuxième partie s'intéresse à une lecture plus structurelle des résistances en la liant au contexte social dans lequel iels opèrent, notamment de la punitivité et de l'État thérapeutique.

### 2.1 La discrétion en première ligne

#### 2.1.1 Les valeurs et les croyances

Selon mon analyse, les intervenant.e.s et plus spécifiquement les 21 intervenant.e.s qui ont mis l'accent sur les interactions marquées par la résistance ont saisi la période de crise de COVID-19 pour remettre les valeurs d'empathie au centre de leur travail. Selon moi, les représentations que nomment les intervenant.e.s et les pratiques mises en place témoignent de ce constat. D'une part, au niveau des représentations, iels s'opposent à une gestion répressive d'une crise de santé publique qui les mène à vouloir limiter les interactions avec la police. Selon leurs croyances, lors des moments de crise, il convient surtout d'apporter soins et assistances aux personnes les plus

marginalisées. Plusieurs d'entre eux s'opposent à une approche répressive pour faire face à une crise de santé publique : ils décrivent cette approche comme inefficace pour réduire la propagation du virus, elle jette éventuellement sur des dommages importants pour les communautés qui sont déjà les plus marginalisées. Comme vu précédemment au cours de cette analyse, ils mettent en opposition leur mandat de RDM et les savoirs issus du VIH/sida en opposition à l'approche répressive. Leur approche vise surtout à réduire les risques de transmission et a déjà prouvé son efficacité, ils soulignent l'importance de la prévention, de l'éducation et de la sensibilisation. Toutefois, selon eux, ils assistent à davantage d'interventions répressives qui s'expliquent, en partie, par des changements organisationnels au sein du SPVM, ils doivent travailler avec des policiers.ère.s peu expérimenté.e.s en itinérance qui ne sont pas formé.e.s pour intervenir auprès de PSI. D'autant plus lorsque ces interventions prennent place dans des quartiers sur-surveillés en raison de la pandémie et auprès d'individus qui cumulent plusieurs facteurs de marginalisation. Leur approche, tant lors des crises de santé mentale que lors des crises de surdoses, est plus inadéquate qu'en temps normaux.

Ensuite, au niveau des pratiques, les stratégies mises en place par les intervenant.e.s ont été nombreuses, diverses et complexes. Mon analyse soutient au passage une richesse de stratégies informelles mises en place par les intervenant.e.s qui sont beaucoup plus abondantes dans leurs discours. La discrétion exacerbée des intervenant.e.s de première ligne en itinérance les a amenés à déployer une foule de stratégies visant à limiter les interactions avec la police. Par exemple, ils ont distribué des tentes qui se sont fait démolir par les policiers.ère.s. Ainsi, certain.e.s intervenant.e.s ont refusé d'aller plus loin dans leur collaboration en raison des conséquences qu'elle cause dans un contexte de crise. Les intervenant.e.s ont plutôt demandé aux policiers.ère.s de quitter les lieux, de ne pas entrer dans les SCS/SIS, ont refusé des invitations à travailler avec les policiers.ère.s, par exemple. Les intervenant.e.s tentaient de maintenir des lieux où la présence policière était minimale, notamment avec la mise en place de campements et la gestion sécuritaire de ces derniers. Les intervenant.e.s se sont concerté.e.s pour assurer des ressources en continu qui répondaient à différents besoins des PSI, tout en limitant la présence policière.

Ces représentations et ces pratiques font suite aux savoirs sur les bureaucrates de la rue (Lispky, 1980). Les intervenant.e.s de première ligne jouissent d'une large discrétion dans le cadre de leur

travail, plutôt que d'appliquer seulement les lois et décisions organisationnelles, iels jouiraient d'une discrétion leur permettant de décider comment appliquer les lois. Iels sont à vrai dire les acteur.trice.s qui décident les politiques sur le terrain. La surreprésentation des stratégies informelles témoigne de la pertinence de la notion de discrétion et d'études qui s'intéressent au bas des organisations pour comprendre leur fonctionnement (Lipsky, 1980). Brodtkin (2021), qui poursuit le travail de Lipsky (1980), soutient que lors des crises, la discrétion est exacerbée, alors que l'innovation et la prise d'initiative deviennent célébrées de la part des gestionnaires. La chercheuse dit à cet égard que : « In such circumstances, one might expect frontline staff to be more likely to resist work demands that they view as counter to their moral beliefs » (Brodtkin, 2021, p.21). Mon travail fait résolument écho à ce constat : les intervenant.e.s en sont venu.e.s à se fier plus intensément et rapidement sur leurs valeurs et leur morale lors de cette crise. Cette discrétion leur permet, en outre, de résister à leur mandat organisationnel, ainsi qu'aux tâches qui leur sont demandées, en mettant en place des pratiques de résistance formelles et informelles. À cet égard, Wu et Karabanow (2020) disent que les crises ont historiquement été saisies par les travailleurs.es sociaux.les pour remettre à l'avant-plan les valeurs de justice sociale et le bien-être de leur communauté. Ainsi, je soutiens qu'iels ont largement usé de leur discrétion professionnelle en se fiant à leur morale et leurs croyances pour répondre à leur mandat lors de cette crise. Plus largement, mon travail en vient à supporter et à documenter que les intervenant.e.s font face à des tensions complexes entre soins et contrôle qui sont continuellement négociées et qui doit être vues comme dynamiques (Tomczak, 2015; Quirouette, 2017a). La discrétion supplémentaire qu'implique la crise leur permet de négocier ce rôle, notamment d'y résister, en y ajoutant d'autant plus leurs valeurs et leur morale.

### 2.1.2 De faux dilemmes encore plus faux

De plus, je soutiens que les intervenant.e.s mettent l'empathie au centre de leurs pratiques en temps de crise, car les dilemmes auxquels iels font face se sont complexifiés. La collaboration avec la police est l'un des nombreux dilemmes auquel les intervenant.e.s doivent faire face dans le cadre de leurs fonctions. Ma recherche rend compte de conséquences qui émergent tant lorsqu'iels décident de collaborer avec la police (fragilisation du lien, stress, conflits), que lorsqu'iels limitent les interactions avec la police (stress, danger, évitement de certains lieux). En fait, tout opère

comme si les intervenant.e.s devaient constamment faire face à des dilemmes qui impliquent un calcul de conséquences. En réalité, qu’iels recourent aux services policiers ou qu’iels tentent d’éviter le recours à la police, ces choix engendrent des conséquences importantes sur les PSI. Les conséquences sont d’une part 1) plus grandes et d’autre part 2) plus inévitables en temps de crise. À ce calcul, rajoutons comme Stuart (2015) le soutient, que les intervenant.e.s prennent en compte l’identité des PSI, le quartier où iels interviennent et leur propre identité. En bref, la position des intervenant.e.s s’est complexifiée lors de cette crise, les mettant devant des dilemmes encore plus faux quant à la collaboration avec la police.

Mes résultats font largement suite aux études précédentes réalisées sur les bureaucrates de la rue en temps de crise. Tel que le soutient Brodtkin (2021), le travail de première ligne est un calcul de choix individuel de coûts et de bénéfices qui dépend d’un ratio de ressources disponibles pour répondre à la demande qui est modérée par d’autres motivations. Brodtkin (2021, p.19) dit à cet égard que ces dilemmes résultent d’un : « [...] calculus of choice in effect, an individual calculus of costs and benefits that derives from the ratio of resource availability to demand burden as moderated by incentives ». Les crises ont pour effet de venir rapidement bouleverser cette équation dans les routines des travailleurs de première ligne, changeant ce calcul de choix qui prend en compte les coûts, bénéfices et motivations pour opérer et faire des choix.

Mes résultats supportent des changements dans cette formule en impactant les motivations (valeurs et morale) et les coûts (conséquences liées aux interactions avec la police) qui apparaissent soudainement plus grands pour les intervenant.e.s et les PSI en temps de crise. Ces changements dans les calculs de choix modifient leur pratique d’intervention et la résolution des dilemmes auxquels iels font face.

### 2.1.3 Des conséquences encore plus graves

Mon travail supporte l’idée de crises qui s’accumulent et qui s’influencent l’une, l’autre, les intervenant.e.s sont unanimes à cet égard : iels voient au quotidien comment les crises psychosociales, de surdoses, sont exacerbées par la COVID-19, et vice-versa, visant démesurément les personnes marginalisées. Les conséquences sont plus grandes, car les PSI sont plus vulnérabilisées lors de ces temps de crises qui convergent (Quirouette et *al.*, à paraître). Comme

Peek et *al.*, (2021) le postulent, les inégalités sociales paraissent plus en temps de crise, les PSI ont été à risque à plusieurs niveaux, face au virus et face à sa gestion punitive. Enfin, mon travail appelle à s'engager avec la notion de crise de l'itinérance chronique au Canada (Gaetz, 2014). Cette dernière a impacté par la COVID-19, en hausse à Montréal en cette sortie de crise (Audet et Borris, 2020). De nombreuses personnes ont vécu leur premier épisode d'itinérance. Les nombreux deuils qui sont au cœur de nos entrevues me poussent à considérer les propos de Brodtkin (2021) qui soutient que les crises chroniques peuvent devenir aiguës : les crises de surdoses, de santé mentale et de logement sont exacerbées par la COVID-19 et causent plusieurs décès. Ces crises devraient interpeller la classe politique comme la COVID-19 a supporté des actions majeures collectivement. Pour l'instant, la reconnaissance inégale des crises démontre comme Peek et *al.*, (2021) le supportent : quelles vies comptent collectivement, qui vit et qui meurt en temps de crise. Les nombreux décès des usager.ère.s dont témoignent les intervenant.e.s viennent corroborer les travaux de Kerman et *al.*, (2021) qui démontrent que 25% des intervenant.e.s ont vu un.e de leur usager.ère décéder lors de cette pandémie. À Montréal, des histoires médiatisées impliquant le décès de PSI ont secoué le milieu communautaire.

#### 2.1.4 Résister à l'allocation de tâches et de ressources

Ces résultats permettent aussi de complexifier les théories sur les crises qui se sont jusqu'à maintenant surtout penchées sur les nombreuses collaborations qui naissent ou qui se pérennisent lors des temps de crise. Mon analyse soutient qu'en temps de crise et avec davantage de discrétion, les acteur.trice.s peuvent s'opposer et résister à l'allocation de tâches et de ressources qui ne sont pas clairement définies. Dans le cas de mon étude, les intervenant.e.s se sont opposé.e.s aux nouveaux pouvoir donner aux policier.ère.s qui, selon elleux, les amenaient plus souvent à brimer les droits des PSI. Plusieurs intervenant.e.s nous dévoilent que les organisations policières et communautaires ont agi de façon contraire lors de la pandémie, leurs discours démontrent que les stratégies qu'iels mettent en place sont effectivement réduites et contrecarrées par la police. À titre d'exemple, iels évoquent avoir remis des tentes aux PSI qui ont par la suite été saisies par les policier.ère.s ou la stratégie des laissez-passer qui a été ignorée par le SPVM et qui a conduit à des constats d'infraction pour les PSI. Selon elleux, cela témoigne à nouveau d'une incompréhension de leur rôle en RDM en itinérance et lors d'une crise de santé publique.

Cette lecture complexifie nécessairement celle de « *communitas* » évoquée par Matthewman et Uekesa (2021), soit que les groupes seraient plus unifiés et coopératifs en temps de crise. Mon travail soutient plutôt celle de Jewett *et al.* (2021) qui disent que les différentes organisations impliquées dans les événements peuvent contester et s'opposer aux allocations de ressources, ainsi qu'aux différentes tâches qui sont attribuées aux organisations. Effectivement, la méfiance a teinté en grande partie les rencontres entre policier.ère.s et intervenant.e.s affectant la mise en place d'initiatives communautaires et minant la résilience communautaire (Jewett *et al.*, 2021). Il va bien au-delà des intentions de ce mémoire d'évaluer le degré de résilience communautaire démontré à Montréal lors de la COVID-19, mais il est possible d'émettre l'idée que les conflits exacerbés entre les intervenant.e.s et le SPVM ont miné la résilience communautaire et le développement d'initiatives permettant de soutenir les personnes marginalisées. La confiance entre les différentes parties prenantes est essentielle à cette résilience communautaire (Jewett *et al.*, 2021), alors que mon travail témoigne d'une méfiance entre les organisations qui semble d'ailleurs grandissante.

## 2.2 Des résistances plus structurelles

### 2.2.1 Opérer dans un cadre punitif

Au niveau plus structurel, mon analyse soutient la pertinence de considérer le cadre punitif dans lequel opèrent les intervenant.e.s. Même s'ils cherchent à limiter, voire même éviter les interactions avec la police, plusieurs des intervenant.e.s nomment devoir, à certains moments, collaborer avec la police pour assurer la sécurité. Lors de la pandémie, ils doivent collaborer à certains moments pour assurer le respect des mesures sanitaires ou pour déescalader des conflits entre les usager.ère, au même moment où la présence policière est amplifiée. Pour plusieurs intervenant.e.s, cette position complexe dans laquelle sont placé.e.s les intervenant.e.s semble plus difficile à négocier alors que leurs usager.ère.s sont plus vulnérables. Le contexte social est aussi plus hostile à l'égard des PSI et les plaintes citoyen.ne.s se font plus nombreuses. Les intervenant.e.s résistent, certes, ils remettent en question les collaborations avec la police, maintiennent des liens utilitaires, tentent de les diminuer et ils « contrôlent le travail de la police ». Toutefois, ces stratégies de résistance sont fortement délimitées par le contexte punitif dans lequel ils opèrent.

Ce constat me pousse à soutenir les travaux de nombreux.ses chercheur.euse.s (Dej, 2020; Brodtkin, 2021; Quirouette, 2021) qui misent sur la perspective des bureaucrates de rue, mais qui invitent aussi à prendre en compte le contexte punitif dans lequel ce calcul de choix en première ligne prend place. Ces constats supportent et approfondissent la lecture d'une co-dépendance des organisations communautaires par rapport à l'État, notamment de sa dépendance vis-à-vis des institutions judiciaires telles que la police (Parazelli, 2010; Soss et *al.*, 2011). D'une part, l'État étend son contrôle dans les différentes organisations communautaires avec des intervenant.e.s de première ligne qui arrivent à rejoindre les PSI, personnes difficiles à rejoindre. Iels se replient sur elleux, à faibles coûts, pour tisser et établir des liens durables, basés sur la confiance. D'autre part, l'État place ces intervenant.e.s devant un manque de ressources et une pauvreté de choix pour assurer les soins et le bien-être des usager.ère.s. Ce contexte de dépendance dans lesquels iels sont placé.e.s les amènent à devoir connecter facilement et rapidement les PSI aux organes de contrôle de l'État dont la police, rejoignant les idées de Garland (2001) qui voit là une occasion pour l'État d'étendre son contrôle au-delà des murs des institutions. Les acteur.trice.s des milieux communautaires deviennent, en partie, responsables du contrôle de la criminalité.

Ensuite, ces conclusions font écho aux recherches de Margier (2021) qui voit cette position des intervenant.e.s comme l'extension de l'État qui diffuse, floue et étend son contrôle dans l'ensemble des sphères de vie des personnes marginalisées, dans leur vie quotidienne et leurs milieux de vie. Cette perspective permet aussi de supporter la compréhension d'une visée des services de soins, notamment des refuges, comme lieux de contrôle et de surveillance quotidienne (Dej, 2020; Herring, 2021). En somme mon analyse invite à continuer de construire autour du cadre de la punitivité (Grainger, 2021). Au sein de cette perspective les efforts de soins peuvent être vus comme une tentative de discipliner, ainsi que de soumettre les PSI à toute une frange de professionnel.le.s qui les surveillent, documentent et contrôlent leurs actions. Parsell et al., (2020) voient d'ailleurs dans l'allocation de ressources en itinérance, lors de la COVID-19, une tentative de contrôler et de contenir les PSI dans des endroits circonscrits afin de protéger les citoyen.ne.s des PSI. À cet égard, Margier (2021) conçoit les refuges comme une réponse aux besoins des citoyen.ne.s et des commerçant.e.s, plutôt qu'à ceux des PSI, avec des endroits hostiles, stricts et non-familiers. À nouveau, ce constat dépasse l'objet de recherche ici étudié, mais les données récoltées dans ce mémoire soutiennent empiriquement la nécessité de documenter et d'approfondir



notre compréhension des espaces de soins comme lieux possibles de contrôle et d'enfermement. Lors de cette pandémie, les intervenant.e.s nous parlent d'une forte présence policière dans les refuges, notamment la Place Dupuis et les refuges d'urgence de COVID-19, mais aussi autour des refuges.

Selon les intervenant.e.s, ces tâches de répression sont de plus en plus nombreuses et toujours un peu plus répressives, iels en viennent à se sentir comme Hennigan et Speer (2019, p.1) le nomme : « les architectes de la ville vengeance ». Ceci étant dit, comme Evans (2011) l'évoque, ces précédents constats ne devraient pas servir à blâmer les intervenant.e.s elleux-mêmes, mais plutôt le contexte social dans lequel iels sont placé.e.s qui exige qu'iels répondent aux injonctions néolibérales, soit la pathologisation et la judiciarisation de problèmes sociaux.

### 2.2.2 Élargissement du contrôle au sein de l'État thérapeutique

De plus, plus au niveau de la santé, l'État thérapeutique au sein duquel iels opèrent les amènent à devoir collaborer et entrer en interactions dans plusieurs situations, notamment lors de crises psychosociales et en lien avec les crises de surdoses. Les intervenant.e.s doivent se replier sur la police lors des crises de santé mentale et de surdoses, alors qu'iels témoignent au même moment de leur manque de compétences et d'une approche inadéquate pour y arriver. Les intervenant.e.s peuvent bien demander à ce que la police ne vienne pas au refuge en négociant avec le.la répartiteur d'urgence, iels peuvent limiter leurs implications et parler exclusivement à l'ambulancier.ère lors de ces situations. Toutefois force est de constater qu'iels ne peuvent faire complètement abstraction du contexte de montée de l'État thérapeutique dans lequel iels opèrent. Lors de crises de santé mentale et lors des crises de surdoses, une pauvreté de ressources existe et les ressources alternatives mettent du temps à arriver. D'ailleurs, même au sein de ces ressources alternatives, les interventions finissent souvent par déboucher sur l'appel à la police. En somme iels ne peuvent opérer réellement opérer sans la police, même pour des situations qui sont plus de nature psychosociale et de santé. Les intervenant.e.s sont toutefois réticent.e.s face à ce rôle octroyé aux policier.ère.s, plusieurs argumentent qu'iels ne possèdent pas l'approche et les compétences pour pouvoir remplir ce rôle.

Ces résultats font écho à Ouellet et al., (2021, p.11) qui, déjà prépandémie, observaient que les policier.ère.s agissaient comme « intervenants psychosociaux et de coordonnateurs de services, devant un réseau socio-sanitaire en crise permanente (manque de ressources humaines et financières, changement de structure des organisations, lourdeur bureaucratique, etc.) ». Devant ces barrières aux soins de santé et services sociaux, les policier.ère.s semblent avoir été largement mobilisé.e.s dans des situations diverses, qui n'impliquaient pas de danger de sécurité, mais plutôt des besoins psychosociaux. Iels sont devenu.e.s « les coordonnateur.trice.s » de ce système en crise qui limite les possibilités de limiter les interactions avec la police. La police promet de « guérir » les problèmes sociaux à l'intersection du judiciaire et de la santé mentale et les intervenant.e.s ont peu de choix autre que de collaborer avec la police pour régler ces crises. Les conséquences dûes à la montée de cet État thérapeutique sont importantes pour les personnes marginalisées dont les PSI. Cet État thérapeutique permet le contrôle de groupes sociaux qui échappaient autrefois à la judiciarisation pour des délits moins graves. Comme Ouellet et al., (2021, p.18) le soulèvent, dorénavant cette approche « contrai[nt] les fautifs à s'inscrire dans une démarche thérapeutique », élargissant l'étendue du contrôle de l'État, en cherchant à réformer et à réhabiliter les individus pour des gestes de nature non criminelle.

Les intervenant.e.s de première ligne en itinérance soutiennent l'idée selon laquelle les policier.ère.s répondent à des tâches diverses pour lesquelles iels ne présentent pas de qualification précise et qui entrent parfois en contradiction entre assistance et punition (Rabe-Hemp, 2009; Zakimi et al., 2022). Iels nous ont parlé de l'approche de méfiance, d'impatience et de contrôle qui est utilisée lors des interventions policières au refuge. Ces réflexions font suite à différents travaux présentés dans la revue de littérature, notamment ceux de Zakimi et al., (2022) qui trouvent que les policier.ère.s voient les tâches en itinérance comme une perte de temps pour répondre à des enjeux plus importants. Cette approche pourrait aussi supporter les conclusions d'Herring (2019) qui stipule que le travail psychosocial est vécu comme une tâche dévalorisante, car elle ne répond pas aux représentations « du vrai travail policier », expliquant l'action et la force qui sont utilisées lors des interventions. Bien que ces constats dépassent largement le cadre de ce mémoire, mon étude supporte les théories au niveau structurel qui abordent la policification de l'assistance sociale (Millie, 2013) et qui témoignent de l'expansion sans précédent des tâches de la police au cours des 40 dernières années tel que soulevé par Vitale (2018). De surcroît, lors de crises chroniques et

aiguës qui convergent, les policier.ère.s en viennent à être placé.e.s au centre de la réponse de l'État, en fait, iels ont été les coordonnateur.trice.s. de ces crises convergentes durant la pandémie à Montréal.

Toutefois, ma recherche complexifie la vision d'acteur.trice.s qui seraient passif.ve.s face au contexte punitif et de cette dépendance à l'État thérapeutique : les résultats présentés dans ce mémoire en font la démonstration. Plus particulièrement, auprès des 21 intervenant.e.s qui ont été identifié.e.s comme plus critiques du travail. Plutôt que d'être passif.ves, iels remettent de l'avant les valeurs fondamentales associées au travail de première ligne en itinérance, iels se mobilisent dans les médias et dans différentes instances pour continuer d'assurer un rôle de défense des droits des PSI (Quirouette, 2021). Iels s'opposent et résistent à la modification de leur mandat en intervention (ATTRueQ, 1997). Les nombreux comités et mouvements sociaux auxquels participent les intervenant.e.s lors de cette pandémie, leurs mobilisations auprès des instances judiciaires, dans les médias et les plaintes en déontologie témoignent d'une volonté de continuer de défendre les droits des PSI et limiter le recours à la punition. Globalement, mon analyse soutient qu'iels résistent aux dynamiques plus soutenues de contrôle (Jacobs *et al.*, 2021) à l'injonction de tenir une lecture strictement clinique de l'itinérance (Michaud O'Grady, 2015) et à la punitivité au sein de leurs interventions individuelles (Quirouette, 2021). Souvent plus abordé pour parler du système pénal et des tribunaux, mon étude souligne l'importance du concept de l'État thérapeutique pour comprendre la position des intervenant.e.s dans le cadre de leurs fonctions, supportant les propos de Ouellet *et al.* (2021). Mon étude complexifie la vision selon laquelle les intervenant.e.s : « [...] célèbre[nt] ouvertement le tournant thérapeutique de la justice y voyant un levier permettant une responsabilisation accrue de tout un chacun (Ouellet *et al.*, 2021, p.14) ». Les intervenant.e.s qui ont participé à ce projet de recherche nous oblige à considérer qu'iels ne célèbrent pas ouvertement la montée de cet État thérapeutique et y résistent à plusieurs moments dans le cadre de leurs fonctions.

### 2.2.3 Une politisation du travail en première ligne

Mon analyse fait état d'une politisation du travail des intervenant.e.s dans le contexte de la crise, alors que les interactions marquées par la résistance sont plus nombreuses et intenses entre

intervenant.e.s et policier.ères. Différents éléments de mon analyse soutiennent ce constat, notamment qu’iels recourent à des lectures plus structurelles de l’itinérance et s’impliquent dans des mouvements sociaux abolitionnistes tels que le définancement de la police à Montréal. Au sein du sous-échantillon de 21, les intervenant.e.s sont nombreux.ses à nous parler des revendications soulevées par la Coalition pour le définancement de la police, à remettre l’enjeu du financement de la police en question et de solutions alternatives pour assurer la sécurité publique, notamment celle des personnes marginalisées à Montréal. Selon eux, ce mouvement social aurait des conséquences importantes sur leurs pratiques en itinérance. Bien que des études supplémentaires sont nécessaires à cet égard, il est possible d’émettre l’hypothèse que ce mouvement nourrit l’espoir des intervenant.e.s quant à la possibilité de voir des changements structurels arrivés dans la gouvernance de l’itinérance, en plus de questionner leurs pratiques en première ligne.

Tout d’abord, ces conclusions font suite aux travaux de Quirouette (2021) qui invite à ce que l’on s’intéresse davantage aux façons dont les acteur.trice.s résistent à leur mandat de punition, aux représentations collectives, aux pratiques et aux institutions dans le cadre de leur travail. Elle dit à cet égard que le travail en première ligne est complexe, demandant et bien que les intervenant.e.s reconnaissent l’importance de changements structurels, iels entretiennent des espoirs limités quant à ceux-ci (Quirouette, 2021). Mon analyse poursuit sa réflexion quant aux représentations collectives et aux pratiques de résistance mises en place en première ligne : l’engagement plus soutenu des intervenant.e.s dans les comités de défenses des droits et les mouvements sociaux abolitionnistes témoignent directement de cette résistance au mandat punitif. Déjà, l’autrice documentait des engagements dans les groupes LGBTQ+, féministes et/ou anticapitalistes qui influençaient la pratique des intervenant.e.s (Quirouette, 2021). À ces groupes, il faut ajouter une partie des intervenant.e.s qui s’est impliquée dans les mouvements abolitionnistes ou qui s’est familiarisée avec ces idées. Cet engouement pour les mouvements abolitionnistes est dû à plusieurs facteurs, mon analyse ne prétend pas être exhaustive, mais il est possible d’émettre l’idée que l’exacerbation des vulnérabilités, des inégalités sociales et l’inefficacité des institutions pénales à répondre à ces crises ont pu contribuer à cet engouement abolitionniste au sein du milieu des intervenant.e.s (Cobbina-Dungy et *al.*, 2022). Des études supplémentaires sont nécessaires à cet égard, mais je propose que la pandémie peut avoir contribué à forger leurs politiques sur le travail avec la police, compte tenu de l’expérience qu’iels font en travail de première ligne lors de la

pandémie ; iels font face aux limites de la police à assurer la sécurité et le bien-être des PSI. Comme l'analyse de Cobbina-Dungy et *al.*, (2022) le soutient, ce mouvement est compris de différentes façons chez les militant.e.s. Les données me poussent à suggérer que plusieurs ont saisi la pandémie pour se familiariser avec les idées et mieux comprendre les revendications.

Ensuite, pour comprendre comment cette crise a des impacts sur la pratique des intervenant.e.s, il est, à nouveau, possible de se référer aux travaux de Brodtkin (2021, p.21) : « [...] resistance might be more likely in the context of crises that raise positional or politically polarized concerns, such as those arising in the Black Lives Matter ». Lors des moments de crise, les intérêts des acteur.trice.s deviennent plus chargés créant une polarisation et politisation de leur position sociale. La crise de COVID-19 a contribué à l'engagement des intervenant.e.s dans le mouvement Black Lives Matter, duquel découle le mouvement pour le définancement de la police (Cobbina-Dungy et *al.*, 2022). Ces critiques et cette politisation du travail chez les intervenant.e.s peuvent aussi être comprises avec l'idée de Lipsky (1980) selon laquelle le travail en première ligne devient plus scruté lors des crises. Brodtkin (2021, p.17) dit à cet égard que : « Lipsky (1980) [...] drew attention to the fact that service providers could become targets of public anger in a crisis ». Selon mon analyse, les différentes organisations impliquées dans la gouvernance de l'itinérance n'échappent pas à cette tendance. Selon moi, la marginalisation et l'exclusion, la judiciarisation des PSI, mais surtout l'inefficacité de la police à assurer la santé publique, a interpellé les intervenant.e.s lors de cette pandémie portant un regard plus critique sur les pratiques policières et leurs limites, posées comme contraires au bien-être des PSI. En somme, le travail de première ligne devient davantage politisé par les acteur.trice.s en temps de crise (Brodtkin, 2021) et les intervenant.e.s portent un regard plus critique sur les pratiques policières. Comme le soulève Preston (2021), dans ses travaux, la pandémie a pu nourrir la réflexion sur leurs pratiques d'intervention notamment la co-dépendance avec la police, sensibiliser les collègues aux conséquences engendrées par la police et à penser des solutions communautaires au-delà du travail social carcéral (Baines 2022; Maylea, 2022).

## **Conclusion et études futures**

Ainsi, ce mémoire se penchait spécifiquement sur les interactions marquées par la résistance entre policier.ère.s et intervenant.e.s de première ligue en itinérance lors de la crise de COVID-19, selon

la narrative de ces dernier.ère.s. En recourant au contre-discours, ce mémoire cherchait à complexifier le regard porté sur les collaborations entre policier.ère.s et intervenant.e.s alors que ces dernières jouissent d'un nouvel intérêt depuis la COVID-19 (Urban Institute, 2020). Il s'inscrit dans l'idée que les crises représentent des opportunités pour changer la narrative que nous entretenons collectivement sur les questions de crime et de son contrôle (Sandberg et Fondevilla, 2022).

Les intervenant.e.s, plus spécifiquement, ceux (n=21) identifié.e.s comme critiques du travail avec la police disent avoir limité les interactions avec la police lors de plusieurs situations. Tout d'abord, les intervenant.e.s ont dit en général vouloir limiter les interactions lors d'une crise de santé publique. Aussi, lors de plusieurs autres situations telles que le non-respect des mesures sanitaires, lorsqu'ils interviennent avec des personnes plus marginalisées et lors des divers épisodes de crises psychosociales qui sont exacerbés par la crise, ils disent vouloir limiter le recours à la police. Ensuite, les intervenant.e.s nous ont dit mettre en place plusieurs stratégies pour limiter les interactions avec la police et assurer le bien-être des PSI: remettre en question les collaborations avec la police, se fier à leur expertise communautaire, « contrôler » de différentes façons le travail et les interventions de la police, en plus de faire des plaintes en déontologie et s'impliquer dans différents groupes qui revendiquent des alternatives à la police. Enfin, les intervenant.e.s ont abordé les conséquences de ces interactions marquées par la résistance avec les policier.ère.en temps de crise. Ils évoquent que tant lorsqu'ils collaborent avec la police que lorsqu'ils tentent de limiter les interactions ils font face à des conséquences (tolérer le danger, pistes d'intervention limitées, sentiment de stress, création de conflits, amplifie les crises, etc.) qui sont exacerbées et à des dilemmes qui sont plus complexes. Les propos de Brodtkin (2021) permettent de comprendre comment les intervenant.e.s ont joui de discrétion supplémentaire pour mettre en place des pratiques d'intervention répondant à leurs valeurs et leurs politiques, alors que leurs usager.ère.s étaient plus vulnérabilisé.e.s par les crises qui convergent. Ils ont fait face à des dilemmes plus faux en première ligne, ils ont résisté à l'allocation de tâches et de ressources. Ils sont confronté.e.s au manque d'alternatives en santé mentale et en réduction des méfaits qui témoignent aussi de leur position complexe dans un contexte punitif, mais aussi de la montée de l'État thérapeutique. En fait, ils ne peuvent pas vraiment échapper à ce contexte, malgré différentes stratégies mises en place. Enfin, ces interactions complexifiées et ces tensions ont

soutenu l'engagement des intervenant.e.s dans des réflexions plus soutenues sur leur pratique d'intervention, nourrissant leurs espoirs de voir émerger des changements structurels dans la (re)production de l'itinérance et sa prise en charge.

Cette recherche est importante pour les chercheur.euse.s qui s'intéressent aux collaborations police-intervenant.e.s, mais aussi pour les organisations de première ligne, les activistes, ainsi que les politicien.ne.s. Les crises sociales et environnementales sont susceptibles de se multiplier et de s'intensifier au cours des prochaines années, en impactant de manière disproportionnée les personnes marginalisées et particulièrement les PSI. Conceptuellement, cette recherche peut être d'intérêt pour les chercheur.euse.s en criminologie, mais aussi en sociologie, en travail social et dans le champ de la santé publique. Elle contribue aux débats sur la gouvernance de l'itinérance, ainsi qu'aux études sur les crises, en soulignant l'importance de documenter le contrôle au niveau des travailleur.euse.s de première ligne. Peu d'études ont été réalisées sur les bureaucrates de la rue lors des crises, notamment lors de la COVID-19. Elle remet par ailleurs de l'avant la pertinence de la théorie de Lipsky (1980) sur les bureaucrates de la rue lors des moments de crises puisque l'agentivité des acteur.trice.s y est exacerbée, au même moment où leur travail est plus scruté (Brodkin, 20121). Davantage d'études devraient aussi s'intéresser, dans le futur, aux implications des mobilisations sociales auxquelles nous assistons actuellement et aux impacts qu'elles ont sur la pratique des intervenant.e.s. Au niveau méthodologique, cette recherche soutient aussi la pertinence et la richesse de recourir à des méthodes de recherches alternatives et critiques pour offrir un panorama plus large sur les mutations contemporaines de la police et de l'intervention sociale en itinérance. Le contre-discours permet d'offrir des perspectives moins entendues socialement qui soulignent l'ampleur du décalage avec les discours et politiques officiels.

Au niveau pratique, pour les politicien.ne.s, cette recherche s'avère importante, car elle souligne l'importance de financer les services sociaux et le secteur de l'itinérance, en amont des périodes de crises. La fragilité, ainsi que la précarité qui marquent le milieu de l'itinérance ont poussé les intervenant.e.s à devoir innover dans des situations marquées par des ressources très limitées, la (sur)vie des PSI s'en voyant complexifiée. Cette recherche souligne également l'importance de définir les tâches et les responsabilités en amont des crises. Elle souligne l'importance de délimiter les rôles que les policier.ère.s peuvent se voir octroyer lors des moments de crises, notamment en matière de santé publique. L'octroi de pouvoirs supplémentaires aux policier.ère.s a complexifié le

travail des intervenant.e.s durant la pandémie de COVID-19 et a créé de la résistance auprès de ces dernier.ère.s qui ont voulu limiter les conséquences des interactions entre police et PSI. Les politiques et lois qui sont mises en place devraient être adaptées aux différentes réalités des PSI, des personnes racisées, LGBTQ+, vivant avec un handicap, etc. Ces politiques devraient porter un intérêt particulier à ces communautés comme elles sont plus durement touchées par les crises et qu'elles ont moins de ressources sociales, financières et culturelles pour assurer leur bien-être lors de ces crises (Wu et Karabanow, 2020). Cette recherche démontre, en outre, l'importance de reconnaître le rôle des intervenant.e.s en itinérance, ainsi que leur expertise pour répondre à des enjeux de santé publique. Iels devraient être consulté.e.s dans l'élaboration de politiques en temps de crises, notamment car iels travaillent auprès de la communauté dans la rue et peuvent résister aux politiques qui sont inadaptées et risquées pour leurs usager.ère.s (Davidovitz *et al.*, 2021). Comme iels sont largement mobilisé.e.s auprès de leurs usager.ère.s, des politiques qui occultent leurs perspectives ont pour effet de miner la résilience communautaire. Plus largement, les politicien.ne.s devraient aussi s'intéresser au point de vue des intervenant.e.s qui collaborent avec les policier.ère.s, compte tenu du financement que ces programmes de collaboration reçoivent actuellement.

Pour les organisations communautaires, ma recherche peut s'avérer importante pour réfléchir à leurs potentielles contributions aux mouvements sociaux abolitionnistes. Ma recherche rend compte de leur pouvoir et des possibilités de s'organiser en dehors du champ de la violence légale de l'État pour assurer la sécurité des personnes marginalisées. Elle rend aussi compte du niveau d'organisation et d'innovation que peuvent mettre en œuvre les intervenant.e.s en temps de crises. Elle souligne au passage l'agentivité des intervenant.e.s pour guider leur pratique et la teinter de leurs valeurs et politiques. En somme, cette recherche rompt définitivement avec une vision du travail communautaire qui serait apolitique. Pour les activistes, ma recherche invite à clarifier ce qu'implique le définancement de la police pour les différentes parties prenantes. Elle invite à mieux statuer la position que les intervenant.e.s en itinérance – et plus largement, les intervenant.e.s en relation d'aide – pourraient prendre pour assurer la sécurité des populations avec lesquelles iels travaillent si l'on assistait à un définancement du SPVM.



Enfin, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux clarifier les conséquences qu'ont les collaborations police-intervenant.e.s sur les pratiques des intervenant.e.s. Davantage d'études doivent être réalisées en criminologie en utilisant le cadre des crises, comme elles se multiplieront et s'intensifieront dans les prochaines années. Les prochaines études devraient aussi s'intéresser aux diverses formes de contrôle lors de la pandémie de COVID-19, telles que les demandes de déplacement et les saisies, outre la judiciarisation et la criminalisation qui sont les formes les plus visibles de contrôle de l'itinérance.

## Bibliographie

- Alcadipani, R., Cabral S., Fernandes A., et G. Lotta (2020) Street-Level bureaucrats under COVID-19 : Police officers' response in constrained settings, *Administrative Theory & Praxis*, (42) 3 1-10
- Alden, S. (2015). Discretion on the Frontline : The Street Level Bureaucrat in English Statutory Homelessness Services. *Social Policy and Society*, 14(1), 63-77.  
<https://doi.org/10.1017/S1474746414000402>
- Aldridge, J. (2014). Working with vulnerable groups in social research : Dilemmas by default and design. *Qualitative Research*, 14(1), 112-130. <https://doi.org/10.1177/1468794112455041>
- Alexander, M. (2010) « The New Jim Crow : Mass Incarceration in the Age of Color-Blindness », The New Press
- Amster, R. (2003) Pattern of Exclusion, Sanitizing Space, Criminalizing Homelessness, *Social Justice*, 30 (91) 195-221
- Arvidson, M., Lyon, F. Social Impact Measurement and Non-profit Organisations: Compliance, Resistance, and Promotion. *Voluntas* 25, 869–886 (2014) Ashley, F. (2021). Accounting for research fatigue in research ethics. *Bioethics*, 35(3), 270-276.
- ATTRueQ. (1997) Le travail de rue : De l'oral à l'écrit.  
[http://www.pactderue.org/\\_upload/pptgjc\\_bo1iug\\_Oral\\_%C3%89crit.pdf](http://www.pactderue.org/_upload/pptgjc_bo1iug_Oral_%C3%89crit.pdf)
- Audet, A. et Borris R.-J. (s. d.). *Continuum de services en itinérance en contexte pandémique sur la Rive-Sud de Montréal : Innovations et pratiques de proximité.*
- Baines, D. (2022). Soft Cops or Social Justice Activists : Social Work's Relationship to the state in the context of BLM and Neoliberalism. *The British Journal of Social Work*, 52(5), 2984-3002. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcab200>
- Beauchesne, L. (2010) Police communautaire : un écran de fumée, *Bayard Canada Livres*, Montréal 322p.
- Beauchesne, L. (2019) Les intérêts politiques dans l'implantation de la police communautaire, *Revue de la Ligue des Droits et libertés*, 37(2), 12-15
- Becker, H (1963) *Outsiders: Defining Deviance*. New York: The Free Press
- Beckett, K. et Herbert, S. (2010) Penal Boundaries: Banishment and the Expansion of Punishment, *Journal of the American Bar Foundation*, 35(1), 1-38
- Bellot, C. (2003). Les jeunes de la rue : Disparition ou retour des enjeux de classe ? *Lien social et Politiques*, 49, 173-182. <https://doi.org/10.7202/007912ar>
- Bellot, C. et Cousineau, M.-M. (1998) Des pratiques controversées : la rencontre entre agents de surveillance et itinérants dans le métro. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), pp.25-41
- Bellot, C., et Rivard, J. (2013). La reconnaissance : Un enjeu au coeur de la recherche participative. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(2), 105-124.  
<https://doi.org/10.7202/1020824ar>
- Bellot, C., et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Bellot, C., Rivard, J. et Greissler, É. (2010). L'intervention par les pairs : un outil pour soutenir la sortie de rue. *Criminologie*, 43(1), 171–198. <https://doi.org/10.7202/044056ar>
- Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2017) La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté, *Revue générale de droit*, 47, 11–44.  
<https://doi.org/10.7202/1040516ar>

- Bellot, C., Lesage-Mann, E., Fortin, V. et Poisson, J. (2021a). Judiciarisation de l'itinérance à Montréal : Des données alarmantes témoignent d'un profilage social accru (2012-2019). *RAPSIM*.
- Bellot, C., Côté, P.-B., Greissler, E., Goyer M.-È., MacDonald, S.-A., Fontaine, F., et Grimard, C. (2021b) La transformation des services et des pratiques en itinérance en temps de pandémie : le regard des intervenantes et des gestionnaires. [http://dependanceitinerance.ca/wp-content/uploads/2021/05/Webinaire-3\\_28-avril-2021.pdf](http://dependanceitinerance.ca/wp-content/uploads/2021/05/Webinaire-3_28-avril-2021.pdf)
- Berkes, F., et Ross, H. (2013). Community Resilience : Toward an Integrated Approach. *Society & Natural Resources*, 26(1), 5-20. <https://doi.org/10.1080/08941920.2012.736605>
- Bittner, E. (1967) Police Discretion in the Emergency Apprehension of Mentally Ill Persons, *Social Problems*, 14278-292
- Boivin, R. et Billette, I. (2012). Police et itinérance à Montréal : analyse des constats d'infraction aux règlements municipaux, 2005-2009. *Criminologie*, 45 (2), 249–276.
- Bourbonnais, M. et Parazelli, M. (2020) Espace(s) public(s), itinérance et normativité, 13-40. Sous la dir. de Parazelli, M. Itinérance et cohabitation urbaine : Regards, enjeux et stratégies d'action, *Les Presses de l'Université du Québec*, 288p.
- Boyd, J., et Kerr, T. (2016). Policing 'Vancouver's mental health crisis' : A critical discourse analysis. *Critical Public Health*, 26(4), 418-433. <https://doi.org/10.1080/09581596.2015.1007923>
- Braun, V. et Clarke, V. (2006) Using thematic analysis in psychology, *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101
- Brescia, R. et Stern, E. (2021). Introduction: Lawyers as Problem- Solvers in Crisis. In R. Brescia & E. Stern (Ed.), *Crisis Lawyering: Effective Legal Advocacy in Emergency Situations* (pp. 1-10). New York, USA: New York University Press. <https://doi.org/10.18574/9781479801725-001>
- Brodeur, J-P. (2003) Les visages de la police, Les Presses de l'Université de Montréal, 396p.
- Brodin, E. Z. (2021). Street-Level Organizations at the Front Lines of Crises. *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 23(1), 16-29. <https://doi.org/10.1080/13876988.2020.1848352>
- Canadian Association of Social Workers (CAWS) (2022) Safety, Community, and Social Work: Possibilities for Canada, 1-48. [https://www.casw-acts.ca/files/attachements/Final\\_-\\_Inclusion\\_Safety\\_and\\_Social\\_work\\_Possibilities\\_-\\_March\\_9\\_2022.pdf](https://www.casw-acts.ca/files/attachements/Final_-_Inclusion_Safety_and_Social_work_Possibilities_-_March_9_2022.pdf)
- Carrier, L., (2022, 24 mai) « Étude supérieures, revenus inférieurs », *La Presse*.
- CDPDJ (2009), La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social, 202p.
- Chan, J. (1996) Changing Police Culture, *The British Journal of Criminology*, 36(1), 109-134
- Chesnay C, Bellot C et Sylvestre M-E. (2014), Judiciarisation des personnes itinérantes à Québec : une géographie des pratiques policières répressive au service de la revitalisation, *EchoGeo [En ligne]*, 28
- Cheung, D. C., Bremner, K. E., Tsui, T. C. O., Croxford, R., Lapointe-Shaw, L., Giudice, L. D., Mendlowitz, A., Perlis, N., Pataky, R. E., Teckle, P., Zeitouny, S., Wong, W. W. L., Sander, B., Peacock, S., Krahn, M. D., Kulkarni, G. S., & Mulder, C. (2022). "Bring the Hoses to Where the Fire Is!" : Differential Impacts of Marginalization and Socioeconomic Status on COVID-19 Case Counts and Healthcare Costs. *Value in Health*, <https://doi.org/10.1016/j.jval.2022.03.019>

- Chevrier, J. (1997) « La spécification de la problématique de recherche » dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, sous la direction de Benoit Gauthier, pp. 51-84, Les Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Choinière-Tran, K. (2019) La mise en scène de l'intervention psychosociale en contexte de crise : ethnographie d'un partenariat « policier-travailleur social », Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Clarke, A., & Parsell, C. (2020). The Ambiguities of Homelessness Governance : Disentangling Care and Revanchism in the Neoliberalising City. *Antipode*, 52(6), 1624-1646. <https://doi.org/10.1111/anti.12671>
- Coalition pour le définancement de la police (2022) Coalition. <https://www.defundthespvm.com/en/coalition>
- Coar, L., et Sim, J. (2006). Interviewing one's peers : Methodological issues in a study of health professionals. *Scandinavian Journal of Primary Health Care*, 24(4), 251-256. <https://doi.org/10.1080/02813430601008479>
- Cobbina-Dungy, J. E., et Jones-Brown, D. (2021). Too much policing : Why calls are made to defund the police. *Punishment & Society*, 0(0), 1-18. <https://doi.org/10.1177/14624745211045652>
- Cobbina-Dungy, J., Chaudhuri, S., LaCourse, A., et DeJong, C. (2022). "Defund the police:" Perceptions among protesters in the 2020 March on Washington. *Criminology & Public Policy*, 21(1), 147-174. <https://doi.org/10.1111/1745-9133.12571>
- Cohen, R., Yetvin, W., et Khadduri, J. (2019). Understanding Encampments of People Experiencing Homelessness and Community Responses : Emerging Evidence as of Late 2018. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3615828>
- Colombo, A. (2005). La sortie de la rue des jeunes à Montréal : Processus ou objectif d'intervention ? *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 192-210. <https://doi.org/10.7202/009851ar>
- Côté, P.-B., Renard-Robert, G., et MacDonald, S.-A. (2020). « C'EST POUR EUX QUE JE TRAVAILLE » : ÉTUDE DE CAS SUR LE POUVOIR D'AGIR DES PROFESSIONNELS OEUVRANT AUPRÈS DE PSI. *Canadian Social Work Review*, 37(1), 23. <https://doi.org/10.7202/1069980ar>
- Couturier, Y., Gagnon, D. et Belzile, L. (2013). La nouvelle gestion publique en santé et services sociaux et l'émergence de la gestion de cas. *Éducation et sociétés*, 32, 109-122. <https://doi.org/10.3917/es.032.0109>
- Davidovitz, M., Cohen, N., et Gofen, A. (2021). Governmental Response to Crises and Its Implications for Street-Level Implementation : Policy Ambiguity, Risk, and Discretion during the COVID-19 Pandemic. *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 23(1), 120-130. <https://doi.org/10.1080/13876988.2020.1841561>
- Dej, E. (2016) Psychocentrism and Homelessness : The Pathologization/Responsabilization Paradox, *Studies in Social Justice*, 10, (1), 117-135
- Dej, E. (2020). A complex exile : Homelessness and social exclusion in Canada. *UBC Press*
- DeLyser, D. (2001). "Do You Really Live Here?" Thoughts on Insider Research. *Geographical Review*, 91(1/2), 441-453. doi:10.2307/3250847
- Depelteau, J. et Koromyslova, N. (2012) Quitte ou double : De l'inégalité des bourses aux études supérieures, *À Babord!* 44.
- Deprez, M. (2007) Chercheurs cherche sujets : la recherche sur le terrain, l'éthique et la scientificité, *Recherches qualitatives*, 3, 384-395

- Desbiens, D. (2002) Opinion et attitudes des policiers face à un changement organisationnel important - L'implantation du programme « ACES » au SPVM, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Deshman, A., McClelland A., et A. Luscombe. (2020) Stay Off the Grass: COVID-19 and Law Enforcement in Canada. Toronto: *Canadian Civil Liberties Association/Policing the Pandemic Mapping Project*. <https://ccla.org/cclanewsitewp-content/uploads/2020/06/2020-06-24-Stay-Off-the-Grass-COVID19-and-Law-Enforcement-in-Canada1.pdf>
- Desmond, M., et Valdez, N. (2013). Unpolicing the Urban Poor : Consequences of Third-Party Policing for Inner-City Women. *American Sociological Review*, 78(1), 117-141. <https://doi.org/10.1177/0003122412470829>
- DeVerteuil, G. (2006) The local state and homeless shelters : beyond revanchism ? *Cities*, 23, 109-120
- DeVerteuil, G. (2014). Does the Punitive Need the Supportive? A Sympathetic Critique of Current Grammars of Urban Injustice. *Antipode*, 46(4), 874-893.
- DeVerteuil, G., May, J., et von Mahs, J. (2009) Complexity not collapse : recasting the geographies of homelessness in a 'punitive age', *Progress in Human Geography* 33 (5), 646-666
- Diaz, F., et Desbiens, D. (2010). Résistance au changement de l'institution policière et criminalité évolutive : Un paradoxe: L'exemple de l'implantation de la police communautaire au Québec. *Champ pénal, Vol. VIII*. <https://doi.org/10.4000/champpenal.7982>
- Dickson-Swift, V., James, E. L., Kippen, S., & Liamputtong, P. (2009). Researching sensitive topics : qualitative research as emotion work. *Qualitative Research*, 9(1), 61-79. <https://doi.org/10.1177/1468794108098031>
- Diggles, K. (2014). Addressing Racial Awareness and Color-Blindness in Higher Education : Addressing Racial Awareness and Color-Blindness in Higher Education. *New Directions for Teaching and Learning*, 2014(140), 31-44. <https://doi.org/10.1002/tl.20111>
- Dionne, L. (2009) Analyser et comprendre le phénomène de la collaboration entre enseignants par la théorie enracinée : regard épistémologique et méthodologique. *Recherches qualitatives*, 28 (1), 76-105
- Dorais, M. (1993). Diversité et créativité en recherche qualitative. *Service social*, 42(2), 7-27. <https://doi.org/10.7202/706615ar>
- Drabek, T.E, et Evans, J. (2003) Sociology Disasters and Emergency Management : History, Contributions and Future Agenda.
- Dupont, B. (2011). Confiance, expertise et police: Jean-Paul Brodeur. *Criminologie*, 44(1), 247-280. <http://www.jstor.org/stable/42745722>
- Dupont, I. (2008) Beyond Doing No Harm : A Call for Participatory Action Research with Marginalized Populations in Criminological Research, *Critical Criminology*, 16, 197-207
- Durose, C. (2009). FRONT-LINE WORKERS AND 'LOCAL KNOWLEDGE' : NEIGHBOURHOOD STORIES IN CONTEMPORARY UK LOCAL GOVERNANCE. *Public Administration*, 87(1), 35-49.
- Ecker, J. (2016). A Reflexive Inquiry on the Effect of Place on Research Interviews Conducted With Homeless and Vulnerably Housed Individuals. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, 18, (1)
- Evans, J. (2011). Exploring the (bio)political dimensions of voluntarism and care in the city : The case of a 'low barrier' emergency shelter. *Health & Place*, 17(1), 24-32. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2010.05.001>

- Fallu, J.-B. (2022). Pourquoi ne pas avoir misé sur la réduction des méfaits. Dans J. Cossette et Simard (dir.). *Traitements-chocs et tartelettes. Bilan critique de la gestion de la Covid-19 au Québec* (p.107-121). Éditions Somme Toute.
- Fassin, D. (2014). Pouvoir discrétionnaire et politiques sécuritaires: Le chèque en gris de l'État à la police. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 201-202, 72-86.  
<https://doi.org/10.3917/arss.201.0072>
- Farkas, K. J., et Romaniuk, J. R. (2020). SOCIAL WORK, ETHICS AND VULNERABLE GROUPS IN THE TIME OF CORONAVIRUS AND COVID-19. *Society Register*, 4(2), 16.
- Ferah, M. (2020, 4 septembre) « Dans les refuges, je me sens infantilisée dénigrée, jugée, infantilisée, *La Presse*, [https://plus.lapresse.ca/screens/c95fe852-ee11-43be-abb9-8525c7e9e89f\\_\\_7C\\_\\_0.html?utm\\_content=ulink&utm\\_source=lpp&utm\\_medium=referral&utm\\_campaign=internal%20share&fbclid=IwAR27silGHxQMOJ1aZ3kKMAY-MYfQG4hMh4xH6W\\_fIDwuNED6-H3R41yo\\_Uc](https://plus.lapresse.ca/screens/c95fe852-ee11-43be-abb9-8525c7e9e89f__7C__0.html?utm_content=ulink&utm_source=lpp&utm_medium=referral&utm_campaign=internal%20share&fbclid=IwAR27silGHxQMOJ1aZ3kKMAY-MYfQG4hMh4xH6W_fIDwuNED6-H3R41yo_Uc)
- Fontaine, A. (2011). *La culture du travail de rue : Une construction quotidienne*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Fortin, V. (2018) The Control of Public Spaces in Montreal in Times of Managerial Justice. *Champ pénal*, Vol. XV. <https://doi.org/10.4000/champpenal.10115>
- Fortin, V., Poisson, J., Lesage-Mann, É., et Bellot, C. (2022) Une approche punitive alarmante face à la pandémie de COVID-19 : analyse des données policières, *Observatoire des profilages*.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*, Gallimard.
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité : La volonté de savoir*, Gallimard.
- Fournier, D., René, J.-F., Duval, M., Garon, S., Fontaine, A., Chénard, J., et Lefebvre, C. (2004). La dynamique partenariale sur les pratiques des organismes communautaires dans le contexte de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 111-131. <https://doi.org/10.7202/008328ar>
- Garland, D. (2001). *The Culture of Control : Crime and Social Order in Contemporary Society*, The University Press of Chicago : Chicago, 336p.
- Garland, D. (2007). *Adaptations politiques et culturelles des sociétés à forte criminalité. Déviances et Sociétés*
- Garland, D. (2013). PENALTY AND THE PENAL STATE. *Criminology*, 51(3), 475-517. <https://doi.org/10.1111/1745-9125.12015>
- Gaetz, S. (2014) *A Safe and Decent Place to Live: Towards a Housing First Framework for Youth*. Toronto: The Homeless Hub Press.
- Gervais, I. (2020) *Les expériences urbaines de l'itinérance autochtone au Québec et la représentation des interactions avec la police : une étude exploratoire*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Giguère, U. (2020, 11 avril) « Des contraventions données à des jeunes sans-abris », *La Presse*
- Goddard, T., Myers, R. R., & Robison, K. (2015). Potential Partnerships : Progressive Criminology, Grassroots Organizations and Social Justice. *International Journal for*

- Crime, Justice and Social Democracy*, 4(4), 76-90.  
<https://doi.org/10.5204/ijcjsd.v4i4.231>
- Gofen, A., et Lotta, G. (2021). Street-Level Bureaucrats at the Forefront of Pandemic Response : A Comparative Perspective. *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 23(1), 3-15. <https://doi.org/10.1080/13876988.2020.1861421>
- Goffman, E. (1956). *The Presentation of Self in Everyday Life*, Édimbourg : Doubleday
- Goffman, E. (1963). *Stigma : Notes on the Management of Spoiled Identity*, New York : Touchstone
- Goffman, E. (1968) *Asiles : Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres exclus* Minuit : Paris.
- Goldman, J. et Xyrichis A. (2020) Interprofessional working during the COVID-19 pandemic: sociological insights, *Journal of Interprofessional Care*, 34(5), 580-582,
- Goldstein, H. (1990). *Problem-oriented policing*. New York : McGraw-Hill.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2019) Itinérance.
- Goyette, M., Blanchet, A., Tardif-Samson, A. et Gauthier-Davies, C. (2022) « Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse », Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables.
- Graham, M. (2007). The Ethics of Care, Black Women and the Social Professions : Implications of a New Analysis. *Ethics and Social Welfare*, 1(2), 194-206.  
<https://doi.org/10.1080/17496530701450372>
- Grainger, G. (2021). Punishment, support, or discipline ? Taking stock of recent debates about homeless governance in neoliberal cities. *Sociology compass*, 1-16.
- Grant, M. (2022, 25 mai) « Calgary police union 'reluctantly' directs officers to remove thin blue line patch from uniforms », *CBC News*.
- Grenier, J., Grenier, K., Thibault, S., Chamberland, M., Chénard, J., Bourque, M. et Roy-Beauregard, S. (2020). Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec. *Sciences & Actions Sociales*, 13, 146-174. <https://doi.org/10.3917/sas.013.0146>
- Guillemain, M., et Gillam, L. (2004). Ethics, Reflexivity, and “Ethically Important Moments” in Research. *Qualitative Inquiry*, 10(2), 261-280.  
<https://doi.org/10.1177/1077800403262360>
- Harcourt, B. E. (2001) *Illusion of Order : The False Promise of Broken window*, *Harvard University Press*, 304 p.
- Harcourt, B.E. (2018) *The Counterrevolution : How Our Government Went to War Against Its Own Citizens*, Basic Books : New York.
- Hartmann, M. R. K. et Hartmann, R. K. (2020). Frontline Innovation in Times of Crisis : Learning from the Corona Virus Pandemic. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 14(4), 1092-1103. <https://doi.org/10.1093/policing/paaa044>
- Harding, S. (1987). Introduction: Is There a Feminist Method? Dans S. Harding (Éd.), *Feminism and Methodology* (p. 1-14). Indiana: Indiana University Press.

- Hastings, C., McClelland, A., Guta, A., Owino, M., Manning, E., Orsini, M., Elliott, R., Gagnon, M., et Molldrem, S. (2021). Intersections of Treatment, Surveillance, and Criminal Law Responses to HIV and COVID-19. *American Journal of Public Health*, e1-e3.  
<https://doi.org/10.2105/AJPH.2021.306236>
- Hayes, R. (2022) Let's Talk about Police in Our Unions: An Abolitionist Approach to Decent Work for All, sous la dir. de Pasternak, S. Walby, K. et Stadnyk, A. Disarm, Defund, Dismantle: Police Abolition in Canada. Between The Lines : Tkaronto.
- Hennigan, B., et Speer, J. (2019). Compassionate revanchism : The blurry geography of homelessness in the USA. *Urban Studies*, 56(5), 906-921.  
<https://doi.org/10.1177/0042098018762012>
- Hermer, J., et Fonarev, E. (2020). *Neo-Vagrancy Laws in Canada*. <http://covid19-phi.ca>
- Herring, C. (2014). The New Logics of Homeless Seclusion: Homeless Encampments in America's West Coast Cities. *City & Community*, 13(4), 285–309.  
<https://doi.org/10.1111/cico.12086>
- Herring, C. (2019). Complaint-Oriented Policing: Regulating Homelessness in Public Space. *American Sociological Review*, 84(5), 769–800.
- Herring, C. (2021). Complaint-Oriented “Services” : Shelters as Tools for Criminalizing Homelessness. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 693(1), 264-283. <https://doi.org/10.1177/0002716221996703>
- Herring, C., Yarbrough, D., et Marie Alatorre, L. (2019). Pervasive Penalty : How the Criminalization of Poverty Perpetuates Homelessness. *Social Problems*, 19.  
<https://doi.org/10.1093/socpro/spz004>
- Hill-Collins , P.( 2000 ) Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment , 2nd edn , Routledge , London .
- Hipple, N. K. (2016). Policing and Homelessness : Using Partnerships to Address a Cross System Issue. *Policing*, paw010. <https://doi.org/10.1093/police/paw010>
- Hoyle, L. (2013). ‘I mean, obviously you're using your discretion’: Nurses Use of Discretion in Policy Implementation. *Social Policy and Society*, 13(2), 189-202.
- Huey, L. (2010). False security or greater social inclusion? Exploring perceptions of CCTV use in public and private spaces accessed by the homeless: False security or greater social inclusion? *The British Journal of Sociology*, 61(1), 63-82. <https://doi.org/10.1111/j.1468-4446.2009.01302.x>
- Huey, L. (2012). *Invisible Victims : Homelessness and the Growing Security Gap*. University of Toronto Press. <https://doi.org/10.3138/9781442695788>
- Huey, L., et Quirouette, M. (2010). ‘Any Girl Can Call the Cops, No Problem’ : The Influence of Gender on Support for the Decision to Report Criminal Victimization within Homeless Communities. *British Journal of Criminology*, 50(2), 278-295.  
<https://doi.org/10.1093/bjc/azp078>
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, 3(3), 23-34.
- Jacobs, L. A., Kim, M. E., Whitfield, D. L., Gartner, R. E., Panichelli, M., Kattari, S. K., Downey, M. M., McQueen, S. S., et Mountz, S. E. (2021). Defund the Police : Moving Towards an Anti-Carceral Social Work. *Journal of Progressive Human Services*, 32(1), 37-62. <https://doi.org/10.1080/10428232.2020.1852865>
- Jewett, R. L., Mah, S. M., Howell, N., et Larsen, M. M. (2021). Social Cohesion and Community Resilience During COVID-19 and Pandemics : A Rapid Scoping Review to Inform the



- United Nations Research Roadmap for COVID-19 Recovery. *International Journal of Health Services*, 51(3), 325-336. <https://doi.org/10.1177/0020731421997092>
- Johnsen, S., et Fitzpatrick, S. (2010). Revanchist Sanitisation or Coercive Care? The Use of Enforcement to Combat Begging, Street Drinking and Rough Sleeping in England. *Urban Studies*, 47(8), 1703-1723. <https://doi.org/10.1177/0042098009356128>
- Kaba, M. (2020, 12 juin) « Yes, We Mean Litteraly Abolish the Police », New York Times. <https://www.nytimes.com/2020/06/12/opinion/sunday/floyd-abolish-defund-police.html>
- Kauppi, C., Pallard, H. et Ellery, V. (2016). Interactions des personnes sans abri avec les services de police : profilage social et droits. *Reflets*, 22 (1), 83–122 <https://doi.org/10.7202/1037164a>
- Kaur, S., Jagpal, P., et Paudyal, V. (2021). Provision of services to persons experiencing homelessness during the COVID-19 pandemic : A qualitative study on the perspectives of homelessness service providers. *Health & Social Care in the Community*, hsc.13609. <https://doi.org/10.1111/hsc.13609>
- Kelling G. L., et Wilson J, S. (1982) Broken windows, *The Atlantic*, retrouvé sur : <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1982/03/broken-windows/304465/>
- Kerman, N., Ecker, J., Gaetz, S., Tiderington, E., & Kidd, S. A. (2021). Mental Health and Wellness of Service Providers Working with People Experiencing Homelessness in Canada : A National Survey from the Second Wave of the COVID-19 Pandemic : Santé Mentale et Bien-Être Des Prestataires de Services Qui Travaillent Avec Des Personnes en Situation D’itinérance au Canada : Un Sondage National sur la Deuxième Vague de la Pandémie COVID-19. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 9.
- Kidd, S. A., et Davidson, L. (2007). “You have to adapt because you have no other choice” : The stories of strength and resilience of 208 homeless youth in New York City and Toronto. *Journal of Community Psychology*, 35(2), 219-238. <https://doi.org/10.1002/jcop.20144>
- Kirmayer, L. Sehdev, M. Whitley, R., Dandeneau, S. et Isaac, C. (2009) Community Resilience : Models, Metaphors and Measures, *International Journal of Indigenous Health*, 5(1)
- Kohm, S., Walby, K., Gorkoff, K., Maier, K., Dobchuk-Land, B., (2021) Introduction : Pandemic Justice, *The Annual Review of Interdisciplinary Justice Research*, 10, 1-13
- Koselleck, R. et Richter, M. (2006). Crisis. *Journal of the History of Ideas*, 67(2), 357-400.
- Kryda, A. D., & Compton, M. T. (2009). Mistrust of Outreach Workers and Lack of Confidence in Available Services Among Individuals who are Chronically Street Homeless. *Community Mental Health Journal*, 45(2), 144-150.
- Kwok, A. H., Doyle, E. E. H., Becker, J., Johnston, D., et Paton, D. (2016). What is ‘social resilience’? Perspectives of disaster researchers, emergency management practitioners, and policymakers in New Zealand. *International Journal of Disaster Risk Reduction*, 19, 197-211. <https://doi.org/10.1016/j.ijdr.2016.08.013>
- Lachapelle, R. (2007). Renouveler l’État social : Les enjeux de l’action communautaire au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(2), 176. <https://doi.org/10.7202/016058ar>
- Landreville, P., Laberge, D. et Morin, D. (1998). La criminalisation et l’incarcération des personnes itinérantes. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 69–81. <https://doi.org/10.7202/301424ar>
- Larose-Hébert, K., Nault, G., et Couture-Glassco, É. (2021). Réaffiliation sociale en otage : Influence du profilage social des populations marginalisées sur les pratiques des intervenants de proximité. *Criminologie*, 54(2), 169. <https://doi.org/10.7202/1084293ar>

- Leblanc, C. (2021) RÉFLEXION SUR LES PERSONNES QUI VIVENT DANS LA RUE SANS AVOIR RECOURS AUX REFUGES; UNE RÉALITÉ SOUVENT NÉGLIGÉE DANS LA MISE EN PLACE D' ACTIONS ET DE POLITIQUES SOCIALES EN ITINÉRANCE, sous la dir. de Grimard, C. Benoît-Côté, P. et MacDonald S.-A. (2021) L'itinérance en bref : Mieux comprendre le passage à la rue. Congrès de l'ACFAS
- Leblanc, C., Bertrand, K., et Loignon, C. (2020). Les conséquences de la pandémie de COVID-19 chez les personnes qui vivent en situation d'itinérance : Un enjeu de justice sociale. *Intervention*, 1, 59-78
- Leducq, K. et Bourque, D. (2020). Une organisatrice communautaire dans la tornade de la pandémie. *Intervention*, Hors série(1), 79-95.
- Lincoln, Y. S. (1995). Emerging Criteria for Quality in Qualitative and Interpretive Research. *Qualitative Inquiry*, 1(3), 275–289.
- Lipsky, M. (1980). *Street Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*. Russell Sage Foundation.
- Lipsky, M. (2010). *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public service*. New York: Russell Sage Foundation.
- Luscombe, A. et McClelland, A. (2020a). *Policing the Pandemic: Tracking the Policing of Covid-19 across Canada*. <https://doi.org/10.31235/osf.io/9pn27>
- Luscombe, A. et McClelland, A. (2020b) Stay of the Grass.
- Luscombe, A. et McClelland, A. (2020c) *Policing the Pandemic Enforcement Report, 1-6* [https://static1.squarespace.com/static/5e8396f40824381145ff603a/t/5e950fdee0ad340d4498f935/1586827230486/Police\\_the\\_Pandemic\\_Report\\_13April2020.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5e8396f40824381145ff603a/t/5e950fdee0ad340d4498f935/1586827230486/Police_the_Pandemic_Report_13April2020.pdf)
- Luscombe, A., et McClelland A., (2020d) « *An Extreme Last Resort* » : *Monetary Penalties and the Policing of COVID-19 In Canada*.
- Maier, K., Hume, Rebecca et Dobchuk-Land, B. (2020) Crisis in Criminology : Reflections on the Concept of Crisis in the Time of COVID-19. *The annual Review of Interdisciplinary Justice Research*, 10, 1-37
- Manning, P. K. (1984) Community Policing, *American Journal of Police* 3 (2), 205
- Marcoux Rouleau, A. (2021) Reform to Abolish : A Pragmatic Analysis of Prison Labor & Strip Searches in Quebec Correctional Law, *Lex Electronica*, 26(2), 1-32.
- Marcoux Rouleau, A., Ismehen M., et Pêrusse-Roy, M. (2022). Whose criminology? Marginalised perspectives and populations within student production at the Montreal School of Criminology. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.14481.92007>
- Margier, A. (2014) La prise en compte de l'itinérance Inuite, *Nouvelles pratiques sociales*, 27 (1), p.50-63, <https://doi.org/10.7202/1033618ar>
- Margier, A. (2021). The compassionate invisibilization of homelessness : Where revanchist and supportive city policies meet. *Urban Geography*, 1-20. <https://doi.org/10.1080/02723638.2021.1970915>
- Margier, A. (2022). The Involvement of Business Elites in the Management of Homelessness : Towards a Privatization of Service Provision for Homeless People? *Urban Affairs Review*, 107808742110738. <https://doi.org/10.1177/10780874211073882>
- Margier, A., Morin, R. et Bellot. C. (2020) Politiques de régulation de l'itinérance dans les espaces publics : analyse comparatives des villes québécoises et canadienne, 87-116.

- Sous la dir. de Parazelli (2020) *Itinérance et cohabitation urbaine : Regards, enjeux et stratégies d'action*, Les Presse de l'Université du Québec, 288p.
- Marquez, H., Ramers, C., Northrup, A., Tam, A., Liu, J., Rojas, S., Klamann, S., Khasira, M., Madbak, J., Matthews, E., Norris, J., et Godino, J. (2021). Response to the Coronavirus Disease 2019 Pandemic Among People Experiencing Homelessness in Congregant Living Settings in San Diego, California. *Clinical Infectious Diseases*, 73(3)  
<https://doi.org/10.1093/cid/ciaa1668>
- Martin, É. et Lesage, S.-É. (2022) Peut-on réaliser la gratuité scolaire au Québec, *Institut de recherche socio-économique du Québec (IRIS)*.
- Matthewman, S., et Uekusa, S. (2021). Theorizing disaster communitas. *Theory and Society*, 50(6), 965-984. <https://doi.org/10.1007/s11186-021-09442-4>
- May, A. et Lachapelle, S. (2021) A Matter of Life and Death : Exploring the Necropolitical Limbo of Kingston's Housing Crisis in the Era of COVID-19 Pandemic, *The Annual Review of Interdisciplinary Justice Research*, 10, 31-347
- Maylea, C. (2021). The end of social work. *The British Journal of Social Work*, 51(2), 772-789. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcaa203>
- Mays, N. et Pope, C. (1995). Qualitative Research: Reaching the Parts Other Methods Cannot Reach: An Introduction to Qualitative Methods in Health and Health Services Research. *BMJ (Clinical research ed.)*. 311. 42-5
- McConnell-Henry, T., James, A., Chapman, Y., et Francis, K. (2010). Researching with people you know : Issues in interviewing. *Contemporary Nurse*, 34(1), 2-9.  
<https://doi.org/10.5172/conu.2009.34.1.002>
- McDermid, F., Peters, K., Jackson, D., Daly, J. (2014) Conducting qualitative research in the context of pre-existing peer and collegial relationships. *Nurse Researcher*. 21, 5, 28-33.
- MacDonald, S.-A., et Côté, P.-B. (2021). Navigating and Negotiating Health and Social Services in the Context of Homelessness: Resistance and Resilience. *International Journal on Homelessness*, 2(1), 23–36. <https://doi.org/10.5206/ijoh.2022.1.13647>
- Marceau, J. (2020, 21 juin) Méfiance persistante envers les policiers du SPVM au Square Chabot, *Espaces autochtones*
- Mead, G.H. (1963). *L'Esprit, le Soi et la Société*, Paris, Presses universitaires de France.
- Merenstein, B. F. (2015). Community-based Research Methods : Putting Ideas into Action. *Journal of Applied Social Science*, 9(2), 125-138.
- Merriweather Hunn, L. R., Guy, T. C., et Mangliitz, E. (2006). *Who Can Speak for Whom? Using Counter-Storytelling to Challenge Racial Hegemony*. Adult Education Research Conference.
- Michaud O'Grady L. (2015) *La répression, ça finit par donner des résultats : The displacement and erasure of street culture in downtown Montréal 1995-2010*, Mémoire de maîtrise, Concordia University.
- Millie, A. (2013). The policing task and the expansion (and contraction) of British policing. *Criminology & Criminal Justice*, 13(2), 143-160.  
<https://doi.org/10.1177/1748895812466393>
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2000) *Vers une police plus communautaire*, Gouvernement du Québec, 32p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2020) *Document de références : Consultations sur la modernisation de la police au Québec*, 1-12

- Mitchell, D. (2001) Postmodern geographical praxis ? The post-modern impulse and the war against homeless people in the ‘post-justice’ city. In Mina, C., editor, *Postmodern geography : theory and praxis*, Oxford : Blackwell, 57-92
- Molldrem, S., Hussain, M. I., et McClelland, A. (2021). Alternatives to sharing COVID-19 data with law enforcement : Recommendations for stakeholders. *Health Policy*, 125(2), 135-140. <https://doi.org/10.1016/j.healthpol.2020.10.015>
- Monjardet, D. (2006). Gibier de recherche, la police et le projet de connaître1. *Criminologie*, 38(2), 13-37. <https://doi.org/10.7202/012660ar>
- Mooney, Gerry (2011). Stigmatising poverty? The ‘Broken Society’ and reflections on anti-welfarism in the UK today. Oxfam, Oxford. <http://oro.open.ac.uk/29714/2/AEF16A71.pdf>
- Moree, D. (2018). Qualitative Approaches to Studying Marginalized Communities. In D. Moree, *Oxford Research Encyclopedia of Education*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190264093.013.246>
- Murphy, S. (2009). “Compassionate” Strategies of Managing Homelessness : Post-Revanchist Geographies in San Francisco. *Antipode*, 41(2), 305-325.
- Old Brewery Mission (2020) The Solidaribus : A symbol of solidarity of four wheels, <https://www.missionoldbrewery.ca/en/news/the-solidaribus-a-symbol-of-solidarity-on-four-wheels/>
- Ouellet, G., Bernheim, E., et Morin, D. (2021). « VU » pour vulnérable : La police à l’assaut des problèmes sociaux. *Champ pénal*, 22. <https://doi.org/10.4000/champpenal.12988>
- Paillé, P. (1994) L’analyse par théorisation ancrée, *Cahiers de recherches sociologiques*, (23) 147-181
- Paillé, P., Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Parazelli, M. (2010). L’autorité du « marché » de la santé et des services sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 1–13. <https://doi.org/10.7202/044215ar>
- Parazelli M. (2013), Les enjeux du partage de l’espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d’actions, FRSQ
- Parazelli, M. (2020) Espace(s) public(s), itinérance et normativité, 13-40. Sous la dir. de Parazelli, M. Itinérance et cohabitation urbaine : Regards, enjeux et stratégies d’action, *Les Presses de l’Université du Québec*, 288p.
- Parazelli, M. Colombo, A. et Larouche A. (2009) Déplacer le regard : gouvernance des espaces publics et populations marginalisées. *Revue du CREMIS*, 2 (1), 37-42.
- Parsell, C., Clarke, A., et Kuskoff, E. (2020). Understanding responses to homelessness during COVID-19 : An examination of Australia. *Housing Studies*, 1-14. <https://doi.org/10.1080/02673037.2020.1829564>
- Peek, L., Wachtendorf, T., Meyer, M.A. (2021). Sociology of Disasters. Sous la dir. Schaefer Caniglia, B., Jorgenson, A., Malin, S.A., Peek, L., Pellow, D.N., Huang, X. (Ed.) *Handbook of Environmental Sociology. Handbooks of Sociology and Social Research*. Springer, Cham. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-77712-8\\_11](https://doi.org/10.1007/978-3-030-77712-8_11)
- Perri, M., Dosani, N., et W. Hwang, S. (2020) COVID-19 and people experiencing homelessness : challenges and mitigation strategies, *CMAJ*,(26) 192 716-719
- Pérusse-Roy, M. (2018) Police et manifestantes : Une étude qualitative sur l’expérience des femmes en action de protestation, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Piat, M., Polvere, L., Kirst, M., Voronka, J., Zabkiewicz, D., Plante, M.-C., Isaak, C., Nolin, D., Nelson, G. et Goering, P. (2014). Pathways into homelessness: Understanding how both

- individual and structural factors contribute to and sustain homelessness in Canada. *Urban Studies*, 17.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique. Dans Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires [Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives], *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 113-169. Première partie: Épistémologie et théorie. Montréal : Gaëtan Morin, Éditeur, 405
- Pleace, N. (2011) The Ambiguities, Limits and Risks of Housing First from a European Perspective, *European Journal of Homelessness*, 5, (2), 113-127
- Plourde, A. (2020) Le capitalisme c'est mauvais pour la santé, *Écosociété*, 288p.
- Poupart, J. (1993) Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherches, *Sociologie et sociétés*, 25 (2), 93-110
- Poupart, J. (2011) Traditions de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance, *Recherches qualitatives*, 30(1), 178-199
- Poupart, J. (2012) L'entretien de type qualitatif : Réflexions sur cette méthode. *Sur le journalisme - About journalism - Sobre jornalismo*, 1(1), 60-71
- Presser, L. (2016). Criminology and the narrative turn. *Crime, Media, Culture: An International Journal*, 12(2), 137-151. <https://doi.org/10.1177/1741659015626203>
- Presser, L. et Sandberg, S. (2015) *Narrative Criminology : Understanding Stories of Crime*, New York University Press.
- Presser, L., et Sandberg, S. (2019). Narrative Criminology as Critical Criminology. *Critical Criminology*, 27(1), 131-143. <https://doi.org/10.1007/s10612-019-09437-9>
- Quarantelli E.L. (1998): What is a Disaster?. *Natural Hazards* 18, 87–88  
<https://doi.org/10.1023/A:1008061717921>
- Quirouette, M., Frederick, T., Hughes, J., Karabanow, J., & Kidd, S. (2016). 'Conflict with the Law': Regulation & Homeless Youth Trajectories toward Stability. *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit Et Société*, 31(3), 383-404.
- Quirouette, M. (2017a). Managing Multiple Disadvantages : The Regulation of Complex Needs in Emergency Shelters for the Homeless. *Journal of Poverty*, 20(3), 316-339.
- Quirouette, M. (2017b) Risks, Needs and Reality Checks: Community Work with Multiply Disadvantaged Justice Involved Individuals, Thèse de doctorat, Université de Toronto.
- Quirouette, M. (2021). "The Struggle is Real" : Punitive assessment in community services. *Punishment & Society*, 146247452199043. <https://doi.org/10.1177/1462474521990436>
- Quirouette, M., Beaulieu, K. et Spallanzani-Sarrasin, N. (À paraître) Gestion punitive de la pandémie : Défis et stratégies des intervenant.e.s de première ligne, *Criminologie*.
- Rabe-Hemp, C. E. (2009). POLICEwomen or PoliceWOMEN?: Doing Gender and Police Work. *Feminist Criminology*, 4(2), 114–129. <https://doi.org/10.1177/1557085108327659>
- Raeymaeckers, P., et Van Puyvelde, S. (2021). Nonprofit Advocacy Coalitions in Times of COVID-19 : Brokerage, Crowdfunding, and Advocacy Roles. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 50(6), 1304-1317. <https://doi.org/10.1177/0899764021991675>
- Raffestin, I. (2009) Une injustice programmée ? Le point de vue des personnes itinérantes sur leur judiciarisation et leur incarcération, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 148p.

- Raffestin, I. (2021). Les conceptions de l'injustice des personnes itinérantes montréalaises judiciarisées: *Sciences & Actions Sociales*, N° 13(1), 108-122.  
<https://doi.org/10.3917/sas.013.0108>
- RAPSIM (2017) Profilage social : Un fadau qui persiste, Mémoire remis dans le cadre de la Consultation publique sur le bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et social 2012-2016, 16p.
- Renedo, A. (2013) Care Versus Control : The Identity Dilemmas of UK Homelessness Professional Working Culture, *Community & Applied Social Psychology*, 24(3), 220-233
- Rutland, T. (2020). Profiling the Future : The Long Struggle against Police Racial Profiling in Montreal. *American Review of Canadian Studies*, 50(3), 270-292.  
<https://doi.org/10.1080/02722011.2020.1831139>
- Rutland, T. (2021). From compromise to counter-insurgency : Variations in the racial politics of community policing in Montreal. *Geoforum*, 118, 180-189.  
<https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2020.11.003>
- Samuels-Wortley, K. (2021). To Serve and Protect Whom? Using Composite Counter-Storytelling to Explore Black and Indigenous Youth Experiences and Perceptions of the Police in Canada. *Crime & Delinquency*, 67(8), 1137-1164.  
<https://doi.org/10.1177/0011128721989077>
- Samuels-Wortley, K. (2022). Black on Blue, Will Not Do : Navigating Canada's Evidence Based Policing Community as a Black Academic – A Personal Counter-story. In D. M. D. Silva & M. Deflem (Éds.), *Sociology of Crime, Law and Deviance* (p. 63-80). Emerald Publishing Limited. <https://doi.org/10.1108/S1521-613620220000027005>
- Sandberg, S., et Fondevila, G. (2022). Corona crimes : How pandemic narratives change criminal landscapes. *Theoretical Criminology*, 26(2), 224-244.  
<https://doi.org/10.1177/1362480620981637>
- Schneider, L. (2021). Let me take a vacation in prison before the streets kill me ! Rough sleepers' longing for prison and the reversal of less eligibility in neoliberal carceral continuums. *Punishment & Society*, 146247452110102. <https://doi.org/10.1177/14624745211010222>
- Seidman, I. (2006) Interviewing as Qualitative Research : A Guide for Researchers in Education and Social Sciences, New York : Teacher College Press
- Simpson, J. (2015). Police and Homeless Outreach Worker Partnerships : Policing of Homeless Individuals with Mental Illness in Washington, D.C. *Human Organization*, 74(2), 125-134. <https://doi.org/10.17730/0018-7259-74.2.125>
- Smith, N. (1996) « The New Urban Frontier : Gentrification and the Revanchist City ». London : Routledge
- Smith, N. (2001) Global social cleaving : postliberal revanchism and the export of zero tolerance. *Social Justice* 28 (3), 68-74
- Snow D.A. et Anderson, L. (1993) Down on their luck : A Study of Homeless Street People, University of California Press : Berkeley, 405p.
- Solensten, B., et Willits, D. (2019). Addressing tent cities : An example of police/non-profit collaboration. *Policing: An International Journal*, 42(5), 931-943.
- Soss J., Fording, R., Schram, S. (2011) The Organization of Discipline: From Performance Management to Perversity and Punishment, *Journal of Public Administration Research and Theory*, 21(2)
- Preston, A. P., (2021). Abolitionist Disjuncture : Reducing Police Violence in Frontline Social Work. *A Global Journal of Social Work Analysis, Research, Polity & Practices*, 9(1), 142-153.

- SDS (2020) La Société de développement social. <https://sds.social/>
- SPVM (2020) Messages to citizens. <https://rapportspvm2020.ca/en/message-to-citizens/>
- SPVM (2021) Équipe de concertation communautaire et de rapprochement, <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Equipe-de-concertation-communautaire-et-de-rapprochement-ECCR>
- SPVM (2022) Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration : Budget 2022, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRES\\_SPVM\\_20220106-2.PDF](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRES_SPVM_20220106-2.PDF)
- St-Jacques, B. (2016). Profilage social et judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal — Opération, Droits Devant et autres consolations! *Reflets*, 22(1), 173–182.
- Stuart, F., (2014) From 'Rabble Management to 'Recovery Management' : Policing Homelessness in Marginal Urban Space, *Urban Studies*, 51(9) 1909-1925
- Stuart, F., (2015) On the Street and Under Arrest : Policing Homelessness in the 21 Century, *Sociology Compass*, 9(11), 940-940
- Stuart, F. (2016). Down, Out, and Under Arrest. *The University of Chicago Press*, 352p. <https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/D/bo23530208.html>
- Stuart, F. et Beckett, K. (2021). Addressing urban disorder without police : How Seattle's LEAD program responds to behavioral-health-related disruptions, resolves business complaints, and reconfigures the field of public safety. *Law & Policy*, 43(4), 390-414. <https://doi.org/10.1111/lapo.12178>
- Sylvestre, M.-E. (2010). Disorder and Public Spaces in Montreal : Repression (And Resistance) Through Law, Politics, and Police Discretion. *Urban Geography*, 31(6), 803-824. <https://doi.org/10.2747/0272-3638.31.6.803>
- Sylvestre, M.-È., Bellot C. et Chesnay C. (2012) De la justice de l'ordre à la justice de la solidarité : une analyse des discours légitimateurs de la judiciarisation de l'itinérance au Canada, *Droit et société*, 2 (81) 299-320
- Sylvestre, M.-È., Blomley N., et Bellot C. (2019) Red Zones : Criminal Law and the Territorial Governance of Marginalized People, *Cambridge Press*, New York, 257 p.
- Tangen, J. (2016). Governing risk : Care and control in contemporary social work Mark Hardy. *Journal of Social Work*, 16(4), 511-513. <https://doi.org/10.1177/1468017316633922>
- Tiranti, R (2021, 3 septembre) « Le symbole controversé de la ligne bleue aperçu au SPVM », Journal Métro. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2689294/symbole-controverse-ligne-bleue-apparition-au-spvm/>
- Tiranti, R. (2021, 18 août) « Montréal aura un projet pilote en médiation sociale », Journal Métro,
- Tomczak, P. (2015). The Voluntary Sector and the Mandatory Statutory Supervision Requirement :Expanding the Carceral Net. *British Journal of Criminology*, 36. <https://doi.org/10.1093/bjc/azv091>
- Townshend, I., Awosoga, O., Kulig, J., et Fan, H. (2015). Social cohesion and resilience across communities that have experienced a disaster. *Natural Hazards*, 76(2), 913-938. <https://doi.org/10.1007/s11069-014-1526-4>
- Trahan, A. (2011). Qualitative Research and Intersectionality. *Critical Criminology*, 19(1), 1-14. <https://doi.org/10.1007/s10612-010-9101-0>
- Tsail, J. et Wilson M. (2020) "COVID-19 : A potential public health problem for homeless populations," *The Lancet Public Health* 5(4), 186
- Tulliver, G. (2014) NIMBY, Pas dans ma cour, *Homeless Hub*. <https://www.rondpointdelitinerance.ca/solutions/nimby-pas-dans-ma-cour>

- Turnbull, J., Baral, S., Bond, A., Boozary, A., Bruketa, E., Elmi, N., Freiheit, D., Ghosh, M., Goyer, M.E., Orkin, A., Patel, J., Richter, T., Robertson, A., Sutherland, C., Svoboda, T., Wong, A., Zhu, A. (2021) En quête d'un refuge : l'itinérance et la COVID-19. Société royale du Canada.
- Urban Institute (2020) Alternatives to Arrests and Police Response to Homelessness : Evidence-based Models and Promising Practices, <https://www.urban.org/sites/default/files/publication/103158/alternatives-to-arrests-and-police-responses-to-homelessness.pdf>
- VILLE DE MONTRÉAL (2020) La ville de Montréal déploie une nouvelle série de mesure pour soutenir les personnes en situation d'itinérance. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,42657625&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL&id=32581](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32581)
- Vitale, A. S. (2017). The end of policing. New York : Verso, 266p.
- Wacquant, L. (2008) Urban Outcasts: A Comparative Sociology of Advanced Marginality, Polity Press, Cambridge, 342p.
- Wacquant, L. (2009) Punishing the Poors : The Neoliberal Government of Insecurity, Duke University Press, 408p.
- Waldron, J., (2000) Homelessness and Community, *The University of Toronto Law Journal*, 50 (4), 371-406
- Watson, A. C., et Fulambarker, A. J. (2012). The crisis intervention team model of police response to mental health crises: A primer for mental health practitioners. *Best Practices in Mental Health: An International Journal*, 8(2), 71–81.
- Wexler D., 1990, Therapeutic jurisprudence: The law as a therapeutic agent, Carolina Academic Press : North Carolina
- Weine, S., Kohrt, B. A., Collins, P. Y., Cooper, J., Lewis-Fernandez, R., Okpaku, S., & Wainberg, M. L. (2020). Justice for George Floyd and a reckoning for global mental health. *Global Mental Health*, 7, e22. <https://doi.org/10.1017/gmh.2020.17>
- Wood, L., Davies, A., Khan, Z. (2020) COVID-19 precautions – easier said than done when patients are homeless, *The Medical Journal Of Australia*
- Wu, H., et Karabanow, J. (2020). COVID-19 and beyond : Social work interventions for supporting homeless populations. *International Social Work*, 5.
- Zakimi, N., Greer, A., et Butler, A. (2022). Too Many Hats? The Role of Police Officers in Drug Enforcement and the Community. *Policing: A Journal of Policy and Practice* <https://doi.org/10.1093/policing/paab082>
- Zakrison, T.L., Hamel, P.A., Hwang, S.W (2004) Homeless People's Trust and Interaction With Police and Paramedics, *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 81 (4), 596-609

## TEXTES DE LOI

Gouvernement du Québec. Décret 2-2021. n°1b. Gazette officielle du Québec. 9 janvier 2021.  
Loi sur la santé publique, RLRQ c S-2.2.



Martin v. City of Boise, 902 F.3d 1031, 1035 (9th Cir. 2018)  
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R. R. V. M. c. P-1.  
Règlement sur le contrôle des chiens et des autres animaux, R. R. V. M. c. C-10.  
Règlement sur le bruit, R. R. V. M. c. B-3.  
Règlement sur les parcs, R. R. V. M. c. C-3.

## Annexe A – Guide d’entretien



### Résumé des questions d’entretien

Votre rôle professionnel a-t-il changé pendant la pandémie et de quelle façon ?

→ Nouveaux défis ou nouvelles opportunités

Pouvez-vous nous dire quand et comment vos usagers entrent en contact avec la police ?

→ Est-ce que ça a changé depuis le début de la pandémie ?

Avez-vous remarqué une différence dans l’intervention policière auprès de vos usagers depuis le début de la pandémie ?

→ Exemples

Quelles pratiques policières sont sources de préoccupation pour vous et votre public-cible ?

→ Exemples ?

Quels type d’agents (gardien de sécurité, etc) entrent en contact avec les personnes avec qui vous travaillez ?

→ Est-ce qu’il y a eu un changement dans ces types d’agents depuis le début de la pandémie

→ Exemples ?

Quelles lois sont nommées par les policiers ?

→ Exemples ?

Est-ce que les personnes avec qui vous travaillez ont des interactions positives avec la police ?

→ Exemples ?

Quelles sont les conséquences immédiates des comportements policiers sur les personnes avec qui vous travaillez ? et sur vous ?

→ Exemples ?

Dans l’intérêt des personnes avec qui tu travailles quel serait le meilleur rôle que la police pourrait avoir pendant la pandémie ?

## Annexe B – Formulaire de consentement



### INFORMATIONS SUR LE PROJET ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

#### Informations sur le projet

Le but de la recherche est de documenter et de comprendre la nature des rencontres entre la police et les personnes en situation d'itinérance / de précarité pendant la pandémie de COVID-19. L'étude utilise le terme police au sens large, non seulement les services de police, mais aussi la sécurité privée et les efforts civils pour contrôler les populations itinérantes. Les entretiens serviront de base afin de fournir une politique sociale et des recommandations fondées sur des preuves empiriques. Les résultats de la recherche seront initialement publiés au cours des prochains mois sur notre site Web à <http://covid19-phi.ca/>.

Des entrevues seront menées avec des travailleurs de première ligne et de proximité qui ont travaillé / travaillent avec des sans-abris ou des personnes logées de façon précaire. Les entretiens seront effectués à distance via téléphone ou plateforme en ligne (Skype, etc.). Les entrevues porteront sur la façon dont les besoins des personnes itinérantes ont changé au cours de la pandémie, sur la nature des contacts et des interactions avec la police ainsi que sur les conséquences de ces interactions pour les personnes vulnérables vivant dans la rue. Cette recherche est financée par le COVID-19 Action Funds de l'Université de Toronto et évaluée par des pairs de l'Université de Toronto. Les entrevues prendront de 25 à 30 minutes et une compensation mineure sera proposée aux participants pour les remercier de leur participation au projet. Ce projet a été approuvé par le comité d'examen éthique de l'Université de Toronto.

#### Consentement

Le participant consent à participer au projet de recherche intitulé « Contrôler l'itinérance pendant la pandémie au Canada : Du contrôle du crime vers une approche de santé publique », dirigé par le Dr Joe Hermer, professeur associé de sociologie à l'Université de Toronto de Scarborough.

#### En acceptant de participer à cette entrevue, il est entendu que:

1. La participation est entièrement volontaire. Le participant peut se retirer de l'entretien à tout moment sans donner d'explication sur la raison pour laquelle il le fait.
2. Le participant a plus de 18 ans.
3. Le participant recevra une compensation mineure de 20,00 \$ à la fin de l'entrevue, ou après son retrait, par virement électronique Interac. L'allocation sera versée indépendamment du fait que le participant termine l'entretien ou non.
4. Le projet utilise un processus de données cryptées et la participation est strictement confidentielle. Les détails sur l'identité du participant et le nom de l'organisation pour laquelle le participant travaille / a travaillé ne seront jamais divulgués dans les résultats de la recherche.
5. On posera au participant des questions sur, mais sans s'y limiter: (1) comment les usagers se sont comportés pendant la pandémie; (2) ce qu'ils ont remarqué et / ou ce qui leur a été transmis par leurs usagers concernant leurs interactions avec la police; (3) quelles sont les

conséquences à court et à long terme de ces interactions avec la police pour le bien-être de leurs usagers.

6. Il existe une possibilité théorique que cette recherche fasse l'objet d'une assignation à comparaître. Dans le cas où cette situation hautement improbable arriverait, deux facteurs empêchent la divulgation de l'identité du participant. Premièrement, l'Université de Toronto résisterait à une telle assignation. Deuxièmement, étant donné que les éléments d'identification de l'entrevue sont supprimés des dossiers peu de temps après la fin de l'entrevue, il est très peu probable qu'une assignation, si elle est jugée valide, divulgue des informations permettant d'identifier le participant ou son organisation.
7. L'autorisation du participant sera demandée afin d'enregistrer l'entrevue audio.
8. Si le participant a des questions concernant cette entrevue, il peut contacter le chercheur principal du projet, le Dr Joe Hermer à [j.hermer@utoronto.ca](mailto:j.hermer@utoronto.ca). Le participant peut également visiter le Bureau d'éthique de la recherche de l'Université de Toronto à <https://research.utoronto.ca/research-ethics-boards>.

---

**\*\* UNIQUEMENT POUR L'INTERVIEWEUR / ASSISTANT DE RECHERCHE \*\***

Numéro de code du participant: \_\_\_\_\_

**Le participant a été informé de la nature de ce projet et du processus d'entretien.**

- Oui  
 Non

**Le participant a consenti à l'enregistrement audio de cette entrevue.**

- Oui  
 Non

Date: \_\_\_\_\_ 2020.

Signature: \_\_\_\_\_ (intervieweur/Assistant de recherche)

## Annexe C – Document de recrutement



**COVID-19 POLICING & HOMELESSNESS**  
*A Rapid Response Research Initiative*

UNIVERSITY OF TORONTO  
SCARBOROUGH

**CALL FOR PARTICIPANTS**  
Frontline workers

 @COVID-19 Policing and Homelessness Initiative

 policinghomeless

 Policing the Homeless Initiative - PHI

 <http://policinghomelessness.ca/>

## THE RESEARCH

The goal of this research is to document and understand the nature of the encounters between police and people experiencing homelessness during the COVID-19 pandemic. The interview will address how the needs of people experiencing homelessness have changed during the pandemic, the nature of police contact and interactions and the consequences of these interactions.

## PARTICIPATION CRITERIAS

- Working as a frontline worker
- Worked during the pandemic
- Working in Montreal
- Being 18 years or older

## PARTICIPATION DETAILS

- Interviews of +- 30 minutes
- Via Zoom or phone
- Stipend of 20 \$
- Participation totally confidential

**Nicolas Spallanzani-Sarrasin**



@nicolas.spallanzani-sarrasin@umontreal.ca

**Karl Beaulieu**



@karl.beaulieu@umontreal.ca

## CONTACTS

If you are interested in participating or would like to know more about this research project, contact our research assistants.

The COVID-19 Policing & Homelessness project is led by Dr. Joseph Hermer (j.hermer@utoronto.ca) and received full ethical approval from the University of Toronto Office of Research Ethics.